



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 14 juin 2019
(OR. en)**

**6051/19
ADD 3**

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0356 (NLE)**

**WTO 44
SERVICES 14
COASI 19**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste
du Viêt Nam

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
71	CHAPITRE 71 - PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES			
	I. PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES ET SIMILAIRES			
7101	Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport			
7101 10 00	- Perles fines	0	A	
	- Perles de culture			
7101 21 00	- - brutes	0	A	
7101 22 00	- - travaillées	0	A	
7102	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis			
7102 10 00	- non triés	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- industriels			
7102 21 00	- - bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	0	A	
7102 29 00	- - autres	0	A	
	- non industriels			
7102 31 00	- - bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	0	A	
7102 39 00	- - autres	0	A	
7103	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport			
7103 10 00	- brutes ou simplement sciées ou dégrossies	0	A	
	- autrement travaillées			
7103 91 00	- - Rubis, saphirs et émeraudes	0	A	
7103 99 00	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7104	Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport			
7104 10 00	- Quartz piézo-électrique	0	A	
7104 20 00	- autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	0	A	
7104 90 00	- autres	0	A	
7105	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques			
7105 10 00	- de diamants	0	A	
7105 90 00	- autres	0	A	
	II. MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX			
7106	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre			
7106 10 00	- Poudres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- autre			
7106 91 00	- - sous formes brutes	0	A	
7106 92 00	- - sous formes mi-ouvrées	0	A	
7107 00 00	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	0	A	
7108	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre			
	- à usages non monétaires			
7108 11 00	- - Poudres	0	A	
7108 12 00	- - sous autres formes brutes	0	A	
7108 13	- - sous autres formes mi-ouvrées			
7108 13 10	- - - Barres, fils et profilés, de section pleine; planches; feuilles et bandes dont l'épaisseur, support non compris, excède 0,15 mm	0	A	
7108 13 80	- - - autres	0	A	
7108 20 00	- à usage monétaire	0	A	
7109 00 00	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7110	Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre			
	- Platine			
7110 11 00	- - sous formes brutes ou en poudre	0	A	
7110 19	- - autre			
7110 19 10	- - - Barres, fils et profilés, de section pleine; planches; feuilles et bandes dont l'épaisseur, support non compris, excède 0,15 mm	0	A	
7110 19 80	- - - autre	0	A	
	- Palladium			
7110 21 00	- - sous formes brutes ou en poudre	0	A	
7110 29 00	- - autre	0	A	
	- Rhodium			
7110 31 00	- - sous formes brutes ou en poudre	0	A	
7110 39 00	- - autre	0	A	
	- Iridium, osmium et ruthénium			
7110 41 00	- - sous formes brutes ou en poudre	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7110 49 00	- - autres	0	A	
7111 00 00	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	0	A	
7112	Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux			
7112 30 00	- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	0	A	
	- autres			
7112 91 00	- - d'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	0	A	
7112 92 00	- - de platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	0	A	
7112 99 00	- - autres	0	A	
	III. BIJOUTERIE, JOAILLERIE ET AUTRES OUVRAGES			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux			
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux			
7113 11 00	- - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	2,5	A	
7113 19 00	- - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	2,5	A	
7113 20 00	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	4	A	
7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux			
	- en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux			
7114 11 00	- - en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	2	A	
7114 19 00	- - en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7114 20 00	- en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	2	A	
7115	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux			
7115 10 00	- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	0	A	
7115 90 00	- autres	3	A	
7116	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées			
7116 10 00	- en perles fines ou de culture	0	A	
7116 20	- en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées			
7116 20 11	- - Colliers, bracelets et autres ouvrages exclusivement en pierres gemmes simplement enfilées, sans dispositif de fermeture ou autres accessoires	0	A	
7116 20 80	- - autres	2,5	A	
7117	Bijouterie de fantaisie			
	- en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7117 11 00	- - Boutons de manchettes et boutons similaires	4	A	
7117 19 00	- - autre	4	A	
7117 90 00	- autre	4	A	
7118	Monnaies			
7118 10 00	- Monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or	0	A	
7118 90 00	- autres	0	A	
72	CHAPITRE 72 - FONTE, FER ET ACIER			
	I. PRODUITS DE BASE; PRODUITS PRÉSENTÉS SOUS FORME DE GRENAILLES OU DE POUDRES			
7201	Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires			
7201 10	- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore			
	- - contenant en poids 0,4 % ou plus de manganèse			
7201 10 11	- - - d'une teneur en silicium n'excédant pas 1 %	1,7	A	
7201 10 19	- - - d'une teneur en silicium excédant 1 %	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7201 10 30	- - contenant en poids de 0,1 % inclus à 0,4 % exclu de manganèse	1,7	A	
7201 10 90	- - contenant en poids moins de 0,1 % de manganèse	0	A	
7201 20 00	- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	2,2	A	
7201 50	- Fontes brutes alliées; fontes spiegel			
7201 50 10	- - Fontes brutes alliées contenant en poids de 0,3 % inclus à 1 % inclus de titane et de 0,5 % inclus à 1 % inclus de vanadium	0	A	
7201 50 90	- - autres	1,7	A	
7202	Ferro-alliages			
	- Ferromanganèse			
7202 11	- - contenant en poids plus de 2 % de carbone			
7202 11 20	- - - d'une granulométrie n'excédant pas 5 mm et d'une teneur en poids de manganèse excédant 65 %	2,7	A	
7202 11 80	- - - autre	2,7	A	
7202 19 00	- - autre	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Ferrosilicium			
7202 21 00	- - contenant en poids plus de 55 % de silicium	5,7	A	
7202 29	- - autre			
7202 29 10	- - - contenant en poids 4 % ou plus mais pas plus de 10 % de magnésium	5,7	A	
7202 29 90	- - - autre	5,7	A	
7202 30 00	- Ferrosilicomanganèse	3,7	A	
	- Ferrochrome			
7202 41	- - contenant en poids plus de 4 % de carbone			
7202 41 10	- - - contenant en poids plus de 4 % mais pas plus de 6 % de carbone	4	A	
7202 41 90	- - - contenant en poids plus de 6 % de carbone	4	A	
7202 49	- - autre			
7202 49 10	- - - contenant en poids 0,05 % ou moins de carbone	7	B7	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7202 49 50	- - - contenant en poids plus de 0,05 % mais pas plus de 0,5 % de carbone	7	B7	
7202 49 90	- - - contenant en poids plus de 0,5 % mais pas plus de 4 % de carbone	7	B7	
7202 50 00	- Ferrosilicochrome	2,7	A	
7202 60 00	- Ferronickel	0	A	
7202 70 00	- Ferromolybdène	2,7	A	
7202 80 00	- Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	0	A	
	- autre			
7202 91 00	- - Ferrotitane et ferrosilicotitane	2,7	A	
7202 92 00	- - Ferrovanadium	2,7	A	
7202 93 00	- - Ferroniobium	0	A	
7202 99	- - autres			
7202 99 10	- - - Ferrophosphore	0	A	
7202 99 30	- - - Ferrosilicomagnésium	2,7	A	
7202 99 80	- - - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7203	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires			
7203 10 00	- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	0	A	
7203 90 00	- autres	0	A	
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingotés en fer ou en acier			
7204 10 00	- Déchets et débris de fonte	0	A	
	- Déchets et débris d'aciers alliés			
7204 21	- - d'aciers inoxydables			
7204 21 10	- - - contenant en poids 8 % ou plus de nickel	0	A	
7204 21 90	- - - autres	0	A	
7204 29 00	- - autres	0	A	
7204 30 00	- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés	0	A	
	- autres déchets et débris			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7204 41	- - Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets			
7204 41 10	- - - Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles	0	A	
	- - - Chutes d'estampage ou de découpage			
7204 41 91	- - - - en paquets	0	A	
7204 41 99	- - - - autres	0	A	
7204 49	- - autres			
7204 49 10	- - - déchetés	0	A	
	- - - autres			
7204 49 30	- - - - en paquets	0	A	
7204 49 90	- - - - autres	0	A	
7204 50 00	- Déchets lingotés	0	A	
7205	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier			
7205 10 00	- Grenailles	0	A	
	- Poudres			
7205 21 00	- - d'aciers alliés	0	A	
7205 29 00	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	II. FER ET ACIERS NON ALLIÉS			
7206	Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 7203			
7206 10 00	- Lingots	0	A	
7206 90 00	- autres	0	A	
7207	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés			
	- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone			
7207 11	- - de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur			
	- - - laminés ou obtenus par coulée continue			
7207 11 11	- - - - en aciers de décolletage	0	A	
	- - - - autres			
7207 11 14	- - - - - d'une épaisseur n'excédant pas 130 mm	0	A	
7207 11 16	- - - - - d'une épaisseur excédant 130 mm	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7207 11 90	- - - forgés	0	A	
7207 12	- - autres, de section transversale rectangulaire			
7207 12 10	- - - laminés ou obtenus par coulée continue	0	A	
7207 12 90	- - - forgés	0	A	
7207 19	- - autres			
	- - - de section transversale circulaire ou polygonale			
7207 19 12	- - - - laminés ou obtenus par coulée continue	0	A	
7207 19 19	- - - - forgés	0	A	
7207 19 80	- - - autres	0	A	
7207 20	- contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone			
	- - de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur			
	- - - laminés ou obtenus par coulée continue			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7207 20 11	- - - - en aciers de décolletage	0	A	
	- - - - autres, contenant en poids			
7207 20 15	- - - - - 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0	A	
7207 20 17	- - - - - 0,6 % ou plus de carbone	0	A	
7207 20 19	- - - forgés	0	A	
	- - autres, de section transversale rectangulaire			
7207 20 32	- - - laminés ou obtenus par coulée continue	0	A	
7207 20 39	- - - forgés	0	A	
	- - de section transversale circulaire ou polygonale			
7207 20 52	- - - laminés ou obtenus par coulée continue	0	A	
7207 20 59	- - - forgés	0	A	
7207 20 80	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus			
7208 10 00	- enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	0	A	
	- autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés			
7208 25 00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0	A	
7208 26 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0	A	
7208 27 00	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0	A	
	- autres, enroulés, simplement laminés à chaud			
7208 36 00	- - d'une épaisseur excédant 10 mm	0	A	
7208 37 00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0	A	
7208 38 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7208 39 00	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0	A	
7208 40 00	- non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en relief	0	A	
	- autres, non enroulés, simplement laminés à chaud			
7208 51	- - d'une épaisseur excédant 10 mm			
7208 51 20	- - - d'une épaisseur excédant 15 mm	0	A	
	- - - d'une épaisseur excédant 10 mm mais n'excédant pas 15 mm, d'une largeur			
7208 51 91	- - - - de 2 050 mm ou plus	0	A	
7208 51 98	- - - - inférieure à 2 050 mm	0	A	
7208 52	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm			
7208 52 10	- - - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm	0	A	
	- - - autres, d'une largeur			
7208 52 91	- - - - de 2 050 mm ou plus	0	A	
7208 52 99	- - - - inférieure à 2 050 mm	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7208 53	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm			
7208 53 10	- - - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur n'excédant pas 1 250 mm d'une épaisseur de 4 mm ou plus	0	A	
7208 53 90	- - - autres	0	A	
7208 54 00	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0	A	
7208 90	- autres			
7208 90 20	- - perforés	0	A	
7208 90 80	- - autres	0	A	
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus			
	- enroulés, simplement laminés à froid			
7209 15 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus	0	A	
7209 16	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm			
7209 16 10	- - - dits "magnétiques"	0	A	
7209 16 90	- - - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7209 17	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm			
7209 17 10	- - - dits "magnétiques"	0	A	
7209 17 90	- - - autres	0	A	
7209 18	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm			
7209 18 10	- - - dits "magnétiques"	0	A	
	- - - autres			
7209 18 91	- - - - d'une épaisseur de 0,35 mm ou plus mais inférieure à 0,5 mm	0	A	
7209 18 99	- - - - d'une épaisseur inférieure à 0,35 mm	0	A	
	- non enroulés, simplement laminés à froid			
7209 25 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus	0	A	
7209 26	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm			
7209 26 10	- - - dits "magnétiques"	0	A	
7209 26 90	- - - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7209 27	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm			
7209 27 10	- - - dits "magnétiques"	0	A	
7209 27 90	- - - autres	0	A	
7209 28	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm			
7209 28 10	- - - dits "magnétiques"	0	A	
7209 28 90	- - - autres	0	A	
7209 90	- autres			
7209 90 20	- - perforés	0	A	
7209 90 80	- - autres	0	A	
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus			
	- étamés			
7210 11 00	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	0	A	
7210 12	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7210 12 20	- - - Fer-blanc	0	A	
7210 12 80	- - - autres	0	A	
7210 20 00	- plombés, y compris le fer terne	0	A	
7210 30 00	- zingués électrolytiquement	0	A	
	- autrement zingués			
7210 41 00	- - ondulés	0	A	
7210 49 00	- - autres	0	A	
7210 50 00	- revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	0	A	
	- revêtus d'aluminium			
7210 61 00	- - revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	0	A	
7210 69 00	- - autres	0	A	
7210 70	- peints, vernis ou revêtus de matières plastiques			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7210 70 10	- - Fer-blanc, verni; produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis	0	A	
7210 70 80	- - autres	0	A	
7210 90	- autres			
7210 90 30	- - plaqués	0	A	
7210 90 40	- - étamés et imprimés	0	A	
7210 90 80	- - autres	0	A	
7211	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus			
	- simplement laminés à chaud			
7211 13 00	- - laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief	0	A	
7211 14 00	- - autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0	A	
7211 19 00	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- simplement laminés à froid			
7211 23	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone			
7211 23 20	- - - dits "magnétiques"	0	A	
	- - - autres			
7211 23 30	- - - - d'une épaisseur de 0,35 mm ou plus	0	A	
7211 23 80	- - - - d'une épaisseur inférieure à 0,35 mm	0	A	
7211 29 00	- - autres	0	A	
7211 90	- autres			
7211 90 20	- - perforés	0	A	
7211 90 80	- - autres	0	A	
7212	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués ou revêtus			
7212 10	- étamés			
7212 10 10	- - Fer-blanc, simplement traité à la surface	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7212 10 90	- - autres	0	A	
7212 20 00	- zingués électrolytiquement	0	A	
7212 30 00	- autrement zingués	0	A	
7212 40	- peints, vernis ou revêtus de matières plastiques			
7212 40 20	- - Fer-blanc, simplement traité à la surface produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis	0	A	
7212 40 80	- - autres	0	A	
7212 50	- autrement revêtus			
7212 50 20	- - revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	0	A	
7212 50 30	- - chromés ou nickelés	0	A	
7212 50 40	- - cuivrés	0	A	
	- - revêtus d'aluminium			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7212 50 61	- - - revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	0	A	
7212 50 69	- - - autres	0	A	
7212 50 90	- - autres	0	A	
7212 60 00	- plaqués	0	A	
7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés			
7213 10 00	- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	0	A	
7213 20 00	- autres, en aciers de décolletage	0	A	
	- autres			
7213 91	- - de section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm			
7213 91 10	- - - du type utilisé pour armature pour béton	0	A	
7213 91 20	- - - du type utilisé pour le renforcement des pneumatiques	0	A	
	- - - autres			
7213 91 41	- - - - contenant en poids 0,06 % ou moins de carbone	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7213 91 49	- - - - contenant en poids plus de 0,06 % mais moins de 0,25 % de carbone	0	A	
7213 91 70	- - - - contenant en poids 0,25 % ou plus mais pas plus de 0,75 % de carbone	0	A	
7213 91 90	- - - - contenant en poids plus de 0,75 % de carbone	0	A	
7213 99	-- autres			
7213 99 10	- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	0	A	
7213 99 90	- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	0	A	
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage			
7214 10 00	- forgés	0	A	
7214 20 00	- comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	0	A	
7214 30 00	- autres, en aciers de décolletage	0	A	
	- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7214 91	- - de section transversale rectangulaire			
7214 91 10	- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	0	A	
7214 91 90	- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	0	A	
7214 99	- - autres			
	- - - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone			
7214 99 10	- - - - du type utilisé pour armature pour béton	0	A	
	- - - - autres, de section circulaire d'un diamètre			
7214 99 31	- - - - - égal ou supérieur à 80 mm ou plus	0	A	
7214 99 39	- - - - - inférieur à 80 mm	0	A	
7214 99 50	- - - - autres	0	A	
	- - - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone			
	- - - - de section circulaire d'un diamètre			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7214 99 71	- - - - - égal ou supérieur à 80 mm ou plus	0	A	
7214 99 79	- - - - - inférieur à 80 mm	0	A	
7214 99 95	- - - - autres	0	A	
7215	Autres barres en fer ou en aciers non alliés			
7215 10 00	- en aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	0	A	
7215 50	- autres, simplement obtenues ou parachevées à froid			
	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone			
7215 50 11	- - - de section transversale rectangulaire	0	A	
7215 50 19	- - - autres	0	A	
7215 50 80	- - contenant en poids 0,25 % ou plus de carbone	0	A	
7215 90 00	- autres	0	A	
7216	Profilés en fer ou en aciers non alliés			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7216 10 00	- Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	0	A	
	- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm			
7216 21 00	- - Profilés en L	0	A	
7216 22 00	- - Profilés en T	0	A	
	- Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus			
7216 31	- - Profilés en U			
7216 31 10	- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm	0	A	
7216 31 90	- - - d'une hauteur excédant 220 mm	0	A	
7216 32	- - Profilés en I			
	- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 220 mm			
7216 32 11	- - - - à ailes à faces parallèles	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7216 32 19	- - - - autres	0	A	
	- - - d'une hauteur excédant 220 mm			
7216 32 91	- - - - à ailes à faces parallèles	0	A	
7216 32 99	- - - - autres	0	A	
7216 33	- - Profilés en H			
7216 33 10	- - - d'une hauteur de 80 mm ou plus mais n'excédant pas 180 mm	0	A	
7216 33 90	- - - d'une hauteur excédant 180 mm	0	A	
7216 40	- Profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus			
7216 40 10	- - Profilés en L	0	A	
7216 40 90	- - Profilés en T	0	A	
7216 50	- autres profilés, simplement laminés ou filés à chaud			
7216 50 10	- - d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté n'excède pas 80 mm	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - autres			
7216 50 91	- - - Plats à boudins (à bourrelets)	0	A	
7216 50 99	- - - autres	0	A	
	- Profilés, simplement obtenus ou parachevés à froid			
7216 61	- - obtenus à partir de produits laminés plats			
7216 61 10	- - - Profilés en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert	0	A	
7216 61 90	- - - autres	0	A	
7216 69 00	- - autres	0	A	
	- autres			
7216 91	- - obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats			
7216 91 10	- - - Tôles nervurées	0	A	
7216 91 80	- - - autres	0	A	
7216 99 00	- - autres	0	A	
7217	Fils en fer ou en aciers non alliés			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7217 10	- non revêtus, même polis			
	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone			
7217 10 10	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est inférieure à 0,8 mm	0	A	
	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 0,8 mm			
7217 10 31	- - - - comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	0	A	
7217 10 39	- - - - autres	0	A	
7217 10 50	- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0	A	
7217 10 90	- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	0	A	
7217 20	- zingués			
	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7217 20 10	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est inférieure à 0,8 mm	0	A	
7217 20 30	- - - dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 0,8 mm	0	A	
7217 20 50	- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0	A	
7217 20 90	- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	0	A	
7217 30	- revêtus d'autres métaux communs			
	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone			
7217 30 41	- - - cuivrés	0	A	
7217 30 49	- - - autres	0	A	
7217 30 50	- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0	A	
7217 30 90	- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	0	A	
7217 90	- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7217 90 20	- - contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	0	A	
7217 90 50	- - contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone	0	A	
7217 90 90	- - contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone	0	A	
	III. ACIERS INOXYDABLES			
7218	Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables			
7218 10 00	- Lingots et autres formes primaires	0	A	
	- autres			
7218 91	- - de section transversale rectangulaire			
7218 91 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7218 91 80	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7218 99	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - de section transversale carrée			
7218 99 11	- - - - laminés ou obtenus par coulée continue	0	A	
7218 99 19	- - - - forgés	0	A	
	- - - autres			
7218 99 20	- - - - laminés ou obtenus par coulée continue	0	A	
7218 99 80	- - - - forgés	0	A	
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus			
	- simplement laminés à chaud, enroulés			
7219 11 00	- - d'une épaisseur excédant 10 mm	0	A	
7219 12	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm			
7219 12 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7219 12 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7219 13	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm			
7219 13 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7219 13 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7219 14	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm			
7219 14 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7219 14 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	
	- simplement laminés à chaud, non enroulés			
7219 21	- - d'une épaisseur excédant 10 mm			
7219 21 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7219 21 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7219 22	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm			
7219 22 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7219 22 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7219 23 00	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0	A	
7219 24 00	- - d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0	A	
	- simplement laminés à froid			
7219 31 00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0	A	
7219 32	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm			
7219 32 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7219 32 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7219 33	- - d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm			
7219 33 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7219 33 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7219 34	- - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm			
7219 34 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7219 34 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7219 35	- - d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm			
7219 35 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7219 35 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7219 90	- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7219 90 20	- - perforés	0	A	
7219 90 80	- - autres	0	A	
7220	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm			
	- simplement laminés à chaud			
7220 11 00	- - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0	A	
7220 12 00	- - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	0	A	
7220 20	- simplement laminés à froid			
	- - d'une épaisseur de 3 mm ou plus, contenant en poids			
7220 20 21	- - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7220 20 29	- - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
	- - d'une épaisseur excédant 0,35 mm mais inférieure à 3 mm, contenant en poids			
7220 20 41	- - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7220 20 49	- - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
	- - d'une épaisseur n'excédant pas 0,35 mm, contenant en poids			
7220 20 81	- - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7220 20 89	- - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7220 90	- autres			
7220 90 20	- - perforés	0	A	
7220 90 80	- - autres	0	A	
7221 00	Fil machine en aciers inoxydables			
7221 00 10	- contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7221 00 90	- contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7222	Barres et profilés en aciers inoxydables			
	- Barres simplement laminées ou filées à chaud			
7222 11	- - de section circulaire			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - d'un diamètre de 80 mm ou plus, contenant en poids			
7222 11 11	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7222 11 19	- - - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
	- - - d'un diamètre inférieur à 80 mm, contenant en poids			
7222 11 81	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7222 11 89	- - - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7222 19	- - autres			
7222 19 10	- - - contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7222 19 90	- - - contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7222 20	- Barres simplement obtenues ou parachevées à froid			
	- - de section circulaire			
	- - - d'un diamètre de 80 mm ou plus, contenant en poids			
7222 20 11	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7222 20 19	- - - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
	- - - d'un diamètre de 25 mm ou plus mais inférieur à 80 mm, contenant en poids			
7222 20 21	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7222 20 29	- - - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
	- - - d'un diamètre inférieur à 25 mm, contenant en poids			
7222 20 31	- - - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7222 20 39	- - - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
	- - autres, contenant en poids			
7222 20 81	- - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7222 20 89	- - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7222 30	- autres barres			
	- - forgées, contenant en poids			
7222 30 51	- - - 2,5 % ou plus de nickel	0	A	
7222 30 91	- - - moins de 2,5 % de nickel	0	A	
7222 30 97	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7222 40	- Profilés			
7222 40 10	- - simplement laminés ou filés à chaud	0	A	
7222 40 50	- - simplement obtenus ou parachevés à froid	0	A	
7222 40 90	- - autres	0	A	
7223 00	Fils en aciers inoxydables			
	- contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel			
7223 00 11	- - contenant en poids 28 % ou plus de nickel mais pas plus de 31 % et 20 % ou plus mais pas plus de 22 % de chrome	0	A	
7223 00 19	- - autres	0	A	
	- contenant en poids moins de 2,5 % de nickel			
7223 00 91	- - contenant en poids 13 % ou plus mais pas plus de 25 % de chrome et 3,5 % ou plus mais pas plus de 6 % d'aluminium	0	A	
7223 00 99	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	IV. AUTRES ACIERS ALLIÉS; BARRES CREUSES POUR LE FORAGE, EN ACIERS ALLIÉS OU NON ALLIÉS			
7224	Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en autres aciers alliés			
7224 10	- Lingots et autres formes primaires			
7224 10 10	- - en aciers pour outillage	0	A	
7224 10 90	- - autres	0	A	
7224 90	- autres			
7224 90 02	- - en aciers pour outillage	0	A	
	- - autres			
	- - - de section transversale carrée ou rectangulaire			
	- - - - laminés à chaud ou obtenus par coulée continue			
	- - - - - dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur			
7224 90 03	- - - - - en aciers à coupe rapide	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7224 90 05	- - - - - contenant en poids pas plus de 0,7 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 1,2 % de manganèse et 0,6 % ou plus mais pas plus de 2,3 % de silicium; contenant en poids 0,0008 % ou plus de bore sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1, point f), du présent chapitre	0	A	
7224 90 07	- - - - - autres	0	A	
7224 90 14	- - - - - autres	0	A	
7224 90 18	- - - - forgés	0	A	
	- - - autres			
	- - - - laminés à chaud ou obtenus par coulée continue			
7224 90 31	- - - - - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	0	A	
7224 90 38	- - - - - autres	0	A	
7224 90 90	- - - - forgés	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7225	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus			
	- en aciers au silicium dits "magnétiques"			
7225 11 00	- - à grains orientés	0	A	
7225 19	- - autres			
7225 19 10	- - - laminés à chaud	0	A	
7225 19 90	- - - laminés à froid	0	A	
7225 30	- autres, simplement laminés à chaud, enroulés			
7225 30 10	- - en aciers pour outillage	0	A	
7225 30 30	- - en aciers à coupe rapide	0	A	
7225 30 90	- - autres	0	A	
7225 40	- autres, simplement laminés à chaud, non enroulés			
7225 40 12	- - en aciers pour outillage	0	A	
7225 40 15	- - en aciers à coupe rapide	0	A	
	- - autres			
7225 40 40	- - - d'une épaisseur excédant 10 mm	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7225 40 60	- - - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0	A	
7225 40 90	- - - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	0	A	
7225 50	- autres, simplement laminés à froid			
7225 50 20	- - en aciers à coupe rapide	0	A	
7225 50 80	- - autres	0	A	
	- autres			
7225 91 00	- - zingués électrolytiquement	0	A	
7225 92 00	- - autrement zingués	0	A	
7225 99 00	- - autres	0	A	
7226	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm			
	- en aciers au silicium dits "magnétiques"			
7226 11 00	- - à grains orientés	0	A	
7226 19	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7226 19 10	- - - simplement laminés à chaud	0	A	
7226 19 80	- - - autres	0	A	
7226 20 00	- en aciers à coupe rapide	0	A	
	- autres			
7226 91	- - simplement laminés à chaud			
7226 91 20	- - - en aciers pour outillage	0	A	
	- - - autres			
7226 91 91	- - - - d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0	A	
7226 91 99	- - - - d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	0	A	
7226 92 00	- - simplement laminés à froid	0	A	
7226 99	- - autres			
7226 99 10	- - - zingués électrolytiquement	0	A	
7226 99 30	- - - autrement zingués	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7226 99 70	- - - autres	0	A	
7227	Fil machine en autres aciers alliés			
7227 10 00	- en aciers à coupe rapide	0	A	
7227 20 00	- en aciers silicomanganeux	0	A	
7227 90	- autres			
7227 90 10	- - contenant en poids 0,0008 % ou plus de bore sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1, point f), du présent chapitre	0	A	
7227 90 50	- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	0	A	
7227 90 95	- - autres	0	A	
7228	Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés			
7228 10	- Barres en aciers à coupe rapide			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7228 10 20	- - simplement laminées ou filées à chaud; laminées ou filées à chaud; simplement plaquées	0	A	
7228 10 50	- - forgées	0	A	
7228 10 90	- - autres	0	A	
7228 20	- Barres en aciers silicomanganeux			
7228 20 10	- - de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces	0	A	
	- - autres			
7228 20 91	- - - simplement laminées ou filées à chaud; laminées ou filées à chaud; simplement plaquées	0	A	
7228 20 99	- - - autres	0	A	
7228 30	- autres barres, simplement laminées ou filées à chaud			
7228 30 20	- - en aciers pour outillage	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène			
7228 30 41	- - - de section circulaire, d'un diamètre de 80 mm ou plus	0	A	
7228 30 49	- - - autres	0	A	
	- - autres			
	- - - de section circulaire, d'un diamètre de			
7228 30 61	- - - - 80 mm ou plus	0	A	
7228 30 69	- - - - inférieur à 80 mm	0	A	
7228 30 70	- - - de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces	0	A	
7228 30 89	- - - autres	0	A	
7228 40	- autres barres, simplement forgées			
7228 40 10	- - en aciers pour outillage	0	A	
7228 40 90	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7228 50	- autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid			
7228 50 20	- - en aciers pour outillage	0	A	
7228 50 40	- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	0	A	
	- - autres			
	- - - de section circulaire, d'un diamètre			
7228 50 61	- - - - de 80 mm ou plus	0	A	
7228 50 69	- - - - inférieur à 80 mm	0	A	
7228 50 80	- - - autres	0	A	
7228 60	- autres barres			
7228 60 20	- - en aciers pour outillage	0	A	
7228 60 80	- - autres	0	A	
7228 70	- Profilés			
7228 70 10	- - simplement laminés ou filés à chaud	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7228 70 90	- - autres	0	A	
7228 80 00	- Barres creuses pour le forage	0	A	
7229	Fils en autres aciers alliés			
7229 20 00	- en aciers silicomanganeux	0	A	
7229 90	- autres			
7229 90 20	- - en aciers à coupe rapide	0	A	
7229 90 50	- - contenant en poids 0,9 % ou plus mais pas plus de 1,15 % de carbone et 0,5 % ou plus mais pas plus de 2 % de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène	0	A	
7229 90 90	- - autres	0	A	
73	CHAPITRE 73 - OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER			
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier			
7301 10 00	- Palplanches	0	A	
7301 20 00	- Profilés	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7302	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier: rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails			
7302 10	- Rails			
7302 10 10	- - conducteurs de courant, avec partie en métal non ferreux	0	A	
	- - autres			
	- - - neufs			
	- - - - Rails "Vignole"			
7302 10 22	- - - - d'un poids au mètre de 36 kg ou plus	0	A	
7302 10 28	- - - - d'un poids au mètre inférieur à 36 kg	0	A	
7302 10 40	- - - - Rails à ornières	0	A	
7302 10 50	- - - - autres	0	A	
7302 10 90	- - - usagés	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7302 30 00	- Aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	2,7	A	
7302 40 00	- Éclisses et selles d'assise	0	A	
7302 90 00	- autres	0	A	
7303 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte			
7303 00 10	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,2	A	
7303 00 90	- autres	3,2	A	
7304	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier			
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs			
7304 11 00	- - en aciers inoxydables	0	A	
7304 19	- - autres			
7304 19 10	- - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	0	A	
7304 19 30	- - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7304 19 90	- - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	0	A	
	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz			
7304 22 00	- - Tiges de forage en aciers inoxydables	0	A	
7304 23 00	- - autres tiges de forage	0	A	
7304 24 00	- - autres, en aciers inoxydables	0	A	
7304 29	- - autres			
7304 29 10	- - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	0	A	
7304 29 30	- - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	0	A	
7304 29 90	- - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	0	A	
	- autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés			
7304 31	- - étirés ou laminés à froid			
7304 31 20	- - - de précision	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7304 31 80	- - - autres	0	A	
7304 39	- - autres			
7304 39 10	- - - bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	0	A	
	- - - autres			
	- - - - Tubes filetés ou filetables dits "gaz"			
7304 39 52	- - - - - zingués	0	A	
7304 39 58	- - - - - autres	0	A	
	- - - - autres, d'un diamètre extérieur			
7304 39 92	- - - - - n'excédant pas 168,3 mm	0	A	
7304 39 93	- - - - - excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	0	A	
7304 39 98	- - - - - excédant 406,4 mm	0	A	
	- autres, de section circulaire, en aciers inoxydables			
7304 41 00	- - étirés ou laminés à froid	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7304 49	- - autres			
7304 49 10	- - - bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	0	A	
	- - - autres			
7304 49 93	- - - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	0	A	
7304 49 95	- - - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	0	A	
7304 49 99	- - - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	0	A	
	- autres, de section circulaire, en autres aciers alliés			
7304 51	- - étirés ou laminés à froid			
	- - - droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en acier allié contenant en poids de 0,9 à 1,15 % inclus de carbone et de 0,5 à 2 % inclus de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène, d'une longueur			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7304 51 12	- - - - n'excédant pas 0,5 m	0	A	
7304 51 18	- - - - excédant 0,5 m	0	A	
	- - - autres			
7304 51 81	- - - - de précision	0	A	
7304 51 89	- - - - autres	0	A	
7304 59	- - autres			
7304 59 10	- - - bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	0	A	
	- - - autres, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en acier allié contenant en poids de 0,9 à 1,15 % inclus de carbone et de 0,5 à 2 % inclus de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène, d'une longueur			
7304 59 32	- - - - n'excédant pas 0,5 m	0	A	
7304 59 38	- - - - excédant 0,5 m	0	A	
	- - - autres			
7304 59 92	- - - - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7304 59 93	- - - - d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	0	A	
7304 59 99	- - - - d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	0	A	
7304 90 00	- autres	0	A	
7305	Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier			
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs			
7305 11 00	- - soudés longitudinalement à l'arc immergé	0	A	
7305 12 00	- - soudés longitudinalement, autres	0	A	
7305 19 00	- - autres	0	A	
7305 20 00	- Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	0	A	
	- autres, soudés			
7305 31 00	- - soudés longitudinalement	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7305 39 00	- - autres	0	A	
7305 90 00	- autres	0	A	
7306	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier			
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs			
7306 11	- - soudés, en aciers inoxydables			
7306 11 10	- - - soudés longitudinalement	0	A	
7306 11 90	- - - soudés hélicoïdalement	0	A	
7306 19	- - autres			
7306 19 10	- - - soudés longitudinalement	0	A	
7306 19 90	- - - soudés hélicoïdalement	0	A	
	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz			
7306 21 00	- - soudés, en aciers inoxydables	0	A	
7306 29 00	- - autres	0	A	
7306 30	- autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - de précision, d'une épaisseur de paroi			
7306 30 11	- - - n'excédant pas 2 mm	0	A	
7306 30 19	- - - excédant 2 mm	0	A	
	- - autres			
	- - - Tubes filetés ou filetables dits "gaz"			
7306 30 41	- - - - zingués	0	A	
7306 30 49	- - - - autres	0	A	
	- - - autres, d'un diamètre extérieur			
	- - - - n'excédant pas 168,3 mm			
7306 30 72	- - - - - zingués	0	A	
7306 30 77	- - - - - autres	0	A	
7306 30 80	- - - - excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	0	A	
7306 40	- autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7306 40 20	- - étirés ou laminés à froid	0	A	
7306 40 80	- - autres	0	A	
7306 50	- autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés			
7306 50 20	- - de précision	0	A	
7306 50 80	- - autres	0	A	
	- autres, soudés, de section non circulaire			
7306 61	- - de section carrée ou rectangulaire			
7306 61 10	- - - en aciers inoxydables	0	A	
	- - - autres			
7306 61 92	- - - - d'une épaisseur de paroi n'excédant pas 2 mm	0	A	
7306 61 99	- - - - d'une épaisseur de paroi excédant 2 mm	0	A	
7306 69	- - de section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire			
7306 69 10	- - - en aciers inoxydables	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7306 69 90	- - - autres	0	A	
7306 90 00	- autres	0	A	
7307	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier			
	- moulés			
7307 11	- - en fonte non malléable			
7307 11 10	- - - pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,7	A	
7307 11 90	- - - autres	3,7	A	
7307 19	- - autres			
7307 19 10	- - - en fonte malléable	3,7	A	
7307 19 90	- - - autres	3,7	A	
	- autres, en aciers inoxydables			
7307 21 00	- - Brides	3,7	A	
7307 22	- - Coudes, courbes et manchons, filetés			
7307 22 10	- - - Manchons	0	A	
7307 22 90	- - - Coudes et courbes	3,7	A	
7307 23	- - Accessoires à souder bout à bout			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7307 23 10	- - - Coudes et courbes	3,7	A	
7307 23 90	- - - autres	3,7	A	
7307 29	- - autres			
7307 29 10	- - - filetés	3,7	A	
7307 29 80	- - - autres	3,7	A	
	- autres			
7307 91 00	- - Brides	3,7	A	
7307 92	- - Coudes, courbes et manchons, filetés			
7307 92 10	- - - Manchons	0	A	
7307 92 90	- - - Coudes et courbes	3,7	A	
7307 93	- - Accessoires à souder bout à bout			
	- - - dont le plus grand diamètre extérieur n'excède pas 609,6 mm			
7307 93 11	- - - - Coudes et courbes	3,7	A	
7307 93 19	- - - - autres	3,7	A	
	- - - dont le plus grand diamètre extérieur excède 609,6 mm			
7307 93 91	- - - - Coudes et courbes	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7307 93 99	- - - - autres	3,7	A	
7307 99	- - autres			
7307 99 10	- - - filetés	3,7	A	
7307 99 80	- - - autres	3,7	A	
7308	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction			
7308 10 00	- Ponts et éléments de ponts	0	A	
7308 20 00	- Tours et pylônes	0	A	
7308 30 00	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	0	A	
7308 40 00	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étayage	0	A	
7308 90	- autres			
	- - uniquement ou principalement en tôle			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7308 90 51	- - - Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôles nervurées et d'une âme isolante	0	A	
7308 90 59	- - - autres	0	A	
7308 90 98	- - autres	0	A	
7309 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge			
7309 00 10	- pour matières gazeuses (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés)	2,2	A	
	- pour matières liquides			
7309 00 30	- - avec revêtement intérieur ou calorifuge	2,2	A	
	- - autres, d'une contenance			
7309 00 51	- - - excédant 100 000 l	2,2	A	
7309 00 59	- - - n'excédant pas 100 000 l	2,2	A	
7309 00 90	- pour matières solides	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge			
7310 10 00	- d'une contenance de 50 l ou plus	2,7	A	
	- d'une contenance de moins de 50 l			
7310 21	- - Boîtes à fermer par soudage ou sertissage			
7310 21 11	- - - Boîtes à conserves des types utilisés pour les denrées alimentaires	2,7	A	
7310 21 19	- - - Boîtes à conserves des types utilisés pour les boissons	2,7	A	
	- - - autres, d'une épaisseur de paroi			
7310 21 91	- - - - inférieure à 0,5 mm	2,7	A	
7310 21 99	- - - - égale ou supérieure à 0,5 mm	2,7	A	
7310 29	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7310 29 10	- - - d'une épaisseur de paroi inférieure à 0,5 mm	2,7	A	
7310 29 90	- - - d'une épaisseur de paroi égale ou supérieure à 0,5 mm	2,7	A	
7311 00	Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier			
	- sans soudure			
	- - pour une pression de 165 bars ou plus, d'une contenance			
7311 00 11	- - - de moins de 20 l	2,7	A	
7311 00 13	- - - de 20 l ou plus mais n'excédant pas 50 l	2,7	A	
7311 00 19	- - - excédant 50 l	2,7	A	
7311 00 30	- - autres	2,7	A	
	- autres, d'une contenance			
7311 00 91	- - de moins de 1 000 l	2,7	A	
7311 00 99	- - de 1 000 l ou plus	2,7	A	
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7312 10	- Torons et câbles			
7312 10 20	- - en aciers inoxydables	0	A	
	- - autres, dont la plus grande dimension de la coupe transversale			
	- - - n'excède pas 3 mm			
7312 10 41	- - - - revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	0	A	
7312 10 49	- - - - autres	0	A	
	- - - excède 3 mm			
	- - - - Torons			
7312 10 61	- - - - - non revêtus	0	A	
	- - - - - revêtus			
7312 10 65	- - - - - zingués	0	A	
7312 10 69	- - - - - autres	0	A	
	- - - - Câbles, y compris les câbles clos			
	- - - - - non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7312 10 81	- - - - - excède 3 mm mais n'excède pas 12 mm	0	A	
7312 10 83	- - - - - excède 12 mm mais n'excède pas 24 mm	0	A	
7312 10 85	- - - - - excède 24 mm mais n'excède pas 48 mm	0	A	
7312 10 89	- - - - - excède 48 mm	0	A	
7312 10 98	- - - - - autres	0	A	
7312 90 00	- autres	0	A	
7313 00 00	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	0	A	
7314	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier			
	- Toiles métalliques tissées			
7314 12 00	- - Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	0	A	
7314 14 00	- - autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7314 19 00	- - autres	0	A	
7314 20	- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm ²			
7314 20 10	- - en fils nervurés	0	A	
7314 20 90	- - autres	0	A	
	- autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre			
7314 31 00	- - zingués	0	A	
7314 39 00	- - autres	0	A	
	- autres toiles métalliques, grillages et treillis			
7314 41 00	- - zingués	0	A	
7314 42 00	- - recouverts de matières plastiques	0	A	
7314 49 00	- - autres	0	A	
7314 50 00	- Tôles et bandes déployées	0	A	
7315	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier			
	- Chaînes à maillons articulés et leurs parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7315 11	- - Chaînes à rouleaux			
7315 11 10	- - - des types utilisés pour cycles et motocycles	2,7	A	
7315 11 90	- - - autres	2,7	A	
7315 12 00	- - autres chaînes	2,7	A	
7315 19 00	- - Parties	2,7	A	
7315 20 00	- Chaînes antidérapantes	2,7	A	
	- autres chaînes et chaînettes			
7315 81 00	- - Chaînes à maillons à étais	2,7	A	
7315 82 00	- - autres chaînes, à maillons soudés	2,7	A	
7315 89 00	- - autres	2,7	A	
7315 90 00	- autres parties	2,7	A	
7316 00 00	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2,7	A	
7317 00	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- de tréfilerie			
7317 00 20	- - Pointes encollées, en bandes ou en rouleaux	0	A	
7317 00 60	- - autres	0	A	
7317 00 80	- autres	0	A	
7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier			
	- Articles filetés			
7318 11 00	- - Tire-fond	3,7	A	
7318 12	- - autres vis à bois			
7318 12 10	- - - en aciers inoxydables	3,7	A	
7318 12 90	- - - autres	3,7	A	
7318 13 00	- - Crochets et pitons à pas de vis	3,7	A	
7318 14	- - Vis autotaraudeuses			
7318 14 10	- - - en aciers inoxydables	3,7	A	
	- - - autres			
7318 14 91	- - - - Vis à tôles	3,7	A	
7318 14 99	- - - - autres	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7318 15	- - autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles			
7318 15 10	- - - Vis décolletées dans la masse, d'une épaisseur de tige n'excédant pas 6 mm	3,7	A	
	- - - autres			
7318 15 20	- - - - pour la fixation des éléments de voies ferrées	3,7	A	
	- - - - autres			
	- - - - - sans tête			
7318 15 30	- - - - - en aciers inoxydables	3,7	A	
	- - - - - en autres aciers, d'une résistance à la traction			
7318 15 41	- - - - - de moins de 800 MPa	3,7	A	
7318 15 49	- - - - - de 800 MPa ou plus	3,7	A	
	- - - - - avec tête			
	- - - - - fendue ou à empreinte cruciforme			
7318 15 51	- - - - - en aciers inoxydables	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7318 15 59	----- autres	3,7	A	
	----- à six pans creux			
7318 15 61	----- en aciers inoxydables	3,7	A	
7318 15 69	----- autres	3,7	A	
	----- hexagonale			
7318 15 70	----- en aciers inoxydables	3,7	A	
	----- en autres aciers, d'une résistance à la traction			
7318 15 81	----- de moins de 800 MPa	3,7	A	
7318 15 89	----- de 800 MPa ou plus	3,7	A	
7318 15 90	----- autres	3,7	A	
7318 16	-- Écrous			
7318 16 10	--- décollétés dans la masse, d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	3,7	A	
	--- autres			
7318 16 30	---- en aciers inoxydables	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - - autres			
7318 16 50	- - - - - de sécurité	3,7	A	
	- - - - - autres, d'un diamètre intérieur			
7318 16 91	- - - - - n'excédant pas 12 mm	3,7	A	
7318 16 99	- - - - - excédant 12 mm	3,7	A	
7318 19 00	- - autres	3,7	A	
	- Articles non filetés			
7318 21 00	- - Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	3,7	A	
7318 22 00	- - autres rondelles	3,7	A	
7318 23 00	- - Rivets	3,7	A	
7318 24 00	- - Goupilles, chevilles et clavettes	3,7	A	
7318 29 00	- - autres	3,7	A	
7319	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7319 40 00	- Epingles de sûreté et autres épingles	2,7	A	
7319 90	- autres			
7319 90 10	- - Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	2,7	A	
7319 90 90	- - autres	2,7	A	
7320	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier			
7320 10	- Ressorts à lames et leurs lames			
	- - formés à chaud			
7320 10 11	- - - Ressorts paraboliques et leurs lames	2,7	A	
7320 10 19	- - - autres	2,7	A	
7320 10 90	- - autres	2,7	A	
7320 20	- Ressorts en hélice			
7320 20 20	- - formés à chaud	2,7	A	
	- - autres			
7320 20 81	- - - Ressorts de compression	2,7	A	
7320 20 85	- - - Ressorts de traction	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7320 20 89	- - - autres	2,7	A	
7320 90	- autres			
7320 90 10	- - Ressorts spiraux plats	2,7	A	
7320 90 30	- - Ressorts ayant la forme de disques	2,7	A	
7320 90 90	- - autres	2,7	A	
7321	Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier			
	- Appareils de cuisson et chauffe-plats			
7321 11	- - à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles			
7321 11 10	- - - avec four, y compris les fours séparés	2,7	A	
7321 11 90	- - - autres	2,7	A	
7321 12 00	- - à combustibles liquides	2,7	A	
7321 19 00	- - autres, y compris les appareils à combustibles solides	2,7	A	
	- autres appareils			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7321 81 00	- - à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	2,7	A	
7321 82 00	- - à combustibles liquides	2,7	A	
7321 89 00	- - autres, y compris les appareils à combustibles solides	2,7	A	
7321 90 00	- Parties	2,7	A	
7322	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier			
	- Radiateurs et leurs parties			
7322 11 00	- - en fonte	3,2	A	
7322 19 00	- - autres	3,2	A	
7322 90 00	- autres	3,2	A	
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7323 10 00	- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	3,2	A	
	- autres			
7323 91 00	- - en fonte, non émaillés	3,2	A	
7323 92 00	- - en fonte émaillée	3,2	A	
7323 93 00	- - en aciers inoxydables	3,2	A	
7323 94 00	- - en fer ou en acier, émaillés	3,2	A	
7323 99 00	- - autres	3,2	A	
7324	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier			
7324 10 00	- Éviers et lavabos en aciers inoxydables	2,7	A	
	- Baignoires			
7324 21 00	- - en fonte, même émaillée	3,2	A	
7324 29 00	- - autres	3,2	A	
7324 90 00	- autres, y compris les parties	3,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7325	Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier			
7325 10	- en fonte non malléable			
7325 10 50	- - Trappes de regard	1,7	A	
	- - autres			
7325 10 92	- - - Articles pour canalisations	1,7	A	
7325 10 99	- - - autres	1,7	A	
	- autres			
7325 91 00	- - Boulets et articles similaires pour broyeurs	2,7	A	
7325 99	- - autres			
7325 99 10	- - - en fonte malléable	2,7	A	
7325 99 90	- - - autres	2,7	A	
7326	Autres ouvrages en fer ou en acier			
	- forgés ou estampés mais non autrement travaillés			
7326 11 00	- - Boulets et articles similaires pour broyeurs	2,7	A	
7326 19	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7326 19 10	- - - forgés	2,7	A	
7326 19 90	- - - autres	2,7	A	
7326 20 00	- Ouvrages en fils de fer ou d'acier	2,7	A	
7326 90	- autres			
7326 90 30	- - Échelles et escabeaux	2,7	A	
7326 90 40	- - Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises	2,7	A	
7326 90 50	- - Bobines pour câbles, tuyaux, etc.	2,7	A	
7326 90 60	- - Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages utilisés dans l'industrie du bâtiment	2,7	A	
	- - Autres ouvrages en fer ou en acier			
7326 90 92	- - - forgés	2,7	A	
7326 90 94	- - - estampés	2,7	A	
7326 90 96	- - - frittés	2,7	A	
7326 90 98	- - - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
74	CHAPITRE 74 - CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE			
7401 00 00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	0	A	
7402 00 00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	0	A	
7403	Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute			
	- Cuivre affiné			
7403 11 00	- - Cathodes et sections de cathodes	0	A	
7403 12 00	- - Barres à fils (wire-bars)	0	A	
7403 13 00	- - Billettes	0	A	
7403 19 00	- - autres	0	A	
	- Alliages de cuivre			
7403 21 00	- - à base de cuivre-zinc (laiton)	0	A	
7403 22 00	- - à base de cuivre-étain (bronze)	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7403 29 00	- - autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 7405)	0	A	
7404 00	Déchets et débris de cuivre			
7404 00 10	- de cuivre affiné	0	A	
	- d'alliages de cuivre			
7404 00 91	- - à base de cuivre-zinc (laiton)	0	A	
7404 00 99	- - autres	0	A	
7405 00 00	Alliages mères de cuivre	0	A	
7406	Poudres et paillettes de cuivre			
7406 10 00	- Poudres à structure non lamellaire	0	A	
7406 20 00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	0	A	
7407	Barres et profilés en cuivre			
7407 10 00	- en cuivre affiné	4,8	B3	
	- en alliages de cuivre			
7407 21	- - à base de cuivre-zinc (laiton)			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7407 21 10	- - - Barres	4,8	B3	
7407 21 90	- - - Profilés	4,8	B3	
7407 29 00	- - autres	4,8	B3	
7408	Fils de cuivre			
	- en cuivre affiné			
7408 11 00	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm	4,8	B3	
7408 19	- - autres			
7408 19 10	- - - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 0,5 mm	4,8	B3	
7408 19 90	- - - dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 0,5 mm	4,8	B3	
	- en alliages de cuivre			
7408 21 00	- - à base de cuivre-zinc (laiton)	4,8	A	
7408 22 00	- - à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	B3	
7408 29 00	- - autres	4,8	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7409	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm			
	- en cuivre affiné			
7409 11 00	- - enroulées	4,8	B3	
7409 19 00	- - autres	4,8	B3	
	- à base de cuivre-zinc (laiton)			
7409 21 00	- - enroulées	4,8	B3	
7409 29 00	- - autres	4,8	B3	
	- en alliages à base de cuivre-étain (bronze)			
7409 31 00	- - enroulées	4,8	B3	
7409 39 00	- - autres	4,8	B3	
7409 40 00	- à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	B3	
7409 90 00	- en autres alliages de cuivre	4,8	B3	
7410	Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris)			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- sans support			
7410 11 00	- - en cuivre affiné	5,2	B3	
7410 12 00	- - en alliages de cuivre	5,2	B3	
	- sur support			
7410 21 00	- - en cuivre affiné	5,2	B3	
7410 22 00	- - en alliages de cuivre	5,2	B3	
7411	Tubes et tuyaux en cuivre			
7411 10	- en cuivre affiné			
7411 10 10	- - droits	4,8	B3	
7411 10 90	- - autres	4,8	A	
	- en alliages de cuivre			
7411 21	- - à base de cuivre-zinc (laiton)			
7411 21 10	- - - droits	4,8	B3	
7411 21 90	- - - autres	4,8	B3	
7411 22 00	- - à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mallehort)	4,8	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7411 29 00	- - autres	4,8	B3	
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre			
7412 10 00	- en cuivre affiné	5,2	B3	
7412 20 00	- en alliages de cuivre	5,2	B3	
7413 00 00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité	5,2	B3	
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre			
7415 10 00	- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	4	A	
	- autres articles, non filetés			
7415 21 00	- - Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	3	A	
7415 29 00	- - - autres	3	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- autres articles, filetés			
7415 33 00	- - Vis; boulons et écrous	3	A	
7415 39 00	- - autres	3	A	
7418	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre			
7418 10	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues			
7418 10 10	- - Appareils non électriques de cuisson ou de chauffage, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties	4	A	
7418 10 90	- - autres	3	A	
7418 20 00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	3	A	
7419	Autres ouvrages en cuivre			
7419 10 00	- Chaînes, chaînettes et leurs parties	3	A	
	- autres			
7419 91 00	- - coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	3	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7419 99	- - autres			
7419 99 10	- - - Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils, dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 6 mm; tôles et bandes déployées	4,3	A	
7419 99 30	- - - Ressorts	4	A	
7419 99 90	- - - autres	3	A	
75	CHAPITRE 75 - NICKEL ET OUVRAGES EN NICKEL			
7501	Mattes de nickel, sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel			
7501 10 00	- Mattes de nickel	0	A	
7501 20 00	- Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	0	A	
7502	Nickel sous forme brute			
7502 10 00	- Nickel non allié	0	A	
7502 20 00	- Alliages de nickel	0	A	
7503 00	Déchets et débris de nickel			
7503 00 10	- de nickel non allié	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7503 00 90	- d'alliages de nickel	0	A	
7504 00 00	Poudres et paillettes de nickel	0	A	
7505	Barres, profilés et fils, en nickel			
	- Barres et profilés			
7505 11 00	- - en nickel non allié	0	A	
7505 12 00	- - en alliages de nickel	2,9	A	
	- Fils			
7505 21 00	- - en nickel non allié	0	A	
7505 22 00	- - en alliages de nickel	2,9	A	
7506	Tôles, bandes et feuilles, en nickel			
7506 10 00	- en nickel non allié	0	A	
7506 20 00	- en alliages de nickel	3,3	A	
7507	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel			
	- Tubes et tuyaux			
7507 11 00	- - en nickel non allié	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7507 12 00	- - en alliages de nickel	0	A	
7507 20 00	- Accessoires de tuyauterie	2,5	A	
7508	Autres ouvrages en nickel			
7508 10 00	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	0	A	
7508 90 00	- autres	0	A	
76	CHAPITRE 76 - ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM			
7601	Aluminium sous forme brute			
7601 10 00	- Aluminium non allié	3	A	
7601 20	- Alliages d'aluminium			
7601 20 10	- - primaire	6	B3	
	- - secondaire			
7601 20 91	- - - en lingots ou à l'état liquide	6	B3	
7601 20 99	- - - autres	6	B3	
7602 00	Déchets et débris d'aluminium			
	- Déchets			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7602 00 11	- - Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles; déchets de feuilles et de bandes minces, colorées, revêtues ou contrecollées, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	0	A	
7602 00 19	- - autres (y compris les rebuts de fabrication)	0	A	
7602 00 90	- Débris	0	A	
7603	Poudres et paillettes d'aluminium			
7603 10 00	- Poudres à structure non lamellaire	5	B3	
7603 20 00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	5	B3	
7604	Barres et profilés en aluminium			
7604 10	- en aluminium non allié			
7604 10 10	- - Barres	7,5	A	
7604 10 90	- - Profilés	7,5	A	
	- en alliages d'aluminium			
7604 21 00	- - Profilés creux	7,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7604 29	- - autres			
7604 29 10	- - - Barres	7,5	A	
7604 29 90	- - - Profilés	7,5	A	
7605	Fils en aluminium			
	- en aluminium non allié			
7605 11 00	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7,5	A	
7605 19 00	- - autres	7,5	B7	
	- en alliages d'aluminium			
7605 21 00	- - dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7,5	B7	
7605 29 00	- - autres	7,5	A	
7606	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm			
	- de forme carrée ou rectangulaire			
7606 11	- - en aluminium non allié			
7606 11 10	- - - peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	7,5	B7	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - autres, d'une épaisseur			
7606 11 91	- - - - inférieure à 3 mm	7,5	B7	
7606 11 93	- - - - de 3 mm ou plus mais inférieure à 6 mm	7,5	B7	
7606 11 99	- - - - de 6 mm ou plus	7,5	A	
7606 12	- - en alliages d'aluminium			
7606 12 20	- - - peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	7,5	B7	
	- - - autres, d'une épaisseur			
7606 12 92	- - - - inférieure à 3 mm	7,5	B7	
7606 12 93	- - - - de 3 mm ou plus mais inférieure à 6 mm	7,5	B7	
7606 12 99	- - - - de 6 mm ou plus	7,5	B7	
	- autres			
7606 91 00	- - en aluminium non allié	7,5	B7	
7606 92 00	- - en alliages d'aluminium	7,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)			
	- sans support			
7607 11	-- simplement laminées			
	--- d'une épaisseur inférieure à 0,021 mm			
7607 11 11	---- en rouleaux d'un poids n'excédant pas 10 kg	7,5	B7	
7607 11 19	---- autres	7,5	B7	
7607 11 90	--- d'une épaisseur de 0,021 mm ou plus mais n'excédant pas 0,2 mm	7,5	B7	
7607 19	-- autres			
7607 19 10	--- d'une épaisseur inférieure à 0,021 mm	7,5	A	
7607 19 90	--- d'une épaisseur de 0,021 mm ou plus mais n'excédant pas 0,2 mm	7,5	B7	
7607 20	- sur support			
7607 20 10	-- d'une épaisseur (support non compris) inférieure à 0,021 mm	10	B7	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7607 20 90	- - d'une épaisseur (support non compris) de 0,021 mm ou plus mais n'excédant pas 0,2 mm	7,5	A	
7608	Tubes et tuyaux en aluminium			
7608 10 00	- en aluminium non allié	7,5	B7	
7608 20	- en alliages d'aluminium			
7608 20 20	- - soudés	7,5	B7	
	- - autres			
7608 20 81	- - - simplement filés à chaud	7,5	A	
7608 20 89	- - - autres	7,5	A	
7609 00 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	5,9	A	
7610	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7610 10 00	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	6	B3	
7610 90	- autres			
7610 90 10	- - Ponts et éléments de ponts, tours et pylônes	7	B7	
7610 90 90	- - autres	6	B3	
7611 00 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	6	B3	
7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge			
7612 10 00	- Étuis tubulaires souples	6	B3	
7612 90	- autres			
7612 90 20	- - Récipients des types utilisés pour aérosols	6	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7612 90 90	- - autres	6	B3	
7613 00 00	Réceptacles en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	6	B3	
7614	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité			
7614 10 00	- avec âme en acier	6	B3	
7614 90 00	- autres	6	B3	
7615	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium			
7615 10	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues			
7615 10 10	- - coulés ou moulés	6	B3	
7615 10 90	- - autres	6	B3	
7615 20 00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	6	B3	
7616	Autres ouvrages en aluminium			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7616 10 00	- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	6	B3	
	- autres			
7616 91 00	- - Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	6	B3	
7616 99	- - autres			
7616 99 10	- - - coulés ou moulés	6	B3	
7616 99 90	- - - autres	6	A	
78	CHAPITRE 78 - PLOMB ET OUVRAGES EN PLOMB			
7801	Plomb sous forme brute			
7801 10 00	- Plomb affiné	2,5	A	
	- autre			
7801 91 00	- - contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	2,5	A	
7801 99	- - autre			
7801 99 10	- - - contenant en poids 0,02 % ou plus d'argent et destiné à être affiné (plomb d'œuvre)	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7801 99 90	- - - autre	2,5	A	
7802 00 00	Déchets et débris de plomb	0	A	
7804	Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb			
	- Tables, feuilles et bandes			
7804 11 00	- - Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	5	A	
7804 19 00	- - autres	5	A	
7804 20 00	- Poudres et paillettes	0	A	
7806 00	Autres ouvrages en plomb			
7806 00 10	- Emballages munis de blindage de protection en plomb contre les radiations pour le transport ou le stockage des matières radioactives (Euratom)	0	A	
7806 00 80	- autres	5	A	
79	CHAPITRE 79 - ZINC ET OUVRAGES EN ZINC			
7901	Zinc sous forme brute			
	- Zinc non allié			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
7901 11 00	- - contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	2,5	A	
7901 12	- - contenant en poids moins de 99,99 % de zinc			
7901 12 10	- - - contenant en poids 99,95 % ou plus mais moins de 99,99 % de zinc	2,5	A	
7901 12 30	- - - contenant en poids 98,5 % ou plus mais moins de 99,95 % de zinc	2,5	A	
7901 12 90	- - - contenant en poids 97,5 % ou plus mais moins de 98,5 % de zinc	2,5	A	
7901 20 00	- Alliages de zinc	2,5	A	
7902 00 00	Déchets et débris de zinc	0	A	
7903	Poussières, poudres et paillettes, de zinc			
7903 10 00	- Poussières de zinc	2,5	A	
7903 90 00	- autres	2,5	A	
7904 00 00	Barres, profilés et fils, en zinc	5	A	
7905 00 00	Tôles, feuilles et bandes, en zinc	5	A	
7907 00 00	Autres ouvrages en zinc	5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
80	CHAPITRE 80 - ÉTAIN ET OUVRAGES EN ÉTAIN			
8001	Étain sous forme brute			
8001 10 00	- Étain non allié	0	A	
8001 20 00	- Alliages d'étain	0	A	
8002 00 00	Déchets et débris d'étain	0	A	
8003 00 00	Barres, profilés et fils, en étain	0	A	
8007 00	Autres ouvrages en étain			
8007 00 10	- Tôles, feuilles et bandes, d'une épaisseur excédant 0,2 mm	0	A	
8007 00 80	- autres	0	A	
81	CHAPITRE 81 - AUTRES MÉTAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIÈRES			
8101	Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris			
8101 10 00	- Poudres	5	A	
	- autres			
8101 94 00	- - Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8101 96 00	- - Fils	6	A	
8101 97 00	- - Déchets et débris	0	A	
8101 99	- - autres			
8101 99 10	- - - Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	6	A	
8101 99 90	- - - autres	7	A	
8102	Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris			
8102 10 00	- Poudres	4	A	
	- autres			
8102 94 00	- - Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	3	A	
8102 95 00	- - Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	5	A	
8102 96 00	- - Fils	6,1	A	
8102 97 00	- - Déchets et débris	0	A	
8102 99 00	- - autres	7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8103	Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris			
8103 20 00	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres Poudres	0	A	
8103 30 00	- Déchets et débris	0	A	
8103 90	- autres			
8103 90 10	- - Barres (autres que les barres simplement obtenues par frittage), profilés, fils, tôles, bandes et feuilles	3	A	
8103 90 90	- - autres	4	A	
8104	Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris			
	- Magnésium sous forme brute			
8104 11 00	- - contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	5,3	A	
8104 19 00	- - autres	4	A	
8104 20 00	- Déchets et débris	0	A	
8104 30 00	- Copeaux, tournures et granulés calibrés; poudres	4	A	
8104 90 00	- autres	4	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8105	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris			
8105 20 00	- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	0	A	
8105 30 00	- Déchets et débris	0	A	
8105 90 00	- autres	3	A	
8106 00	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris			
8106 00 10	- Bismuth sous forme brute; déchets et débris; poudres	0	A	
8106 00 90	- autres	2	A	
8107	Cadmium et ouvrages en cadmium, y compris les déchets et débris			
8107 20 00	- Cadmium sous forme brute; poudres	3	A	
8107 30 00	- Déchets et débris	0	A	
8107 90 00	- autres	4	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8108	Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris			
8108 20 00	- Titane sous forme brute; poudres	5	A	
8108 30 00	- Déchets et débris	5	A	
8108 90	- autres			
8108 90 30	- - Barres, profilés et fils	7	A	
8108 90 50	- - Tôles, bandes et feuilles	7	A	
8108 90 60	- - Tubes et tuyaux	7	A	
8108 90 90	- - autres	7	A	
8109	Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris			
8109 20 00	- Zirconium sous forme brute; poudres	5	A	
8109 30 00	- Déchets et débris	0	A	
8109 90 00	- autres	9	A	
8110	Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris			
8110 10 00	- Antimoine sous forme brute; poudres	7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8110 20 00	- Déchets et débris	0	A	
8110 90 00	- autres	7	A	
8111 00	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris			
	- Manganèse sous forme brute; déchets et débris; poudres			
8111 00 11	- - Manganèse sous forme brute; poudres	0	A	
8111 00 19	- - Déchets et débris	0	A	
8111 00 90	- autres	5	A	
8112	Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium (columbium), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris			
	- Béryllium			
8112 12 00	- - sous forme brute; poudres	0	A	
8112 13 00	- - Déchets et débris	0	A	
8112 19 00	- - autres	3	A	
	- Chrome			
8112 21	- - sous forme brute; poudres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8112 21 10	- - - Alliages de chrome contenant en poids plus de 10 % de nickel	0	A	
8112 21 90	- - - autres	3	A	
8112 22 00	- - Déchets et débris	0	A	
8112 29 00	- - autres	5	A	
	- Thallium			
8112 51 00	- - sous forme brute; poudres	1,5	A	
8112 52 00	- - Déchets et débris	0	A	
8112 59 00	- - autres	3	A	
	- autres			
8112 92	- - sous forme brute; déchets et débris; poudres			
8112 92 10	- - - Hafnium (celtium)	3	A	
	- - - Niobium (columbium), rhénium, gallium, indium, vanadium, germanium			
8112 92 21	- - - - Déchets et débris	0	A	
	- - - - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8112 92 31	- - - - - Niobium (columbium); rhénium	3	A	
8112 92 81	- - - - - Indium	2	A	
8112 92 89	- - - - - Gallium	1,5	A	
8112 92 91	- - - - - Vanadium	0	A	
8112 92 95	- - - - - Germanium	4,5	A	
8112 99	- - autres			
8112 99 20	- - - Hafnium (celtium), germanium.	7	A	
8112 99 30	- - - Niobium (columbium); rhénium	9	A	
8112 99 70	- - - Gallium, indium, vanadium	3	A	
8113 00	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris			
8113 00 20	- sous forme brute	4	A	
8113 00 40	- Déchets et débris	0	A	
8113 00 90	- autres	5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
82	CHAPITRE 82 - OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUPELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN MÉTAUX COMMUNS; PARTIES DE CES ARTICLES, EN MÉTAUX COMMUNS			
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main			
8201 10 00	- Bêches et pelles	1,7	A	
8201 30 00	- Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs	1,7	A	
8201 40 00	- Haches, serpes et outils similaires à taillants	1,7	A	
8201 50 00	- Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main	1,7	A	
8201 60 00	- Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	1,7	A	
8201 90 00	- autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8202	Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage)			
8202 10 00	- Scies à main	1,7	A	
8202 20 00	- Lames de scies à ruban	1,7	A	
	- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies)			
8202 31 00	- - avec partie travaillante en acier	2,7	A	
8202 39 00	- - autres, y compris les parties	2,7	A	
8202 40 00	- Chaînes de scies, dites "coupantes"	1,7	A	
	- autres lames de scies			
8202 91 00	- - Lames de scies droites, pour le travail des métaux	2,7	A	
8202 99	- - autres			
8202 99 20	- - - pour le travail des métaux	2,7	A	
8202 99 80	- - - pour le travail d'autres matières	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8203	Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main			
8203 10 00	- Limes, râpes et outils similaires	1,7	A	
8203 20 00	- Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	1,7	A	
8203 30 00	- Cisailles à métaux et outils similaires	1,7	A	
8203 40 00	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	1,7	A	
8204	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches			
	- Clés de serrage à main			
8204 11 00	- - à ouverture fixe	1,7	A	
8204 12 00	- - à ouverture variable	1,7	A	
8204 20 00	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8205	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale			
8205 10 00	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	1,7	A	
8205 20 00	- Marteaux et masses	3,7	A	
8205 30 00	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	3,7	A	
8205 40 00	- Tournevis	3,7	A	
	- autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers)			
8205 51 00	- - d'économie domestique	3,7	A	
8205 59	- - autres			
8205 59 10	- - - Outils pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres	3,7	A	
8205 59 80	- - - autres	2,7	A	
8205 60 00	- Lampes à souder et similaires	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8205 70 00	- Étaux, serre-joints et similaires	3,7	A	
8205 90	- autres, y compris des assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position			
8205 90 10	- - Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	2,7	A	
8205 90 90	- - Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position	3,7	A	
8206 00 00	Outils d'au moins deux des n ^{os} 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	3,7	A	
8207	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage			
	- Outils de forage ou de sondage			
8207 13 00	- - avec partie travaillante en cermets	2,7	A	
8207 19	- - autres, y compris les parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8207 19 10	- - - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
8207 19 90	- - - autres	2,7	A	
8207 20	- Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux			
8207 20 10	- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
8207 20 90	- - avec partie travaillante en autres matières	2,7	A	
8207 30	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner			
8207 30 10	- - pour l'usinage des métaux	2,7	A	
8207 30 90	- - autres	2,7	A	
8207 40	- Outils à tarauder ou à fileter			
	- - pour l'usinage des métaux			
8207 40 10	- - - Outils à tarauder	2,7	A	
8207 40 30	- - - Outils à fileter	2,7	A	
8207 40 90	- - autres	2,7	A	
8207 50	- Outils à percer			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8207 50 10	- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
	- - avec partie travaillante en autres matières			
8207 50 30	- - - Forets de maçonnerie	2,7	A	
	- - - autres			
	- - - - pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante			
8207 50 50	- - - - - en cermets	2,7	A	
8207 50 60	- - - - - en aciers à coupe rapide	2,7	A	
8207 50 70	- - - - - en autres matières	2,7	A	
8207 50 90	- - - - autres	2,7	A	
8207 60	- Outils à aléser ou à brocher			
8207 60 10	- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
	- - avec partie travaillante en autres matières			
	- - - Outils à aléser			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8207 60 30	- - - - pour l'usinage des métaux	2,7	A	
8207 60 50	- - - - autres	2,7	A	
	- - - Outils à brocher			
8207 60 70	- - - - pour l'usinage des métaux	2,7	A	
8207 60 90	- - - - autres	2,7	A	
8207 70	- Outils à fraiser			
	- - pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante			
8207 70 10	- - - en cermets	2,7	A	
	- - - en autres matières			
8207 70 31	- - - - Fraises à queue	2,7	A	
8207 70 37	- - - - autres	2,7	A	
8207 70 90	- - autres	2,7	A	
8207 80	- Outils à tourner			
	- - pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante			
8207 80 11	- - - en cermets	2,7	A	
8207 80 19	- - - en autres matières	2,7	A	
8207 80 90	- - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8207 90	- autres outils interchangeables			
8207 90 10	- - avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	A	
	- - avec partie travaillante en autres matières			
8207 90 30	- - - Lames de tournevis	2,7	A	
8207 90 50	- - - Outils de taillage des engrenages	2,7	A	
	- - - autres, avec partie travaillante			
	- - - - en cermets			
8207 90 71	- - - - - pour l'usinage des métaux	2,7	A	
8207 90 78	- - - - - autres	2,7	A	
	- - - - - en autres matières			
8207 90 91	- - - - - pour l'usinage des métaux	2,7	A	
8207 90 99	- - - - - autres	2,7	A	
8208	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques			
8208 10 00	- pour le travail des métaux	1,7	A	
8208 20 00	- pour le travail du bois	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8208 30 00	- pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	1,7	A	
8208 40 00	- pour machines agricoles, horticoles ou forestières	1,7	A	
8208 90 00	- autres	1,7	A	
8209 00	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets			
8209 00 20	- Plaquettes amovibles	2,7	A	
8209 00 80	- autres	2,7	A	
8210 00 00	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	2,7	A	
8211	Couteaux (autres que ceux du n° 8208) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames			
8211 10 00	- Assortiments	8,5	A	
	- autres			
8211 91 00	- - Couteaux de table à lame fixe	8,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8211 92 00	- - autres couteaux à lame fixe	8,5	A	
8211 93 00	- - Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	8,5	A	
8211 94 00	- - Lames	6,7	A	
8211 95 00	- - Manches en métaux communs	2,7	A	
8212	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes)			
8212 10	- Rasoirs			
8212 10 10	- - Rasoirs de sûreté à lames non remplaçables	2,7	A	
8212 10 90	- - autres	2,7	A	
8212 20 00	- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	2,7	A	
8212 90 00	- autres parties	2,7	A	
8213 00 00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames	4,2	A	
8214	Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8214 10 00	- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	2,7	A	
8214 20 00	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	2,7	A	
8214 90 00	- autres	2,7	A	
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires			
8215 10	- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné			
8215 10 20	- - contenant uniquement des objets argentés, dorés ou platinés	4,7	A	
	- - autres			
8215 10 30	- - - en aciers inoxydables	8,5	A	
8215 10 80	- - - autres	4,7	A	
8215 20	- autres assortiments			
8215 20 10	- - en aciers inoxydables	8,5	A	
8215 20 90	- - autres	4,7	A	
	- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8215 91 00	- - argentés, dorés ou platinés	4,7	A	
8215 99	- - autres			
8215 99 10	- - - en aciers inoxydables	8,5	A	
8215 99 90	- - - autres	4,7	A	
83	CHAPITRE 83 - OUVRAGES DIVERS EN MÉTAUX COMMUNS			
8301	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs			
8301 10 00	- Cadenas	2,7	A	
8301 20 00	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	2,7	A	
8301 30 00	- Serrures des types utilisés pour meubles	2,7	A	
8301 40	- autres serrures; verrous			
	- - Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments			
8301 40 11	- - - Serrures à cylindres	2,7	A	
8301 40 19	- - - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8301 40 90	- - autres serrures; verrous	2,7	A	
8301 50 00	- Fermeurs et montures-fermeurs comportant une serrure	2,7	A	
8301 60 00	- Parties	2,7	A	
8301 70 00	- Clefs présentées isolément	2,7	A	
8302	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs			
8302 10 00	- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)	2,7	A	
8302 20 00	- Roulettes	2,7	A	
8302 30 00	- autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles	2,7	A	
	- autres garnitures, ferrures et articles similaires			
8302 41	- - pour bâtiments			
8302 41 10	- - - pour portes	2,7	A	
8302 41 50	- - - pour fenêtres et portes-fenêtres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8302 41 90	- - - autres	2,7	A	
8302 42 00	- - autres, pour meubles	2,7	A	
8302 49 00	- - autres	2,7	A	
8302 50 00	- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	2,7	A	
8302 60 00	- Ferme-portes automatiques	2,7	A	
8303 00	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs			
8303 00 40	- Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes	2,7	A	
8303 00 90	- Coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires	2,7	A	
8304 00 00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 9403	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8305	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs			
8305 10 00	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	2,7	A	
8305 20 00	- Agrafes présentées en barrettes	2,7	A	
8305 90 00	- autres, y compris les parties	2,7	A	
8306	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs			
8306 10 00	- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires	0	A	
	- Statuettes et autres objets d'ornement			
8306 21 00	- - argentés, dorés ou platinés	0	A	
8306 29 00	- - autres	0	A	
8306 30 00	- Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8307	Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires			
8307 10 00	- en fer ou en acier	2,7	A	
8307 90 00	- en autres métaux communs	2,7	A	
8308	Fermeoirs, montures-fermeoirs, boucles, boucles-fermeoirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs			
8308 10 00	- Agrafes, crochets et œillets	2,7	A	
8308 20 00	- Rivets tubulaires ou à tige fendue	2,7	A	
8308 90 00	- autres, y compris les parties	2,7	A	
8309	Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs			
8309 10 00	- Bouchons-couronnes	2,7	A	
8309 90	- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8309 90 10	- - Capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium d'un diamètre excédant 21 mm	3,7	A	
8309 90 90	- - autres	2,7	A	
8310 00 00	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 9405	2,7	A	
8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection			
8311 10 00	- Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	2,7	A	
8311 20 00	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	2,7	A	
8311 30 00	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	2,7	A	
8311 90 00	- autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
84	CHAPITRE 84 - RÉACTEURS NUCLÉAIRES, CHAUDIÈRES, MACHINES, APPAREILS ET ENGINs MÉCANIQUES; PARTIES DE CES MACHINES OU APPAREILS			
8401	Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique			
8401 10 00	- Réacteurs nucléaires (Euratom)	5,7	A	
8401 20 00	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties (Euratom)	3,7	A	
8401 30 00	- Éléments combustibles (cartouches) non irradiés (Euratom)	3,7	A	
8401 40 00	- Parties de réacteurs nucléaires (Euratom)	3,7	A	
8402	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites "à eau surchauffée"			
	- Chaudières à vapeur			
8402 11 00	- - Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 t	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8402 12 00	- - Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 t	2,7	A	
8402 19	- - autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes			
8402 19 10	- - - Chaudières à tubes de fumée	2,7	A	
8402 19 90	- - - autres	2,7	A	
8402 20 00	- Chaudières dites "à eau surchauffée"	2,7	A	
8402 90 00	- Parties	2,7	A	
8403	Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 8402			
8403 10	- Chaudières			
8403 10 10	- - en fonte	2,7	A	
8403 10 90	- - autres	2,7	A	
8403 90	- Parties			
8403 90 10	- - en fonte	2,7	A	
8403 90 90	- - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8404	Appareils auxiliaires pour chaudières des n ^{os} 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur			
8404 10 00	- Appareils auxiliaires pour chaudières des n ^{os} 8402 ou 8403	2,7	A	
8404 20 00	- Condenseurs pour machines à vapeur	2,7	A	
8404 90 00	- Parties	2,7	A	
8405	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs			
8405 10 00	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	1,7	A	
8405 90 00	- Parties	1,7	A	
8406	Turbines à vapeur			
8406 10 00	- Turbines pour la propulsion de bateaux	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- autres turbines			
8406 81 00	- - d'une puissance excédant 40 MW	2,7	A	
8406 82 00	- - d'une puissance n'excédant pas 40 MW	2,7	A	
8406 90	- Parties			
8406 90 10	- - Ailettes, aubages et rotors	2,7	A	
8406 90 90	- - autres	2,7	A	
8407	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion)			
8407 10 00	- Moteurs pour l'aviation	1,7	A	
	- Moteurs pour la propulsion de bateaux			
8407 21	- - du type hors-bord			
8407 21 10	- - - d'une cylindrée n'excédant pas 325 cm ³	6,2	A	
	- - - d'une cylindrée excédant 325 cm ³			
8407 21 91	- - - - d'une puissance n'excédant pas 30 kW	4,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8407 21 99	- - - d'une puissance excédant 30 kW	4,2	A	
8407 29 00	- - autres	4,2	A	
	- Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87			
8407 31 00	- - d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	2,7	A	
8407 32	- - d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³			
8407 32 10	- - - d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 125 cm ³	2,7	A	
8407 32 90	- - - d'une cylindrée excédant 125 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	2,7	A	
8407 33 00	- - d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 1 000 cm ³	2,7	A	
8407 34	- - d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8407 34 10	- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 870110, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	A	
	- - - autres			
8407 34 30	- - - - usagés	4,2	A	
	- - - - neufs, d'une cylindrée			
8407 34 91	- - - - - n'excédant pas 1 500 cm ³	4,2	A	
8407 34 99	- - - - - excédant 1 500 cm ³	4,2	A	
8407 90	- autres moteurs			
8407 90 10	- - d'une cylindrée n'excédant pas 250 cm ³	2,7	A	
	- - d'une cylindrée excédant 250 cm ³			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8407 90 50	- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n°8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	A	
	- - - autres			
8407 90 80	- - - - d'une puissance n'excédant pas 10 kW	4,2	A	
8407 90 90	- - - - d'une puissance excédant 10 kW	4,2	A	
8408	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)			
8408 10	- Moteurs pour la propulsion de bateaux			
	- - usagés			
8408 10 11	- - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00	0	A	
8408 10 19	- - - autres	2,7	A	
	- - neufs, d'une puissance			
	- - - n'excédant pas 50 kW			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8408 10 23	- - - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00	0	A	
8408 10 27	- - - - autres	2,7	A	
	- - - excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW			
8408 10 31	- - - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00	0	A	
8408 10 39	- - - - autres	2,7	A	
	- - - excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW			
8408 10 41	- - - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00	0	A	
8408 10 49	- - - - autres	2,7	A	
	- - - excédant 200 kW mais n'excédant pas 300 kW			
8408 10 51	- - - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8408 10 59	- - - - autres	2,7	A	
	- - - excédant 300 kW mais n'excédant pas 500 kW			
8408 10 61	- - - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00	0	A	
8408 10 69	- - - - autres	2,7	A	
	- - - excédant 500 kW mais n'excédant pas 1 000 kW			
8408 10 71	- - - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00	0	A	
8408 10 79	- - - - autres	2,7	A	
	- - - excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 5 000 kW			
8408 10 81	- - - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00	0	A	
8408 10 89	- - - - autres	2,7	A	
	- - - excédant 5 000 kW			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8408 10 91	- - - - destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00	0	A	
8408 10 99	- - - - autres	2,7	A	
8408 20	- Moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87			
8408 20 10	- - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n ^o 8701 10, des véhicules automobiles du n ^o 8703, des véhicules automobiles du n ^o 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 500 cm ³ , des véhicules automobiles du n ^o 8705	2,7	A	
	- - autres			
	- - - pour tracteurs agricoles et forestiers à roues, d'une puissance			
8408 20 31	- - - - n'excédant pas 50 kW	4,2	A	
8408 20 35	- - - - excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	A	
8408 20 37	- - - - excédant 100 kW	4,2	A	
	- - - pour autres véhicules du chapitre 87, d'une puissance			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8408 20 51	- - - - n'excédant pas 50 kW	4,2	A	
8408 20 55	- - - - excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	A	
8408 20 57	- - - - excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW	4,2	A	
8408 20 99	- - - - excédant 200 kW	4,2	A	
8408 90	- autres moteurs			
8408 90 21	- - de propulsion pour véhicules ferroviaires	4,2	A	
	- - autres			
8408 90 27	- - - usagés	4,2	A	
	- - - neufs, d'une puissance			
8408 90 41	- - - - n'excédant pas 15 kW	4,2	A	
8408 90 43	- - - - excédant 15 kW mais n'excédant pas 30 kW	4,2	A	
8408 90 45	- - - - excédant 30 kW mais n'excédant pas 50 kW	4,2	A	
8408 90 47	- - - - excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8408 90 61	- - - - excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW	4,2	A	
8408 90 65	- - - - excédant 200 kW mais n'excédant pas 300 kW	4,2	A	
8408 90 67	- - - - excédant 300 kW mais n'excédant pas 500 kW	4,2	A	
8408 90 81	- - - - excédant 500 kW mais n'excédant pas 1 000 kW	4,2	A	
8408 90 85	- - - - excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 5 000 kW	4,2	A	
8408 90 89	- - - - excédant 5 000 kW	4,2	A	
8409	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n ^{os} 8407 ou 8408			
8409 10 00	- de moteurs pour l'aviation	1,7	A	
	- autres			
8409 91 00	- - reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles	2,7	A	
8409 99 00	- - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8410	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs			
	- Turbines et roues hydrauliques			
8410 11 00	- - d'une puissance n'excédant pas 1 000 kW	4,5	A	
8410 12 00	- - d'une puissance excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 10 000 kW	4,5	A	
8410 13 00	- - d'une puissance excédant 10 000 kW	4,5	A	
8410 90 00	- Parties, y compris les régulateurs	4,5	A	
8411	Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz			
	- Turboréacteurs			
8411 11 00	- - d'une poussée n'excédant pas 25 kN	3,2	A	
8411 12	- - d'une poussée excédant 25 kN			
8411 12 10	- - - d'une poussée excédant 25 kN mais n'excédant pas 44 kN	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8411 12 30	- - - d'une poussée excédant 44 kN mais n'excédant pas 132 kN	2,7	A	
8411 12 80	- - - d'une poussée excédant 132 kN	2,7	A	
	- Turbopropulseurs			
8411 21 00	- - d'une puissance n'excédant pas 1 100 kW	3,6	A	
8411 22	- - d'une puissance excédant 1 100 kW			
8411 22 20	- - - d'une puissance excédant 1 100 kW mais n'excédant pas 3 730 kW	2,7	A	
8411 22 80	- - - d'une puissance excédant 3 730 kW	2,7	A	
	- autres turbines à gaz			
8411 81 00	- - d'une puissance n'excédant pas 5 000 kW	4,1	A	
8411 82	- - d'une puissance excédant 5 000 kW			
8411 82 20	- - - d'une puissance excédant 5 000 kW mais n'excédant pas 20 000 kW	4,1	A	
8411 82 60	- - - d'une puissance excédant 20 000 kW mais n'excédant pas 50 000 kW	4,1	A	
8411 82 80	- - - d'une puissance excédant 50 000 kW	4,1	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Parties			
8411 91 00	- - de turboréacteurs ou de turbopropulseurs	2,7	A	
8411 99 00	- - autres	4,1	A	
8412	Autres moteurs et machines motrices			
8412 10 00	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	2,2	A	
	- Moteurs hydrauliques			
8412 21	- - à mouvement rectiligne (cylindres)			
8412 21 20	- - - Systèmes hydrauliques	2,7	A	
8412 21 80	- - - autres	2,7	A	
8412 29	- - autres			
8412 29 20	- - - Systèmes hydrauliques	4,2	A	
	- - - autres			
8412 29 81	- - - - Moteurs oléohydrauliques	4,2	A	
8412 29 89	- - - - autres	4,2	A	
	- Moteurs pneumatiques			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8412 31 00	- - à mouvement rectiligne (cylindres)	4,2	A	
8412 39 00	- - autres	4,2	A	
8412 80	- autres			
8412 80 10	- - Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs	2,7	A	
8412 80 80	- - autres	4,2	A	
8412 90	- Parties			
8412 90 20	- - de propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	1,7	A	
8412 90 40	- - de moteurs hydrauliques	2,7	A	
8412 90 80	- - autres	2,7	A	
8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élevateurs à liquides			
	- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif			
8413 11 00	- - Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	1,7	A	
8413 19 00	- - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8413 20 00	- Pompes actionnées à la main, autres que celles des n ^{os} 8413 11 ou 8413 19	1,7	A	
8413 30	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression			
8413 30 20	- - Pompes à injection	1,7	A	
8413 30 80	- - autres	1,7	A	
8413 40 00	- Pompes à béton	1,7	A	
8413 50	- autres pompes volumétriques alternatives			
8413 50 20	- - Agrégats hydrauliques	1,7	A	
8413 50 40	- - Pompes doseuses	1,7	A	
	- - autres			
	- - - Pompes à piston			
8413 50 61	- - - - Pompes oléohydrauliques	1,7	A	
8413 50 69	- - - - autres	1,7	A	
8413 50 80	- - - autres	1,7	A	
8413 60	- autres pompes volumétriques rotatives			
8413 60 20	- - Agrégats hydrauliques	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - autres			
	- - - Pompes à engrenages			
8413 60 31	- - - - Pompes oléohydrauliques	1,7	A	
8413 60 39	- - - - autres	1,7	A	
	- - - Pompes à palettes entraînées			
8413 60 61	- - - - Pompes oléohydrauliques	1,7	A	
8413 60 69	- - - - autres	1,7	A	
8413 60 70	- - - Pompes à vis hélicoïdales	1,7	A	
8413 60 80	- - - autres	1,7	A	
8413 70	- autres pompes centrifuges			
	- - Pompes immergées			
8413 70 21	- - - monocellulaires	1,7	A	
8413 70 29	- - - multicellulaires	1,7	A	
8413 70 30	- - Circulateurs de chauffage central et d'eau chaude	1,7	A	
	- - autres, avec tubulure de refoulement d'un diamètre			
8413 70 35	- - - n'excédant pas 15 mm	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - excède 15 mm			
8413 70 45	- - - - Pompes à roues à canaux et pompes à canal latéral	1,7	A	
	- - - - Pompes à roue radiale			
	- - - - - monocellulaires			
	- - - - - à simple flux			
8413 70 51	- - - - - monobloc	1,7	A	
8413 70 59	- - - - - autres	1,7	A	
8413 70 65	- - - - - à plusieurs flux	1,7	A	
8413 70 75	- - - - - multicellulaires	1,7	A	
	- - - - autres pompes centrifuges			
8413 70 81	- - - - - monocellulaires	1,7	A	
8413 70 89	- - - - - multicellulaires	1,7	A	
	- autres pompes; élévateurs à liquides			
8413 81 00	- - Pompes	1,7	A	
8413 82 00	- - Élévateurs à liquides	1,7	A	
	- Parties			
8413 91 00	- - de pompes	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8413 92 00	- - d'élevateurs à liquides	1,7	A	
8414	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes			
8414 10	- Pompes à vide			
8414 10 20	- - destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs	0	A	
	- - autres			
8414 10 25	- - - Pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots	1,7	A	
	- - - autres			
8414 10 81	- - - - Pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption	1,7	A	
8414 10 89	- - - - autres	1,7	A	
8414 20	- Pompes à air, à main ou à pied			
8414 20 20	- - Pompes à main pour cycles	1,7	A	
8414 20 80	- - autres	2,2	A	
8414 30	- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8414 30 20	- - d'une puissance n'excédant pas 0,4 kW	2,2	A	
	- - d'une puissance excédant 0,4 kW			
8414 30 81	- - - hermétiques ou semi-hermétiques	2,2	A	
8414 30 89	- - - autres	2,2	A	
8414 40	- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables			
8414 40 10	- - d'un débit par minute n'excédant pas 2 m ³	2,2	A	
8414 40 90	- - d'un débit par minute excédant 2 m ³	2,2	A	
	- Ventilateurs			
8414 51 00	- - Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W	3,2	A	
8414 59	- - autres			
8414 59 20	- - - axiaux	2,3	A	
8414 59 40	- - - centrifuges	2,3	A	
8414 59 80	- - - autres	2,3	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8414 60 00	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	2,7	A	
8414 80	- autres			
	- - Turbocompresseurs			
8414 80 11	- - - monocellulaires	2,2	A	
8414 80 19	- - - multicellulaires	2,2	A	
	- - Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression			
	- - - n'excédant pas 15 bar, d'un débit par heure			
8414 80 22	- - - - n'excédant pas 60 m ³	2,2	A	
8414 80 28	- - - - excédant 60 m ³	2,2	A	
	- - - excédant 15 bar, d'un débit par heure			
8414 80 51	- - - - n'excédant pas 120 m ³	2,2	A	
8414 80 59	- - - - excédant 120 m ³	2,2	A	
	- - Compresseurs volumétriques rotatifs			
8414 80 73	- - - à un seul arbre	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - à plusieurs arbres			
8414 80 75	- - - - à vis	2,2	A	
8414 80 78	- - - - autres	2,2	A	
8414 80 80	- - autres	2,2	A	
8414 90 00	- Parties	2,2	A	
8415	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément			
8415 10	- du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps ou du type "split-system" (systèmes à éléments séparés)			
8415 10 10	- - formant un seul corps	2,2	A	
8415 10 90	- - Systèmes à éléments séparés ("split-system")	2,7	A	
8415 20 00	- du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	2,7	A	
	- autres			
8415 81 00	- - avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8415 82 00	- - autres, avec dispositif de réfrigération	2,7	A	
8415 83 00	- - sans dispositif de réfrigération	2,7	A	
8415 90 00	- Parties	2,7	A	
8416	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires			
8416 10	- Brûleurs à combustibles liquides			
8416 10 10	- - avec dispositif de contrôle automatique monté	1,7	A	
8416 10 90	- - autres	1,7	A	
8416 20	- autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes			
8416 20 10	- - exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle	1,7	A	
	- - autres			
8416 20 20	- - - Brûleurs mixtes	1,7	A	
8416 20 80	- - - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8416 30 00	- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	1,7	A	
8416 90 00	- Parties	1,7	A	
8417	Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques			
8417 10 00	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux	1,7	A	
8417 20	- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie			
8417 20 10	- - Fours à tunnel	1,7	A	
8417 20 90	- - autres	1,7	A	
8417 80	- autres			
8417 80 30	- - Fours pour la cuisson des produits céramiques	1,7	A	
8417 80 50	- - Fours pour la cuisson du ciment, du verre ou des produits chimiques	1,7	A	
8417 80 70	- - autres	1,7	A	
8417 90 00	- Parties	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415			
8418 10	- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées			
8418 10 20	- - d'une capacité excédant 340 l	1,9	A	
8418 10 80	- - autres	1,9	A	
	- Réfrigérateurs de type ménager			
8418 21	- - à compression			
8418 21 10	- - - d'une capacité excédant 340 l	1,5	A	
	- - - autres			
8418 21 51	- - - - Modèle table	2,5	A	
8418 21 59	- - - - à encastrer	1,9	A	
	- - - - autres, d'une capacité			
8418 21 91	- - - - - n'excédant pas 250 l	2,5	A	
8418 21 99	- - - - - excédant 250 l mais n'excédant pas 340 l	1,9	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8418 29 00	- - autres	2,2	A	
8418 30	- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l			
8418 30 20	- - d'une capacité n'excédant pas 400 l	2,2	A	
8418 30 80	- - d'une capacité excédant 400 l mais n'excédant pas 800 l	2,2	A	
8418 40	- Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l			
8418 40 20	- - d'une capacité n'excédant pas 250 l	2,2	A	
8418 40 80	- - d'une capacité excédant 250 l mais n'excédant pas 900 l	2,2	A	
8418 50	- autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid			
	- - Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé)			
8418 50 11	- - - pour produits congelés	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8418 50 19	- - - autres	2,2	A	
8418 50 90	- - autres meubles frigorifiques	2,2	A	
	- autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur			
8418 61 00	- - Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415	2,2	A	
8418 69 00	- - autres	2,2	A	
	- Parties			
8418 91 00	- - Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	2,2	A	
8418 99	- - autres			
8418 99 10	- - - Évaporateurs et condenseurs, autres que pour appareils de type ménager	2,2	A	
8418 99 90	- - - autres	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8419	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 8514), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation			
	- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation			
8419 11 00	- - à chauffage instantané, à gaz	2,6	A	
8419 19 00	- - autres	2,6	A	
8419 20 00	- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	0	A	
	- Séchoirs			
8419 31 00	- - pour produits agricoles	1,7	A	
8419 32 00	- - pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8419 39 00	- - autres	1,7	A	
8419 40 00	- Appareils de distillation ou de rectification	1,7	A	
8419 50 00	- Échangeurs de chaleur	1,7	A	
8419 60 00	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	1,7	A	
	- autres appareils et dispositifs			
8419 81	- - pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments			
8419 81 20	- - - Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café et autres boissons chaudes	2,7	A	
8419 81 80	- - - autres	1,7	A	
8419 89	- - autres			
8419 89 10	- - - Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau, dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi	1,7	A	
8419 89 30	- - - Appareils et dispositifs de métallisation sous vide	2,4	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8419 89 98	- - - autres	2,4	A	
8419 90	- Parties			
8419 90 15	- - de stérilisateurs de la sous-position 8419 20 00	0	A	
8419 90 85	- - autres	1,7	A	
8420	Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines			
8420 10	- Calandres et laminoirs			
8420 10 10	- - des types utilisés dans l'industrie textile	1,7	A	
8420 10 30	- - des types utilisés dans l'industrie du papier	1,7	A	
8420 10 80	- - autres	1,7	A	
	- Parties			
8420 91	- - Cylindres			
8420 91 10	- - - en fonte	1,7	A	
8420 91 80	- - - autres	2,2	A	
8420 99 00	- - autres	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8421	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz			
	- Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges			
8421 11 00	- - Écrémeuses	2,2	A	
8421 12 00	- - Essoreuses à linge	2,7	A	
8421 19	- - autres			
8421 19 20	- - - Centrifugeuses du type utilisé dans les laboratoires	1,5	A	
8421 19 70	- - - autres	0	A	
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides			
8421 21 00	- - pour la filtration ou l'épuration des eaux	1,7	A	
8421 22 00	- - pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	1,7	A	
8421 23 00	- - pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	A	
8421 29 00	- - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz			
8421 31 00	- - Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	A	
8421 39	- - autres			
8421 39 20	- - - Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air	1,7	A	
	- - - Appareils pour la filtration ou l'épuration d'autres gaz			
8421 39 60	- - - - par procédé catalytique	1,7	A	
8421 39 80	- - - - autres	1,7	A	
	- Parties			
8421 91 00	- - de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	1,7	A	
8421 99 00	- - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8422	Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable); machines et appareils à gazéifier les boissons			
	- Machines à laver la vaisselle			
8422 11 00	- - de type ménager	2,7	A	
8422 19 00	- - autres	1,7	A	
8422 20 00	- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	1,7	A	
8422 30 00	- Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons	1,7	A	
8422 40 00	- autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8422 90	- Parties			
8422 90 10	- - de machines à laver la vaisselle	1,7	A	
8422 90 90	- - autres	1,7	A	
8423	Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances			
8423 10	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage			
8423 10 10	- - Balances de ménage	1,7	A	
8423 10 90	- - autres	1,7	A	
8423 20 00	- Bascules à pesage continu sur transporteurs	1,7	A	
8423 30 00	- Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses	1,7	A	
	- autres appareils et instruments de pesage			
8423 81	- - d'une portée n'excédant pas 30 kg			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8423 81 10	- - - Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales	1,7	A	
8423 81 30	- - - Appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés	1,7	A	
8423 81 50	- - - Balances de magasin	1,7	A	
8423 81 90	- - - autres	1,7	A	
8423 82	- - d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5 000 kg			
8423 82 10	- - - Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales	1,7	A	
8423 82 90	- - - autres	1,7	A	
8423 89 00	- - autres	1,7	A	
8423 90 00	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8424	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires			
8424 10 00	- Extincteurs, même chargés	1,7	A	
8424 20 00	- Pistolets aéroglyphes et appareils similaires	1,7	A	
8424 30	- Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires			
	- - Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé			
8424 30 01	- - - équipés d'un dispositif de chauffage	1,7	A	
8424 30 08	- - - autres	1,7	A	
	- - autres machines			
8424 30 10	- - - à air comprimé	1,7	A	
8424 30 90	- - - autres	1,7	A	
	- autres articles de robinetterie et organes similaires			
8424 81	- - pour l'agriculture ou l'horticulture			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8424 81 10	- - - Appareils d'arrosage	1,7	A	
	- - - autres			
8424 81 30	- - - - Appareils portatifs	1,7	A	
	- - - - autres			
8424 81 91	- - - - - Pulvérisateurs et poudreuses conçus pour être portés ou tirés par tracteur	1,7	A	
8424 81 99	- - - - - autres	1,7	A	
8424 89 00	- - autres	1,7	A	
8424 90 00	- Parties	1,7	A	
8425	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins			
	- Palans			
8425 11 00	- - à moteur électrique	0	A	
8425 19 00	- - autres	0	A	
	- Treuils; cabestans			
8425 31 00	- - à moteur électrique	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8425 39 00	- - autres	0	A	
	- Crics et vérins			
8425 41 00	- - Élévateurs fixes de voitures pour garages	0	A	
8425 42 00	- - autres crics et vérins, hydrauliques	0	A	
8425 49 00	- - autres	0	A	
8426	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues			
	- Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers			
8426 11 00	- - Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	0	A	
8426 12 00	- - Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	0	A	
8426 19 00	- - autres	0	A	
8426 20 00	- Grues à tour	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8426 30 00	- Grues sur portiques	0	A	
	- autres machines et appareils, autopropulsés			
8426 41 00	- - sur pneumatiques	0	A	
8426 49 00	- - autres	0	A	
	- autres machines et appareils			
8426 91	- - conçus pour être montés sur un véhicule routier			
8426 91 10	- - - Grues hydrauliques pour le chargement ou le déchargement du véhicule	0	A	
8426 91 90	- - - autres	0	A	
8426 99 00	- - autres	0	A	
8427	Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage			
8427 10	- Chariots autopropulsés à moteur électrique			
8427 10 10	- - élevant à une hauteur de 1 m ou plus	4,5	A	
8427 10 90	- - autres	4,5	A	
8427 20	- autres chariots autopropulsés			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - élevant à une hauteur de 1 m ou plus			
8427 20 11	- - - Chariots-gerbeurs tous terrains	4,5	A	
8427 20 19	- - - autres	4,5	A	
8427 20 90	- - autres	4,5	A	
8427 90 00	- autres chariots	4	A	
8428	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple)			
8428 10	- Ascenseurs et monte-charge			
8428 10 20	- - électriques	0	A	
8428 10 80	- - autres	0	A	
8428 20	- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques			
8428 20 20	- - pour produits en vrac	0	A	
8428 20 80	- - autres	0	A	
	- autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises			
8428 31 00	- - spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8428 32 00	- - autres, à benne	0	A	
8428 33 00	- - autres, à bande ou à courroie	0	A	
8428 39	- - autres			
8428 39 20	- - - Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets	0	A	
8428 39 90	- - - autres	0	A	
8428 40 00	- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	0	A	
8428 60 00	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	0	A	
8428 90	- autres machines et appareils			
	- - Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole			
8428 90 71	- - - conçus pour être portés par tracteur agricole	0	A	
8428 90 79	- - - autres	0	A	
8428 90 90	- - autres	0	A	
8429	Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers)			
8429 11 00	- - à chenilles	0	A	
8429 19 00	- - autres	0	A	
8429 20 00	- Niveleuses	0	A	
8429 30 00	- Décapeuses (scrapers)	0	A	
8429 40	- Compacteuses et rouleaux compresseurs			
	- - Rouleaux compresseurs			
8429 40 10	- - - Rouleaux à vibrations	0	A	
8429 40 30	- - - autres	0	A	
8429 40 90	- - Compacteuses	0	A	
	- Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses			
8429 51	- - Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal			
8429 51 10	- - - Chargeurs spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	0	A	
	- - - autres			
8429 51 91	- - - - Chargeuses à chenilles	0	A	
8429 51 99	- - - - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8429 52	- - Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°			
8429 52 10	- - - Excavateurs à chenilles	0	A	
8429 52 90	- - - autres	0	A	
8429 59 00	- - autres	0	A	
8430	Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige			
8430 10 00	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	0	A	
8430 20 00	- Chasse-neige	0	A	
	- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries			
8430 31 00	- - autopropulsées	0	A	
8430 39 00	- - autres	0	A	
	- autres machines de sondage ou de forage			
8430 41 00	- - autopropulsées	0	A	
8430 49 00	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8430 50 00	- autres machines et appareils, autopropulsés	0	A	
	- autres machines et appareils, non autopropulsés			
8430 61 00	- - Machines et appareils à tasser ou à compacter	0	A	
8430 69 00	- - autres	0	A	
8431	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n ^{os} 8425 à 8430			
8431 10 00	- de machines ou appareils du n ^o 8425	0	A	
8431 20 00	- de machines ou appareils du n ^o 8427	4	A	
	- de machines ou appareils du n ^o 8428			
8431 31 00	- - d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	0	A	
8431 39 00	- - autres	0	A	
	- de machines ou appareils des n ^{os} 8426, 8429 ou 8430			
8431 41 00	- - Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	0	A	
8431 42 00	- - Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biais (angledozers)	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8431 43 00	- - Parties de machines de sondage ou de forage des n ^{os} 8430 41 ou 8430 49	0	A	
8431 49	- - autres			
8431 49 20	- - - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	0	A	
8431 49 80	- - - autres	0	A	
8432	Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport			
8432 10 00	- Charrues	0	A	
	- Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses			
8432 21 00	- - Herses à disques (pulvérisateurs)	0	A	
8432 29	- - autres			
8432 29 10	- - - Scarificateurs et cultivateurs	0	A	
8432 29 30	- - - Herses	0	A	
8432 29 50	- - - Motohoues	0	A	
8432 29 90	- - - autres	0	A	
8432 30	- Semoirs, plantoirs et repiqueurs			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - Semoirs			
8432 30 11	- - - de précision, à commande centrale	0	A	
8432 30 19	- - - autres	0	A	
8432 30 90	- - Planteurs et repiqueurs	0	A	
8432 40	- Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais			
8432 40 10	- - d'engrais minéraux ou chimiques	0	A	
8432 40 90	- - autres	0	A	
8432 80 00	- autres machines, appareils et engins	0	A	
8432 90 00	- Parties	0	A	
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 8437			
	- Tondeuses à gazon			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8433 11	- - à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal			
8433 11 10	- - - électriques	0	A	
	- - - autres			
	- - - - autopropulsées			
8433 11 51	- - - - - équipées d'un siège	0	A	
8433 11 59	- - - - - autres	0	A	
8433 11 90	- - - - autres	0	A	
8433 19	- - autres			
	- - - avec moteur			
8433 19 10	- - - - électrique	0	A	
	- - - - autres			
	- - - - - autopropulsées			
8433 19 51	- - - - - - équipées d'un siège	0	A	
8433 19 59	- - - - - - autres	0	A	
8433 19 70	- - - - - autres	0	A	
8433 19 90	- - - sans moteur	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8433 20	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur			
8433 20 10	- - avec moteur	0	A	
	- - autres			
8433 20 50	- - - conçues pour être tractées ou portées par tracteurs	0	A	
8433 20 90	- - - autres	0	A	
8433 30 00	- autres machines et appareils de fenaison	0	A	
8433 40 00	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	0	A	
	- autres machines et appareils pour le battage			
8433 51 00	- - Moissonneuses-batteuses	0	A	
8433 52 00	- - autres machines et appareils pour le battage	0	A	
8433 53	- - Machines pour la récolte des racines ou tubercules			
8433 53 10	- - - Machines pour la récolte des pommes de terre	0	A	
8433 53 30	- - - Décolleteuses et machines pour la récolte des betteraves	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8433 53 90	- - - autres	0	A	
8433 59	- - autres			
	- - - Récolteuses-hacheuses			
8433 59 11	- - - - automotrices	0	A	
8433 59 19	- - - - autres	0	A	
8433 59 85	- - - autres	0	A	
8433 60 00	- Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles	0	A	
8433 90 00	- Parties	0	A	
8434	Machines à traire et machines et appareils de laiterie			
8434 10 00	- Machines à traire	0	A	
8434 20 00	- Machines et appareils de laiterie	0	A	
8434 90 00	- Parties	0	A	
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires			
8435 10 00	- Machines et appareils	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8435 90 00	- Parties	1,7	A	
8436	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germeoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture			
8436 10 00	- Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	1,7	A	
	- Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses			
8436 21 00	- - Couveuses et éleveuses	1,7	A	
8436 29 00	- - autres	1,7	A	
8436 80	- autres machines, appareils et engins			
8436 80 10	- - pour la sylviculture	1,7	A	
8436 80 90	- - autres	1,7	A	
	- Parties			
8436 91 00	- - de machines ou appareils d'aviculture	1,7	A	
8436 99 00	- - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier			
8437 10 00	- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	1,7	A	
8437 80 00	- autres machines et appareils	1,7	A	
8437 90 00	- Parties	1,7	A	
8438	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales			
8438 10	- Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires			
8438 10 10	- - pour la boulangerie, la pâtisserie ou la biscuiterie	1,7	A	
8438 10 90	- - pour la fabrication des pâtes alimentaires	1,7	A	
8438 20 00	- Machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8438 30 00	- Machines et appareils pour la sucrerie	1,7	A	
8438 40 00	- Machines et appareils pour la brasserie	1,7	A	
8438 50 00	- Machines et appareils pour le travail des viandes	1,7	A	
8438 60 00	- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes	1,7	A	
8438 80	- autres machines, appareils et engins			
8438 80 10	- - pour le traitement et la préparation du café ou du thé	1,7	A	
	- - autres			
8438 80 91	- - - pour la préparation ou la fabrication des boissons	1,7	A	
8438 80 99	- - - autres	1,7	A	
8438 90 00	- Parties	1,7	A	
8439	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton			
8439 10 00	- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	1,7	A	
8439 20 00	- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8439 30 00	- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	1,7	A	
	- Parties			
8439 91 00	- - de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	1,7	A	
8439 99 00	- - autres	1,7	A	
8440	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets			
8440 10	- Machines et appareils			
8440 10 10	- - Plieuses	1,7	A	
8440 10 20	- - Assembleuses	1,7	A	
8440 10 30	- - Couseuses ouagrafeuses	1,7	A	
8440 10 40	- - Machines à relier par collage (parenthèses manquantes)	1,7	A	
8440 10 90	- - autres	1,7	A	
8440 90 00	- Parties	1,7	A	
8441	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8441 10	- Coupeuses			
8441 10 10	- - Coupeuses-bobineuses	1,7	A	
8441 10 20	- - Coupeuses en long ou en travers	1,7	A	
8441 10 30	- - Massicots droits	1,7	A	
8441 10 70	- - autres	1,7	A	
8441 20 00	- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	1,7	A	
8441 30 00	- Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	1,7	A	
8441 40 00	- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	1,7	A	
8441 80 00	- autres machines et appareils	1,7	A	
8441 90	- Parties			
8441 90 10	- - de coupeuses	1,7	A	
8441 90 90	- - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8442	Machines, appareils et matériels (autres que les machines-outils des n ^{os} 8456 à 8465) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)			
8442 30	- Machines, appareils et matériel			
8442 30 10	- - Machines à composer par procédé photographique	1,7	A	
	- - autres			
8442 30 91	- - - Machines à fondre et à composer les caractères (linotypes, monotypes, intertypes, etc.), même avec dispositif à fondre	0	A	
8442 30 99	- - - autres	1,7	A	
8442 40 00	- Parties de ces machines, appareils ou matériel	1,7	A	
8442 50	- Clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8442 50 20	- - avec image graphique	1,7	A	
8442 50 80	- - autres	1,7	A	
8443	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires			
	- Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442			
8443 11 00	- - Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	1,7	A	
8443 12 00	- - Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un côté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	1,7	A	
8443 13	- - autres machines et appareils à imprimer offset			
	- - - alimentés en feuilles			
8443 13 10	- - - - usagés	1,7	A	
	- - - - neufs, pour feuilles d'un format			
8443 13 31	- - - - - n'excédant pas 52 × 74 cm	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8443 13 35	- - - - - excédant 52 × 74 cm mais n'excédant pas 74 × 107 cm	1,7	A	
8443 13 39	- - - - - excédant 74 × 107 cm	1,7	A	
8443 13 90	- - - autres	1,7	A	
8443 14 00	- - Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	1,7	A	
8443 15 00	- - Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	1,7	A	
8443 16 00	- - Machines et appareils à imprimer, flexographiques	1,7	A	
8443 17 00	- - Machines et appareils à imprimer, héliographiques	1,7	A	
8443 19	- - autres			
8443 19 20	- - - à imprimer les matières textiles	1,7	A	
8443 19 40	- - - utilisées pour la fabrication des semi-conducteurs	0	A	
8443 19 70	- - - autres	1,7	A	
	- autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8443 31	- - Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau			
8443 31 20	- - - Machines ayant comme fonction principale la copie numérique, la copie étant assurée par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un dispositif d'impression électrostatique	2,2	A	
8443 31 80	- - - autres	0	A	
8443 32	- - autres, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau			
8443 32 10	- - - Imprimantes	0	A	
8443 32 30	- - - Machines à télécopier	0	A	
	- - - autres			
8443 32 91	- - - - Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	A	
8443 32 93	- - - - autres machines assurant une fonction de copie, incorporant un système optique	0	A	
8443 32 99	- - - - autres	2,2	A	
8443 39	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8443 39 10	- - - Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	A	
	- - - autres machines à copier			
8443 39 31	- - - - à système optique	0	A	
8443 39 39	- - - - autres	3	A	
8443 39 90	- - - autres	2,2	A	
	- Parties et accessoires			
8443 91	- - Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442			
8443 91 10	- - - pour machines de la sous-position 8443 19 40	0	A	
	- - - autres			
8443 91 91	- - - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8443 91 99	- - - - autres	1,7	A	
8443 99	- - autres			
8443 99 10	- - - Assemblages électroniques	0	A	
8443 99 90	- - - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8444 00	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles			
8444 00 10	- Machines pour le filage	1,7	A	
8444 00 90	- autres	1,7	A	
8445	Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n ^{os} 8446 ou 8447			
	- Machines pour la préparation des matières textiles			
8445 11 00	- - Cardes	1,7	A	
8445 12 00	- - Peigneuses	1,7	A	
8445 13 00	- - Bancs à broches	1,7	A	
8445 19 00	- - autres	1,7	A	
8445 20 00	- Machines pour la filature des matières textiles	1,7	A	
8445 30 00	- Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	1,7	A	
8445 40 00	- Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8445 90 00	- autres	1,7	A	
8446	Métiers à tisser			
8446 10 00	- pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	1,7	A	
	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes			
8446 21 00	- - à moteur	1,7	A	
8446 29 00	- - autres	1,7	A	
8446 30 00	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	1,7	A	
8447	Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter			
	- Métiers à bonneterie circulaires			
8447 11 00	- - avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm	1,7	A	
8447 12 00	- - avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm	1,7	A	
8447 20	- Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8447 20 20	- - Métiers-chaîne, y compris métiers Raschel; machines de couture-tricotage	1,7	A	
8447 20 80	- - autres	1,7	A	
8447 90 00	- autres	1,7	A	
8448	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n ^{os} 8444, 8445, 8446 ou 8447 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, par exemple); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines de la présente position ou des n ^{os} 8444, 8445, 8446 ou 8447 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, par exemple)			
	- Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n ^{os} 8444, 8445, 8446 ou 8447			
8448 11 00	- - Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	1,7	A	
8448 19 00	- - autres	1,7	A	
8448 20 00	- Parties et accessoires des machines du n ^o 8444 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Parties et accessoires des machines du n° 8445 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires			
8448 31 00	- - Garnitures de cardes	1,7	A	
8448 32 00	- - de machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	1,7	A	
8448 33 00	- - Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs	1,7	A	
8448 39 00	- - autres	1,7	A	
	- Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires			
8448 42 00	- - Peignes, lisses et cadres de lisses	1,7	A	
8448 49 00	- - autres	1,7	A	
	- Parties et accessoires des machines du n° 8447 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires			
8448 51	- - Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles			
8448 51 10	- - - Platines	1,7	A	
8448 51 90	- - - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8448 59 00	- - autres	1,7	A	
8449 00 00	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie	1,7	A	
8450	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage			
	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg			
8450 11	- - Machines entièrement automatiques			
	- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg			
8450 11 11	- - - - à chargement frontal	3	A	
8450 11 19	- - - - à chargement par le haut	3	A	
8450 11 90	- - - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 10 kg	2,6	A	
8450 12 00	- - autres machines, avecessoreuse centrifuge incorporée	2,7	A	
8450 19 00	- - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8450 20 00	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	2,2	A	
8450 90 00	- Parties	2,7	A	
8451	Machines et appareils (autres que les machines du n° 8450) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus			
8451 10 00	- Machines pour le nettoyage à sec	2,2	A	
	- Machines à sécher			
8451 21 00	- - d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg	2,2	A	
8451 29 00	- - autres	2,2	A	
8451 30 00	- Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer	2,2	A	
8451 40 00	- Machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8451 50 00	- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	2,2	A	
8451 80	- autres machines, appareils et engins			
8451 80 10	- - Machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, tels que linoléum, etc.	2,2	A	
8451 80 30	- - Machines pour l'apprêt ou le finissage	2,2	A	
8451 80 80	- - autres	2,2	A	
8451 90 00	- Parties	2,2	A	
8452	Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du no 8440; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre			
8452 10	- Machines à coudre de type ménager			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - Machines à coudre, piquant uniquement le point de navette, dont la tête pèse au plus 16 kg sans moteur ou 17 kg avec moteur; têtes de machines à coudre, piquant uniquement le point de navette, pesant au plus 16 kg sans moteur ou 17 kg avec moteur			
8452 10 11	- - - Machines à coudre d'une valeur unitaire (bâtis, tables ou meubles non compris) supérieure à 65 €	5,7	A	
8452 10 19	- - - autres	9,7	A	
8452 10 90	- - autres machines à coudre et autres têtes pour machines à coudre	3,7	A	
	- autres machines à coudre			
8452 21 00	- - Unités automatiques	3,7	A	
8452 29 00	- - autres	3,7	A	
8452 30 00	- Aiguilles pour machines à coudre	2,7	A	
8452 90 00	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre autres machines à coudre	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8453	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre			
8453 10 00	- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	1,7	A	
8453 20 00	- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	1,7	A	
8453 80 00	- autres machines et appareils	1,7	A	
8453 90 00	- Parties	1,7	A	
8454	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie			
8454 10 00	- Convertisseurs	1,7	A	
8454 20 00	- Lingotières et poches de coulée	1,7	A	
8454 30	- Machines à couler (mouler)			
8454 30 10	- - Machines à couler sous pression	1,7	A	
8454 30 90	- - autres	1,7	A	
8454 90 00	- Parties	1,7	A	
8455	Laminoirs à métaux et leurs cylindres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8455 10 00	- Laminoirs à tubes	2,7	A	
	- autres laminoirs			
8455 21 00	- - Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid	2,7	A	
8455 22 00	- - Laminoirs à froid	2,7	A	
8455 30	- Cylindres de laminoirs			
8455 30 10	- - en fonte	2,7	A	
	- - en acier forgé			
8455 30 31	- - - Cylindres de travail à chaud; cylindres d'appui à chaud et à froid	2,7	A	
8455 30 39	- - - Cylindres de travail à froid	2,7	A	
8455 30 90	- - autres	2,7	A	
8455 90 00	- autres parties	2,7	A	
8456	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultrasons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma; machines à découper par jet d'eau			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8456 10 00	- opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons	4,5	A	
8456 20 00	- opérant par ultrasons	3,5	A	
8456 30	- opérant par électro-érosion			
	- - à commande numérique			
8456 30 11	- - - par fil	3,5	A	
8456 30 19	- - - autres	3,5	A	
8456 30 90	- - autres	3,5	A	
8456 90	- autres			
8456 90 20	- - Machines à découper par jet d'eau	1,7	A	
8456 90 80	- - autres	3,5	A	
8457	Centres d'usinage, machines à poste fixe (parenthèses manquantes) et machines à stations multiples, pour le travail des métaux			
8457 10	- Centres d'usinage			
8457 10 10	- - horizontaux	2,7	A	
8457 10 90	- - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8457 20 00	- Machines à poste fixe (parenthèses manquantes)	2,7	A	
8457 30	- Machines à stations multiples			
8457 30 10	- - à commande numérique	2,7	A	
8457 30 90	- - autres	2,7	A	
8458	Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal			
	- Tours horizontaux			
8458 11	- - à commande numérique			
8458 11 20	- - - Centres de tournage	2,7	A	
	- - - Tours automatiques			
8458 11 41	- - - - monobroche	2,7	A	
8458 11 49	- - - - multibroches	2,7	A	
8458 11 80	- - - autres	2,7	A	
8458 19 00	- - autres	2,7	A	
	- autres tours			
8458 91	- - à commande numérique			
8458 91 20	- - - Centres de tournage	2,7	A	
8458 91 80	- - - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8458 99 00	- - autres	2,7	A	
8459	Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 8458			
8459 10 00	- Unités d'usinage à glissières	2,7	A	
	- autres machines à percer			
8459 21 00	- - à commande numérique	2,7	A	
8459 29 00	- - autres	2,7	A	
	- autres aléseuses-fraiseuses			
8459 31 00	- - à commande numérique	1,7	A	
8459 39 00	- - autres	1,7	A	
8459 40	- autres machines à aléser			
8459 40 10	- - à commande numérique	1,7	A	
8459 40 90	- - autres	1,7	A	
	- Machines à fraiser, à console			
8459 51 00	- - à commande numérique	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8459 59 00	- - autres	2,7	A	
	- autres machines à fraiser			
8459 61	- - à commande numérique			
8459 61 10	- - - Machines à fraiser les outils	2,7	A	
8459 61 90	- - - autres	2,7	A	
8459 69	- - autres			
8459 69 10	- - - Machines à fraiser les outils	2,7	A	
8459 69 90	- - - autres	2,7	A	
8459 70 00	- autres machines à fileter ou à tarauder	2,7	A	
8460	Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermets à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 8461			
	- Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près			
8460 11 00	- - à commande numérique	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8460 19 00	- - autres	2,7	A	
	- autres machines à rectifier, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près			
8460 21	- - à commande numérique			
	- - - pour surfaces cylindriques			
8460 21 11	- - - - Machines à rectifier de révolution intérieure	2,7	A	
8460 21 15	- - - - Machines à rectifier sans centre	2,7	A	
8460 21 19	- - - - autres	2,7	A	
8460 21 90	- - - autres	2,7	A	
8460 29	- - autres			
8460 29 10	- - - pour surfaces cylindriques	2,7	A	
8460 29 90	- - - autres	2,7	A	
	- Machines à affûter			
8460 31 00	- - à commande numérique	1,7	A	
8460 39 00	- - autres	1,7	A	
8460 40	- Machines à glacer ou à roder			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8460 40 10	- - à commande numérique	1,7	A	
8460 40 90	- - autres	1,7	A	
8460 90	- autres			
8460 90 10	- - dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près	2,7	A	
8460 90 90	- - autres	1,7	A	
8461	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs			
8461 20 00	- Étaux-limeurs et machines à mortaiser	1,7	A	
8461 30	- Machines à brocher			
8461 30 10	- - à commande numérique	1,7	A	
8461 30 90	- - autres	1,7	A	
8461 40	- Machines à tailler ou à finir les engrenages			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - Machines à tailler les engrenages			
	- - - à tailler les engrenages cylindriques			
8461 40 11	- - - - à commande numérique	2,7	A	
8461 40 19	- - - - autres	2,7	A	
	- - - à tailler les autres engrenages			
8461 40 31	- - - - à commande numérique	1,7	A	
8461 40 39	- - - - autres	1,7	A	
	- - Machines à finir les engrenages			
	- - - dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près			
8461 40 71	- - - - à commande numérique	2,7	A	
8461 40 79	- - - - autres	2,7	A	
8461 40 90	- - - autres	1,7	A	
8461 50	- Machines à scier ou à tronçonner			
	- - Machines à scier			
8461 50 11	- - - à scie circulaire	1,7	A	
8461 50 19	- - - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8461 50 90	- - Machines à tronçonner	1,7	A	
8461 90 00	- autres	2,7	A	
8462	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner ou gruger les métaux; presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques autres que celles visées ci-dessus			
8462 10	- Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets			
8462 10 10	- - à commande numérique	2,7	A	
8462 10 90	-- autres	1,7	A	
	- Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer			
8462 21	- - à commande numérique			
8462 21 10	- - - pour le travail des produits plats	2,7	A	
8462 21 80	- - - autres	2,7	A	
8462 29	- - autres			
8462 29 10	- - - pour le travail des produits plats	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - autres			
8462 29 91	- - - - hydrauliques	1,7	A	
8462 29 98	- - - - autres	1,7	A	
	- Machines (y compris les presses) à cisailer, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailer			
8462 31 00	- - à commande numérique	2,7	A	
8462 39	- - autres			
8462 39 10	- - - pour le travail des produits plats	1,7	A	
	- - - autres			
8462 39 91	- - - - hydrauliques	1,7	A	
8462 39 99	- - - - autres	1,7	A	
	- Machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer			
8462 41	- - à commande numérique			
8462 41 10	- - - pour le travail des produits plats	2,7	A	
8462 41 90	- - - autres	2,7	A	
8462 49	- - autres			
8462 49 10	- - - pour le travail des produits plats	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8462 49 90	- - - autres	1,7	A	
	- autres			
8462 91	- - Presses hydrauliques			
8462 91 20	- - - à commande numérique	2,7	A	
8462 91 80	- - - autres	2,7	A	
8462 99	- - autres			
8462 99 20	- - - à commande numérique	2,7	A	
8462 99 80	- - - autres	2,7	A	
8463	Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière			
8463 10	- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires			
8463 10 10	- - Bancs à étirer les fils	2,7	A	
8463 10 90	- - autres	2,7	A	
8463 20 00	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	2,7	A	
8463 30 00	- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil	2,7	A	
8463 90 00	- autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8464	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre			
8464 10 00	- Machines à scier	2,2	A	
8464 20	- Machines à meuler ou à polir			
	- - pour le travail du verre			
8464 20 11	- - - des verres d'optique	2,2	A	
8464 20 19	- - - autres	2,2	A	
8464 20 80	- - autres	2,2	A	
8464 90 00	- autres	2,2	A	
8465	Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires			
8465 10	- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations			
8465 10 10	- - avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8465 10 90	- - sans reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	2,7	A	
	- autres			
8465 91	- - Machines à scier			
8465 91 10	- - - à ruban	2,7	A	
8465 91 20	- - - Scies circulaires	2,7	A	
8465 91 90	- - - autres	2,7	A	
8465 92 00	- - Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer	2,7	A	
8465 93 00	- - Machines à meuler, à poncer ou à polir	2,7	A	
8465 94 00	- - Machines à cintrer ou à assembler	2,7	A	
8465 95 00	- - Machines à percer ou à mortaiser	2,7	A	
8465 96 00	- - Machines à fendre, à trancher ou à dérouler	2,7	A	
8465 99 00	- - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8466	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n ^{os} 8456 à 8465, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types			
8466 10	- Porte-outils et filières à déclenchement automatique			
	- - Porte-outils			
8466 10 20	- - - Mandrins, pinces et douilles	1,2	A	
	- - - autres			
8466 10 31	- - - - pour tours	1,2	A	
8466 10 38	- - - - autres	1,2	A	
8466 10 80	- - Filières à déclenchement automatique	1,2	A	
8466 20	- Porte-pièces			
8466 20 20	- - Montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard	1,2	A	
	- - autres			
8466 20 91	- - - pour tours	1,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8466 20 98	- - - autres	1,2	A	
8466 30 00	- Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	1,2	A	
	- autres			
8466 91	- - pour machines du n° 8464			
8466 91 20	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,2	A	
8466 91 95	- - - autres	1,2	A	
8466 92	- - pour machines du n° 8465			
8466 92 20	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,2	A	
8466 92 80	- - - autres	1,2	A	
8466 93	- - pour machines des n°s 8456 à 8461			
8466 93 30	- - - pour machines de la sous-position 8456 90 20	1,7	A	
8466 93 70	- - - autres	1,2	A	
8466 94 00	- - pour machines des n°s 8462 ou 8463	1,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8467	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main			
	- Pneumatiques			
8467 11	- - rotatifs (même à percussion)			
8467 11 10	- - - pour le travail des métaux	1,7	A	
8467 11 90	- - - autres	1,7	A	
8467 19 00	- - autres	1,7	A	
	- à moteur électrique incorporé			
8467 21	- - Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives			
8467 21 10	- - - fonctionnant sans source d'énergie extérieure	2,7	A	
	- - - autres			
8467 21 91	- - - - électropneumatiques	2,7	A	
8467 21 99	- - - - autres	2,7	A	
8467 22	- - Scies et tronçonneuses			
8467 22 10	- - - Tronçonneuses	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8467 22 30	- - - Scies circulaires	2,7	A	
8467 22 90	- - - autres	2,7	A	
8467 29	- - autres			
8467 29 20	- - - fonctionnant sans source d'énergie extérieure	2,7	A	
	- - - autres			
	- - - - Meuleuses et ponceuses			
8467 29 51	- - - - - Meuleuses d'angle	2,7	A	
8467 29 53	- - - - - Ponceuses à bandes	2,7	A	
8467 29 59	- - - - - autres	2,7	A	
8467 29 70	- - - - Rabots	2,7	A	
8467 29 80	- - - - Cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses	2,7	A	
8467 29 85	- - - - autres	2,7	A	
	- autres outils			
8467 81 00	- - Tronçonneuses à chaîne	1,7	A	
8467 89 00	- - autres	1,7	A	
	- Parties			
8467 91 00	- - de tronçonneuses à chaîne	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8467 92 00	- - d'outils pneumatiques	1,7	A	
8467 99 00	- - autres	1,7	A	
8468	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 8515; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle			
8468 10 00	- Chalumeaux guidés à la main	2,2	A	
8468 20 00	- autres machines et appareils aux gaz	2,2	A	
8468 80 00	- autres machines et appareils	2,2	A	
8468 90 00	- Parties	2,2	A	
8469 00	Machines à écrire autres que les imprimantes du n° 8443; machines pour le traitement des textes			
8469 00 10	- Machines pour le traitement des textes	0	A	
	- autres			
8469 00 91	- - électriques	2,3	A	
8469 00 99	- - autres	2,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8470	Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses			
8470 10 00	- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	0	A	
	- autres machines à calculer électroniques			
8470 21 00	- - comportant un organe imprimant	0	A	
8470 29 00	- - autres	0	A	
8470 30 00	- autres machines à calculer	0	A	
8470 50 00	- Caisses enregistreuses	0	A	
8470 90 00	- autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8471	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs			
8471 30 00	- Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran	0	A	
	- autres machines automatiques de traitement de l'information			
8471 41 00	- - comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	0	A	
8471 49 00	- - autres, se présentant sous forme de systèmes	0	A	
8471 50 00	- Unités de traitement autres que celles des n ^{os} 8471 41 ou 8471 49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8471 60	- Unités d'entrée ou de sortie, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire			
8471 60 60	- - Claviers	0	A	
8471 60 70	- - autres	0	A	
8471 70	- Unités de mémoire			
8471 70 20	- - Unités de mémoire centrales	0	A	
	- - autres			
	- - - Unités de mémoire à disques			
8471 70 30	- - - - optiques, y compris les magnéto-optiques	0	A	
	- - - - autres			
8471 70 50	- - - - - Unités de mémoire à disques durs	0	A	
8471 70 70	- - - - - autres	0	A	
8471 70 80	- - - Unités de mémoire à bandes	0	A	
8471 70 98	- - - autres	0	A	
8471 80 00	- autres unités de machines automatiques de traitement de l'information	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8471 90 00	- autres	0	A	
8472	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou àagrafer, par exemple)			
8472 10 00	- Duplicateurs	2	A	
8472 30 00	- Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	2,2	A	
8472 90	- autres			
8472 90 10	- - Machines à trier, à compter et à encartoucher les monnaies	2,2	A	
8472 90 30	- - Guichets de banque automatiques	0	A	
8472 90 70	- - autres	2,2	A	
8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n ^{os} 8469 à 8472			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8473 10	- Parties et accessoires des machines du n° 8469			
	- - Assemblages électroniques			
8473 10 11	- - - pour machines de la sous-position 8469 00 10	0	A	
8473 10 19	- - - autres	3	A	
8473 10 90	- - autres	0	A	
	- Parties et accessoires des machines du n° 8470			
8473 21	- - des machines à calculer électroniques des n°s 8470 10, 8470 21 ou 8470 29			
8473 21 10	- - - Assemblages électroniques	0	A	
8473 21 90	- - - autres	0	A	
8473 29	- - autres			
8473 29 10	- - - Assemblages électroniques	0	A	
8473 29 90	- - - autres	0	A	
8473 30	- Parties et accessoires des machines du n° 8471			
8473 30 20	- - Assemblages électroniques	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8473 30 80	- - autres	0	A	
8473 40	- Parties et accessoires des machines du n° 8472			
	- - Assemblages électroniques			
8473 40 11	- - - pour machines de la sous-position 8472 90 30	0	A	
8473 40 18	- - - autres	3	A	
8473 40 80	- - autres	0	A	
8473 50	- Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n ^{os} 8469 à 8472			
8473 50 20	- - Assemblages électroniques	0	A	
8473 50 80	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable			
8474 10 00	- Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver	0	A	
8474 20 00	- Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser	0	A	
	- Machines et appareils à mélanger ou à malaxer			
8474 31 00	- - Bétonnières et appareils à gâcher le ciment	0	A	
8474 32 00	- - Machines à mélanger les matières minérales au bitume	0	A	
8474 39 00	- - autres	0	A	
8474 80	- autres machines et appareils			
8474 80 10	- - Machines à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques	0	A	
8474 80 90	- - autres	0	A	
8474 90	- Parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8474 90 10	- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	0	A	
8474 90 90	- - autres	0	A	
8475	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre			
8475 10 00	- Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	1,7	A	
	- Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre			
8475 21 00	- - Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	1,7	A	
8475 29 00	- - autres	1,7	A	
8475 90 00	- Parties	1,7	A	
8476	Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie			
	- Machines automatiques de vente de boissons			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8476 21 00	- - comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	A	
8476 29 00	- - autres	1,7	A	
	- autres machines			
8476 81 00	- - comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	A	
8476 89 00	- - autres	1,7	A	
8476 90 00	- Parties	1,7	A	
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre			
8477 10 00	- Machines à mouler par injection	1,7	A	
8477 20 00	- Extrudeuses	1,7	A	
8477 30 00	- Machines à mouler par soufflage	1,7	A	
8477 40 00	- Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	1,7	A	
	- autres machines et appareils à mouler ou à former			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8477 51 00	- - à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air	1,7	A	
8477 59	- - autres			
8477 59 10	- - - Presses	1,7	A	
8477 59 80	- - - autres	1,7	A	
8477 80	- autres machines et appareils			
	- - Machines pour la fabrication de produits spongieux ou alvéolaires			
8477 80 11	- - - Machines pour la transformation des résines réactives	1,7	A	
8477 80 19	- - - autres	1,7	A	
	- - autres			
8477 80 91	- - - Machines à fragmenter	1,7	A	
8477 80 93	- - - Mélangeurs, malaxeurs et agitateurs	1,7	A	
8477 80 95	- - - Machines de découpage et machines à refendre	1,7	A	
8477 80 99	- - - autres	1,7	A	
8477 90	- Parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8477 90 10	- - Coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8477 90 80	- - autres	1,7	A	
8478	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre			
8478 10 00	- Machines et appareils	1,7	A	
8478 90 00	- Parties	1,7	A	
8479	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre			
8479 10 00	- Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues	0	A	
8479 20 00	- Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales	1,7	A	
8479 30	- Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège			
8479 30 10	- - Presses	1,7	A	
8479 30 90	- - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8479 40 00	- Machines de corderie ou de câblerie	1,7	A	
8479 50 00	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	1,7	A	
8479 60 00	- Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	1,7	A	
	- Passerelles d'embarquement pour passagers			
8479 71 00	- - des types utilisés dans les aéroports	1,7	A	
8479 79 00	- - autres	1,7	A	
	- autres machines et appareils			
8479 81 00	- - pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques	1,7	A	
8479 82 00	- - à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser	1,7	A	
8479 89	- - autres			
8479 89 30	- - - Soutènement marchant hydraulique pour mines	1,7	A	
8479 89 60	- - - Appareillages dits de "graissage centralisé"	1,7	A	
8479 89 97	- - - autres	1,7	A	
8479 90	- Parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8479 90 20	- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8479 90 80	- - autres	1,7	A	
8480	Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques			
8480 10 00	- Châssis de fonderie	1,7	A	
8480 20 00	- Plaques de fond pour moules	1,7	A	
8480 30	- Modèles pour moules			
8480 30 10	- - en bois	1,7	A	
8480 30 90	- - autres	2,7	A	
	- Moules pour les métaux ou les carbures métalliques			
8480 41 00	- - pour le moulage par injection ou par compression	1,7	A	
8480 49 00	- - autres	1,7	A	
8480 50 00	- Moules pour le verre	1,7	A	
8480 60 00	- Moules pour les matières minérales	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques			
8480 71 00	- - pour le moulage par injection ou par compression	1,7	A	
8480 79 00	- - autres	1,7	A	
8481	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques			
8481 10	- Détendeurs			
8481 10 05	- - combinés avec filtres ou lubrificateurs	2,2	A	
	- - autres			
8481 10 19	- - - en fonte ou en acier	2,2	A	
8481 10 99	- - - autres	2,2	A	
8481 20	- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques			
8481 20 10	- - Valves pour transmissions oléohydrauliques	2,2	A	
8481 20 90	- - Valves pour transmissions pneumatiques	2,2	A	
8481 30	- Clapets et soupapes de retenue			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8481 30 91	- - en fonte ou en acier	2,2	A	
8481 30 99	- - autres	2,2	A	
8481 40	- Soupapes de trop-plein ou de sûreté			
8481 40 10	- - en fonte ou en acier	2,2	A	
8481 40 90	- - autres	2,2	A	
8481 80	- autres articles de robinetterie et organes similaires			
	- - Robinetterie sanitaire			
8481 80 11	- - - Mélangeurs, mitigeurs	2,2	A	
8481 80 19	- - - autres	2,2	A	
	- - Robinetterie pour radiateurs de chauffage central			
8481 80 31	- - - Robinets thermostatiques	2,2	A	
8481 80 39	- - - autres	2,2	A	
8481 80 40	- - Valves pour pneumatiques et chambres à air	2,2	A	
	- - autres			
	- - - Vannes de régulation			
8481 80 51	- - - - de température	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8481 80 59	- - - - autres	2,2	A	
	- - - autres			
	- - - - Robinets et vannes à passage direct			
8481 80 61	- - - - - en fonte	2,2	A	
8481 80 63	- - - - - en acier	2,2	A	
8481 80 69	- - - - - autres	2,2	A	
	- - - - Robinets à soupapes			
8481 80 71	- - - - - en fonte	2,2	A	
8481 80 73	- - - - - en acier	2,2	A	
8481 80 79	- - - - - autres	2,2	A	
8481 80 81	- - - - Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique	2,2	A	
8481 80 85	- - - - Robinets à papillon	2,2	A	
8481 80 87	- - - - Robinets à membrane	2,2	A	
8481 80 99	- - - - autres	2,2	A	
8481 90 00	- Parties	2,2	A	
8482	Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles			
8482 10	- Roulements à billes			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8482 10 10	- - dont le plus grand diamètre extérieur n'excède pas 30 mm	8	A	
8482 10 90	- - autres	8	A	
8482 20 00	- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	8	A	
8482 30 00	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau	8	A	
8482 40 00	- Roulements à aiguilles	8	A	
8482 50 00	- Roulements à rouleaux cylindriques	8	A	
8482 80 00	- autres, y compris les roulements combinés	8	A	
	- Parties			
8482 91	- - Billes, galets, rouleaux et aiguilles			
8482 91 10	- - - Rouleaux coniques	8	A	
8482 91 90	- - - autres	7,7	A	
8482 99 00	- - autres	8	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8483	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à moulins; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation			
8483 10	- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles			
	- - Manivelles et vilebrequins			
8483 10 21	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	4	A	
8483 10 25	- - - en acier forgé	4	A	
8483 10 29	- - - autres	4	A	
8483 10 50	- - Arbres articulés	4	A	
8483 10 95	- - autres	4	A	
8483 20 00	- Paliers à roulements incorporés	6	A	
8483 30	- Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets			
	- - Paliers			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8483 30 32	- - - pour roulements de tous genres	5,7	A	
8483 30 38	- - - autres	3,4	A	
8483 30 80	- - Coussinets	3,4	A	
8483 40	- Engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple			
	- - Engrenages			
8483 40 21	- - - à roues cylindriques	3,7	A	
8483 40 23	- - - à roues coniques ou cylindroconiques	3,7	A	
8483 40 25	- - - à vis sans fin	3,7	A	
8483 40 29	- - - autres	3,7	A	
8483 40 30	- - Broches filetées à billes ou à rouleaux	3,7	A	
	- - Réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse			
8483 40 51	- - - Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses	3,7	A	
8483 40 59	- - - autres	3,7	A	
8483 40 90	- - autres	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8483 50	- Volants et poulies, y compris les poulies à moulles			
8483 50 20	- - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	A	
8483 50 80	- - autres	2,7	A	
8483 60	- Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation			
8483 60 20	- - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	A	
8483 60 80	- - autres	2,7	A	
8483 90	- Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties			
8483 90 20	- - Parties de paliers pour roulements de tous genres	5,7	A	
	- - autres			
8483 90 81	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	A	
8483 90 89	- - - autres	2,7	A	
8484	Joint métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8484 10 00	- Joints métalloplastiques	1,7	A	
8484 20 00	- Joints d'étanchéité mécaniques	1,7	A	
8484 90 00	- autres	1,7	A	
8486	Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre; parties et accessoires			
8486 10 00	- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	0	A	
8486 20	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques			
8486 20 10	- - Machines-outils opérant par ultrasons	3,5	A	
8486 20 90	- - autres	0	A	
8486 30	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8486 30 10	- - Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides	0	A	
8486 30 30	- - Appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides	0	A	
8486 30 50	- - Appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides	0	A	
8486 30 90	- - autres	0	A	
8486 40 00	- Machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre	0	A	
8486 90	- Parties et accessoires			
8486 90 10	- - Porte-outils et filières à déclenchement automatique; porte-pièces	1,2	A	
	- - autres			
8486 90 20	- - - Parties de tournettes de dépôts destinées à couvrir de résines photosensibles les substrats pour affichage à cristaux liquides	0	A	
8486 90 30	- - - Parties de machines à ébavurer pour nettoyer les fils métalliques des dispositifs à semi-conducteur avant la phase d'électrodéposition	0	A	
8486 90 40	- - - Parties d'appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8486 90 50	- - - Parties et accessoires pour appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides	0	A	
8486 90 60	- - - Parties et accessoires pour appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides	0	A	
8486 90 70	- - - Parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique	1,2	A	
8486 90 90	- - - autres	0	A	
8487	Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques			
8487 10	- Hélices pour bateaux et leurs pales			
8487 10 10	- - en bronze	1,7	A	
8487 10 90	- - autres	1,7	A	
8487 90	- autres			
8487 90 40	- - en fonte	1,7	A	
	- - en fer ou en acier			
8487 90 51	- - - en acier coulé ou moulé	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8487 90 57	- - - en fer ou acier, forgé ou estampé	1,7	A	
8487 90 59	- - - autres	1,7	A	
8487 90 90	- - autres	1,7	A	
85	CHAPITRE 85 - MACHINES, APPAREILS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS			
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes			
8501 10	- Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W			
8501 10 10	- - Moteurs synchrones d'une puissance n'excédant pas 18 W	4,7	A	
	- - autres			
8501 10 91	- - - Moteurs universels	2,7	A	
8501 10 93	- - - Moteurs à courant alternatif	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8501 10 99	- - - Moteurs à courant continu	2,7	A	
8501 20 00	- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W	2,7	A	
	- autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu			
8501 31 00	- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	A	
8501 32 00	- - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW	2,7	A	
8501 33 00	- - d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2,7	A	
8501 34 00	- - d'une puissance excédant 375 kW	2,7	A	
8501 40	- autres moteurs à courant alternatif, monophasés			
8501 40 20	- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	A	
8501 40 80	- - d'une puissance excédant 750 W	2,7	A	
	- autres moteurs à courant alternatif, polyphasés			
8501 51 00	- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	A	
8501 52	- - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW			
8501 52 20	- - - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 7,5 kW	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8501 52 30	- - - d'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 37 kW	2,7	A	
8501 52 90	- - - d'une puissance excédant 37 kW mais n'excédant pas 75 kW	2,7	A	
8501 53	- - d'une puissance excédant 75 kW			
8501 53 50	- - - Moteurs de traction	2,7	A	
	- - - autres, d'une puissance			
8501 53 81	- - - - excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2,7	A	
8501 53 94	- - - - excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW	2,7	A	
8501 53 99	- - - - excédant 750 kW	2,7	A	
	- Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs)			
8501 61	- - d'une puissance n'excédant pas 75 kVA			
8501 61 20	- - - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	A	
8501 61 80	- - - d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2,7	A	
8501 62 00	- - d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8501 63 00	- - d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	A	
8501 64 00	- - d'une puissance excédant 750 kVA	2,7	A	
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques			
	- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel)			
8502 11	- - d'une puissance n'excédant pas 75 kVA			
8502 11 20	- - - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	A	
8502 11 80	- - - d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2,7	A	
8502 12 00	- - d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	A	
8502 13	- - d'une puissance excédant 375 kVA			
8502 13 20	- - - d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	A	
8502 13 40	- - - d'une puissance excédant 750 kVA mais n'excédant pas 2 000 kVA	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8502 13 80	- - - d'une puissance excédant 2 000 kVA	2,7	A	
8502 20	- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion)			
8502 20 20	- - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	A	
8502 20 40	- - d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	A	
8502 20 60	- - d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	A	
8502 20 80	- - d'une puissance excédant 750 kVA	2,7	A	
	- autres groupes électrogènes			
8502 31 00	- - à énergie éolienne	2,7	A	
8502 39	- - autres			
8502 39 20	- - - Turbogénératrices	2,7	A	
8502 39 80	- - - autres	2,7	A	
8502 40 00	- Convertisseurs rotatifs électriques	2,7	A	
8503 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n ^{os} 8501 ou 8502			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8503 00 10	- Frettes amagnétiques	2,7	A	
	- autres			
8503 00 91	- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	2,7	A	
8503 00 99	- - autres	2,7	A	
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs			
8504 10	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge			
8504 10 20	- - Bobines de réactance, y compris celles avec condensateur accouplé	3,7	A	
8504 10 80	- - autres	3,7	A	
	- Transformateurs à diélectrique liquide			
8504 21 00	- - d'une puissance n'excédant pas 650 kVA	3,7	A	
8504 22	- - d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA			
8504 22 10	- - - d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 1 600 kVA	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8504 22 90	- - - d'une puissance excédant 1 600 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	3,7	A	
8504 23 00	- - d'une puissance excédant 10 000 kVA	3,7	A	
	- autres transformateurs			
8504 31	- - d'une puissance n'excédant pas 1 kVA			
	- - - Transformateurs de mesure			
8504 31 21	- - - - pour la mesure des tensions	3,7	A	
8504 31 29	- - - - autres	3,7	A	
8504 31 80	- - - autres	3,7	A	
8504 32 00	- - d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA	3,7	A	
8504 33 00	- - d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	3,7	A	
8504 34 00	- - d'une puissance excédant 500 kVA	3,7	A	
8504 40	- Convertisseurs statiques			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8504 40 30	- - du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	0	A	
	- - autres			
8504 40 55	- - - Chargeurs d'accumulateurs	3,3	A	
	- - - autres			
8504 40 82	- - - - Redresseurs	3,3	A	
	- - - - Onduleurs			
8504 40 84	- - - - - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	3,3	A	
8504 40 88	- - - - - d'une puissance excédant 7,5 kVA	3,3	A	
8504 40 90	- - - - autres	3,3	A	
8504 50	- autres bobines de réactance et autres selfs			
8504 50 20	- - du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	0	A	
8504 50 95	- - autres	3,7	A	
8504 90	- Parties			
	- - de transformateurs, bobines de réactance et selfs			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8504 90 05	- - - Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 50 20	0	A	
	- - - autres			
8504 90 11	- - - - Noyaux en ferrite	2,2	A	
8504 90 18	- - - - autres	2,2	A	
	- - de convertisseurs statiques			
8504 90 91	- - - Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 40 30	0	A	
8504 90 99	- - - autres	2,2	A	
8505	Électro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques			
	- Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation			
8505 11 00	- - en métal	2,2	A	
8505 19	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8505 19 10	- - - Aimants permanents en ferrite agglomérée	2,2	A	
8505 19 90	- - - autres	2,2	A	
8505 20 00	- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	2,2	A	
8505 90	- autres, y compris les parties			
8505 90 20	- - Électro-aimants; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation	1,8	A	
8505 90 50	- - Têtes de levage électromagnétiques	2,2	A	
8505 90 90	- - Parties	1,8	A	
8506	Piles et batteries de piles électriques			
8506 10	- au dioxyde de manganèse			
	- - alcalines			
8506 10 11	- - - Piles cylindriques	4,7	A	
8506 10 18	- - - autres	4,7	A	
	- - autres			
8506 10 91	- - - Piles cylindriques	4,7	A	
8506 10 98	- - - autres	4,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8506 30 00	- à l'oxyde de mercure	4,7	A	
8506 40 00	- à l'oxyde d'argent	4,7	A	
8506 50	- au lithium			
8506 50 10	- - Piles cylindriques	4,7	A	
8506 50 30	- - Piles bouton	4,7	A	
8506 50 90	- - autres	4,7	A	
8506 60 00	- à l'air-zinc	4,7	A	
8506 80	- autres piles et batteries de piles			
8506 80 05	- - Batteries sèches au zinc-carbure d'une tension de 5,5 V ou plus mais n'excédant pas 6,5 V	0	A	
8506 80 80	- - autres	4,7	A	
8506 90 00	- Parties	4,7	A	
8507	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire			
8507 10	- au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston			
8507 10 20	- - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8507 10 80	- - autres	3,7	A	
8507 20	- autres accumulateurs au plomb			
8507 20 20	- - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	A	
8507 20 80	- - autres	3,7	A	
8507 30	- au nickel-cadmium			
8507 30 20	- - hermétiquement fermés	2,6	A	
8507 30 80	- - autres	2,6	A	
8507 40 00	- au nickel-fer	2,7	A	
8507 50 00	- au nickel-hydrure-métallique	2,7	A	
8507 60 00	- au lithium-ion	2,7	A	
8507 80 00	- autres accumulateurs	2,7	A	
8507 90	- Parties			
8507 90 30	- - Séparateurs	2,7	A	
8507 90 80	- - autres	2,7	A	
8508	Aspirateurs			
	- à moteur électrique incorporé			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8508 11 00	- - d'une puissance n'excédant pas 1 500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l	2,2	A	
8508 19 00	- - autres	1,7	A	
8508 60 00	- autres aspirateurs	1,7	A	
8508 70 00	- Parties	1,7	A	
8509	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508			
8509 40 00	- Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes	2,2	A	
8509 80 00	- autres appareils	2,2	A	
8509 90 00	- Parties	2,2	A	
8510	Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé			
8510 10 00	- Rasoirs	2,2	A	
8510 20 00	- Tondeuses	2,2	A	
8510 30 00	- Appareils à épiler	2,2	A	
8510 90 00	- Parties	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8511	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs			
8511 10 00	- Bougies d'allumage	3,2	A	
8511 20 00	- Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	3,2	A	
8511 30 00	- Distributeurs; bobines d'allumage	3,2	A	
8511 40 00	- Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	3,2	A	
8511 50 00	- autres génératrices	3,2	A	
8511 80 00	- autres appareils et dispositifs	3,2	A	
8511 90 00	- Parties	3,2	A	
8512	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 8539), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8512 10 00	- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	2,7	A	
8512 20 00	- autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle	2,7	A	
8512 30	- Appareils de signalisation acoustique			
8512 30 10	- - Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol des types utilisés pour véhicules automobiles	2,2	A	
8512 30 90	- - autres	2,7	A	
8512 40 00	- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	2,7	A	
8512 90	- Parties			
8512 90 10	- - d'appareils de la sous-position 8512 30 10	2,2	A	
8512 90 90	- - autres	2,7	A	
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 8512			
8513 10 00	- Lampes	5,7	A	
8513 90 00	- Parties	5,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8514	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques			
8514 10	- Fours à résistance (à chauffage indirect)			
8514 10 10	- - Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	2,2	A	
8514 10 80	- - autres	2,2	A	
8514 20	- Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques			
8514 20 10	- - fonctionnant par induction	2,2	A	
8514 20 80	- - fonctionnant par pertes diélectriques	2,2	A	
8514 30 00	- autres fours	2,2	A	
8514 40 00	- autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	2,2	A	
8514 90 00	- Parties	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8515	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets			
	- Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre			
8515 11 00	- - Fers et pistolets à braser	2,7	A	
8515 19 00	- - autres	2,7	A	
	- Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance			
8515 21 00	- - entièrement ou partiellement automatiques	2,7	A	
8515 29 00	- - autres	2,7	A	
	- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma			
8515 31 00	- - entièrement ou partiellement automatiques	2,7	A	
8515 39	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage, et			
8515 39 13	- - - - d'un transformateur	2,7	A	
8515 39 18	- - - - d'une génératrice ou d'un convertisseur rotatif ou d'un convertisseur statique	2,7	A	
8515 39 90	- - - autres	2,7	A	
8515 80	- autres machines et appareils			
8515 80 10	- - pour le traitement des métaux	2,7	A	
8515 80 90	- - autres	2,7	A	
8515 90 00	- Parties	2,7	A	
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 8545			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8516 10	- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques			
8516 10 11	- - instantanés	2,7	A	
8516 10 80	- - autres	2,7	A	
	- Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires			
8516 21 00	- - Radiateurs à accumulation	2,7	A	
8516 29	- - autres			
8516 29 10	- - - Radiateurs à circulation de liquide	2,7	A	
8516 29 50	- - - Radiateurs par convection	2,7	A	
	- - - autres			
8516 29 91	- - - - à ventilateur incorporé	2,7	A	
8516 29 99	- - - - autres	2,7	A	
	- Appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains			
8516 31 00	- - Sèche-cheveux	2,7	A	
8516 32 00	- - autres appareils pour la coiffure	2,7	A	
8516 33 00	- - Appareils pour sécher les mains	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8516 40 00	- Fers à repasser électriques	2,7	A	
8516 50 00	- Fours à micro-ondes	5	A	
8516 60	- autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires			
8516 60 10	- - Cuisinières	2,7	A	
8516 60 50	- - Réchauds (y compris les tables de cuisson)	2,7	A	
8516 60 70	- - Grils et rôtissoires	2,7	A	
8516 60 80	- - Fours à encastrer	2,7	A	
8516 60 90	- - autres	2,7	A	
	- autres appareils électrothermiques			
8516 71 00	- - Appareils pour la préparation du café ou du thé	2,7	A	
8516 72 00	- - Grille-pain	2,7	A	
8516 79	- - autres			
8516 79 20	- - - Friteuses	2,7	A	
8516 79 70	- - - autres	2,7	A	
8516 80	- Résistances chauffantes			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8516 80 20	- - montées sur un support en matière isolante	2,7	A	
8516 80 80	- - autres	2,7	A	
8516 90 00	- Parties	2,7	A	
8517	Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n ^{os} 8443, 8525, 8527 ou 8528			
	- Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil			
8517 11 00	- - Postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil	0	A	
8517 12 00	- - Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	0	A	
8517 18 00	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu)			
8517 61 00	-- Stations de base	0	A	
8517 62 00	-- Appareils pour la réception, la conversion et l'émission, la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	0	A	
8517 69	-- autres			
8517 69 10	--- Visiophones	0	A	
8517 69 20	--- Interphones	0	A	
	--- Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie			
8517 69 31	---- Récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alarme ou de recherche de personnes	0	A	
8517 69 39	---- autres	9,3	B3	
8517 69 90	--- autres	0	A	
8517 70	- Parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles			
8517 70 11	- - - Antennes destinées aux appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	0	A	
8517 70 15	- - - Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	A	
8517 70 19	- - - autres	3,6	A	
8517 70 90	- - autres	0	A	
8518	Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son			
8518 10	- Microphones et leurs supports			
8518 10 30	- - Microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre n'excédant pas 10 mm et d'une hauteur n'excédant pas 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8518 10 95	- - autres	2,5	A	
	- Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes			
8518 21 00	- - Haut-parleur unique monté dans son enceinte	4,5	A	
8518 22 00	- - Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	4,5	A	
8518 29	- - autres			
8518 29 30	- - - Haut-parleurs dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre n'excédant pas 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications	0	A	
8518 29 95	- - - autres	3	A	
8518 30	- Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs			
8518 30 20	- - Combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil	0	A	
8518 30 95	- - autres	2	A	
8518 40	- Amplificateurs électriques d'audiofréquence			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8518 40 30	- - utilisés en téléphonie ou pour la mesure	3	A	
8518 40 80	- - autres	4,5	A	
8518 50 00	- Appareils électriques d'amplification du son	2	A	
8518 90 00	- Parties	2	A	
8519	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son			
8519 20	- Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement			
8519 20 10	- - Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	6	B5	
	- - autres			
8519 20 91	- - - à système de lecture par faisceau laser	9,5	B5	
8519 20 99	- - - autres	4,5	A	
8519 30 00	- Platines tourne-disques (parenthèses manquantes)	2	A	
8519 50 00	- Répondeurs téléphoniques	0	A	
	- autres appareils			
8519 81	- - utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - Appareils de reproduction du son (y compris lecteurs de cassettes), n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son			
8519 81 11	- - - - Machines à dicter	5	B3	
	- - - - autres appareils de reproduction du son			
8519 81 15	- - - - - Lecteurs de cassettes de poche	0	A	
	- - - - - autres lecteurs de cassettes			
8519 81 21	- - - - - à système de lecture analogique et numérique	9	B5	
8519 81 25	- - - - - autres	2	A	
	- - - - - autres			
	- - - - - à système de lecture par faisceau laser			
8519 81 31	- - - - - du type utilisé dans les véhicules automobiles, à disques d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	9	B5	
8519 81 35	- - - - - autres	9,5	B5	
8519 81 45	- - - - - autres	4,5	A	
	- - - autres appareils			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8519 81 51	- - - - Machines à dicter ne pouvant fonctionner sans une source d'énergie extérieure	4	A	
	- - - - autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, sur bandes magnétiques			
	- - - - - à cassettes			
	- - - - - avec amplificateur et un ou plusieurs haut-parleurs, incorporés			
8519 81 55	- - - - - pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	0	A	
8519 81 61	- - - - - autres	2	A	
8519 81 65	- - - - - de poche	0	A	
8519 81 75	- - - - - autres	2	A	
	- - - - - autres			
8519 81 81	- - - - - utilisant des bandes magnétiques sur bobines, et permettant l'enregistrement ou la reproduction du son, soit à une seule vitesse de 19 cm/s, soit à plusieurs vitesses dont la vitesse de 19 cm/s associée exclusivement à des vitesses inférieures	2	A	
8519 81 85	- - - - - autres	7	B5	
8519 81 95	- - - - autres	2	A	
8519 89	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - Appareils de reproduction du son, n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son			
8519 89 11	- - - - Électrophones, autres que ceux du n° 8519 20	2	A	
8519 89 15	- - - - Machines à dicter	5	B3	
8519 89 19	- - - - autres	4,5	A	
8519 89 90	- - - autres	2	A	
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques			
8521 10	- à bandes magnétiques			
8521 10 20	- - d'une largeur n'excédant pas 1,3 cm et permettant l'enregistrement ou la reproduction à une vitesse de défilement n'excédant pas 50 mm par seconde	14	B5	
8521 10 95	- - autres	8	B5	
8521 90 00	- autres	13,9	B5	
8522	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°s 8519 ou 8521			
8522 10 00	- Lecteurs phonographiques	4	A	
8522 90	- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8522 90 30	- - Aiguilles ou pointes; diamants, saphirs et autres pierres gemmes (précieuses ou fines) et pierres synthétiques ou reconstituées, montés ou non	0	A	
	- - autres			
	- - - Assemblages électroniques			
8522 90 41	- - - - Assemblages sur circuits imprimés pour produits de la sous-position 8519 50 00	0	A	
8522 90 49	- - - - autres	4	A	
8522 90 70	- - - Assemblages mono-cassette d'une épaisseur totale n'excédant pas 53 mm, du type utilisé pour la fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son	0	A	
8522 90 80	- - - autres	4	A	
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, à l'exclusion des produits du chapitre 37			
	- Supports magnétiques			
8523 21 00	- - Cartes munies d'une piste magnétique	3,5	A	
8523 29	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - Bandes magnétiques; disques magnétiques			
8523 29 15	- - - - non enregistrés	0	A	
	- - - - autres			
8523 29 31	- - - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0	A	
8523 29 33	- - - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	0	A	
8523 29 39	- - - - - autres	3,5	A	
8523 29 90	- - - autres	3,5	A	
	- Supports optiques			
8523 41	- - non enregistrés			
8523 41 10	- - - Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement n'excédant pas 900 méga octets, autres qu'effaçables	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8523 41 30	- - - Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement excédant 900 méga octets mais n'excédant pas 18 giga octets, autres qu'effaçables	0	A	
8523 41 90	- - - autres	0	A	
8523 49	- - autres			
	- - - Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser			
8523 49 25	- - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0	A	
	- - - - pour la reproduction du son uniquement			
8523 49 31	- - - - - d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	3,5	A	
8523 49 39	- - - - - d'un diamètre excédant 6,5 cm	3,5	A	
	- - - - autres			
8523 49 45	- - - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - - - autres			
8523 49 51	- - - - - Disques numériques versatiles (DVD)	3,5	A	
8523 49 59	- - - - - autres	3,5	A	
	- - - autres			
8523 49 91	- - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0	A	
8523 49 93	- - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	0	A	
8523 49 99	- - - - autres	3,5	A	
	- Supports à semi-conducteur			
8523 51	- - Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs			
8523 51 10	- - - non enregistrés	0	A	
	- - - autres			
8523 51 91	- - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8523 51 93	- - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	0	A	
8523 51 99	- - - - autres	3,5	A	
8523 52	- - "Cartes intelligentes"			
8523 52 10	- - - incorporant au moins deux circuits intégrés électroniques	3,7	A	
8523 52 90	- - - autres	0	A	
8523 59	- - autres			
8523 59 10	- - - non enregistrés	0	A	
	- - - autres			
8523 59 91	- - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0	A	
8523 59 93	- - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8523 59 99	- - - - autres	3,5	A	
8523 80	- autres			
8523 80 10	- - non enregistrés	0	A	
	- - autres			
8523 80 91	- - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	0	A	
8523 80 93	- - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	0	A	
8523 80 99	- - - autres	3,5	A	
8525	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes			
8525 50 00	- Appareils d'émission	3,6	A	
8525 60 00	- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8525 80	- Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes			
	- - Caméras de télévision			
8525 80 11	- - - comportant au moins 3 tubes de prise de vues	3	A	
8525 80 19	- - - autres	4,9	A	
8525 80 30	- - Appareils photographiques numériques	0	A	
	- - Caméscopes			
8525 80 91	- - - permettant uniquement l'enregistrement du son et des images prises par la caméra de télévision	4,9	A	
8525 80 99	- - - autres	14	B3	
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande			
8526 10 00	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	3,7	A	
	- autres			
8526 91	- - Appareils de radionavigation			
8526 91 20	- - - Récepteurs de radionavigation	3,7	A	
8526 91 80	- - - autres	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8526 92 00	- - Appareils de radiotélécommande	3,7	A	
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie			
	- Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure			
8527 12	- - Radiocassettes de poche			
8527 12 10	- - - à système de lecture analogique et numérique	14	B3	
8527 12 90	- - - autres	10	B3	
8527 13	- - autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son			
8527 13 10	- - - à système de lecture par faisceau laser	12	B3	
	- - - autres			
8527 13 91	- - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	B3	
8527 13 99	- - - - autres	10	B3	
8527 19 00	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles			
8527 21	- - combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son			
	- - - capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières)			
8527 21 20	- - - - à système de lecture par faisceau laser	14	B3	
	- - - - autres			
8527 21 52	- - - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	B3	
8527 21 59	- - - - - autres	10	B3	
	- - - autres			
8527 21 70	- - - - à système de lecture par faisceau laser	14	B3	
	- - - - autres			
8527 21 92	- - - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	B3	
8527 21 98	- - - - - autres	10	B3	
8527 29 00	- - autres	12	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- autres			
8527 91	- - combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son			
	- - - avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés sous une même enveloppe			
8527 91 11	- - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	B3	
8527 91 19	- - - - autres	10	B3	
	- - - autres			
8527 91 35	- - - - à système de lecture par faisceau laser	12	B3	
	- - - - autres			
8527 91 91	- - - - - à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	B3	
8527 91 99	- - - - - autres	10	B3	
8527 92	- - non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie			
8527 92 10	- - - Radioréveils	0	A	
8527 92 90	- - - autres	9	B3	
8527 99 00	- - autres	9	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8528	Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images			
	- Moniteurs à tube cathodique			
8528 41 00	- - des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 8471	0	A	
8528 49	- - autres			
8528 49 10	- - - en noir et blanc ou en autres monochromes	14	B3	
8528 49 80	- - - en couleurs	14	B3	
	- autres moniteurs			
8528 51 00	- - des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 8471	0	A	
8528 59	- - autres			
8528 59 10	- - - en noir et blanc ou en autres monochromes	14	B3	
	- - - en couleurs			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8528 59 40	- - - - avec un écran à cristaux liquides (LCD)	14	B3	
8528 59 80	- - - - autres	14	B3	
	- Projecteurs			
8528 61 00	- - des types utilisés exclusivement ou principalement dans un système automatique de traitement de l'information du n° 8471	0	A	
8528 69	- - autres			
8528 69 10	- - - fonctionnant à l'aide d'un écran plat (par exemple, à dispositifs à cristaux liquides), permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information	0	A	
	- - - autres			
8528 69 91	- - - - en noir et blanc ou en autres monochromes	2	A	
8528 69 99	- - - - en couleurs	14	B3	
	- Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8528 71	- - non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo			
	- - - Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners)			
8528 71 11	- - - - Assemblages électroniques destinés à être incorporés dans une machine automatique de traitement de l'information	0	A	
8528 71 15	- - - - Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision (appelés "modules séparés ayant une fonction de communication", y compris ceux incorporant un dispositif ayant une fonction d'enregistrement ou de reproduction, pour autant qu'ils gardent le caractère essentiel d'un module séparé ayant une fonction de communication)	0	A	
8528 71 19	- - - - autres	14	B3	
	- - - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8528 71 91	- - - - Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision (appelés "modules séparés ayant une fonction de communication", y compris ceux incorporant un dispositif ayant une fonction d'enregistrement ou de reproduction, pour autant qu'ils gardent le caractère essentiel d'un module séparé ayant une fonction de communication)	0	A	
8528 71 99	- - - - autres	14	B3	
8528 72	- - autres, en couleurs			
8528 72 10	- - - Téléprojecteurs	14	B5	
8528 72 20	- - - Appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique	14	B5	
	- - - autres			
8528 72 30	- - - - avec tube-image incorporé	14	B5	
8528 72 40	- - - - avec un écran à cristaux liquides (LCD)	14	B5	
8528 72 60	- - - - avec un écran à plasma (PDP)	14	B5	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8528 72 80	- - - - autres	14	B5	
8528 73 00	- - autres, en monochromes	2	A	
8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n ^{os} 8525 à 8528			
8529 10	- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles			
	- - Antennes			
8529 10 11	- - - Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	B3	
	- - - Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision			
8529 10 31	- - - - pour réception par satellite	3,6	A	
8529 10 39	- - - - autres	3,6	A	
8529 10 65	- - - Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, y compris celles à incorporer	4	A	
8529 10 69	- - - autres	3,6	A	
8529 10 80	- - Filtres et séparateurs d'antennes	3,6	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8529 10 95	- - autres	3,6	A	
8529 90	- autres			
8529 90 20	- - Parties d'appareils des n ^{os} 8525 60 00, 8525 80 30, 8528 41 00, 8528 51 00 et 8528 61 00	0	A	
	- - autres			
	- - - Meubles et coffrets			
8529 90 41	- - - - en bois	2	A	
8529 90 49	- - - - en autres matières	3	A	
8529 90 65	- - - Assemblages électroniques	3	A	
	- - - autres			
8529 90 92	- - - - pour caméras de télévision des sous-positions 8525 80 11 et 8525 80 19 et appareils des n ^{os} 8527 et 8528	5	B3	
8529 90 97	- - - - autres	3	A	
8530	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 8608)			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8530 10 00	- Appareils pour voies ferrées ou similaires	1,7	A	
8530 80 00	- autres appareils	1,7	A	
8530 90 00	- Parties	1,7	A	
8531	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n ^{os} 8512 ou 8530			
8531 10	- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires			
8531 10 30	- - des types utilisés pour bâtiments	2,2	A	
8531 10 95	- - autres	2,2	A	
8531 20	- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)			
8531 20 20	- - à diodes émettrices de lumière (LED)	0	A	
	- - incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD)			
8531 20 40	- - - incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) à matrice active	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8531 20 95	- - - autres	0	A	
8531 80	- autres appareils			
8531 80 20	- - Dispositifs de visualisation à écran plat	0	A	
8531 80 95	- - autres	2,2	A	
8531 90	- Parties			
8531 90 20	- - d'appareils du n° 8531 20 et de la sous-position 8531 80 20	0	A	
8531 90 85	- - autres	2,2	A	
8532	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables			
8532 10 00	- Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	0	A	
	- autres condensateurs fixes			
8532 21 00	- - au tantale	0	A	
8532 22 00	- - électrolytiques à l'aluminium	0	A	
8532 23 00	- - à diélectrique en céramique, à une seule couche	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8532 24 00	- - à diélectrique en céramique, multicouches	0	A	
8532 25 00	- - à diélectrique en papier ou en matières plastiques	0	A	
8532 29 00	- - autres	0	A	
8532 30 00	- Condensateurs variables ou ajustables	0	A	
8532 90 00	- Parties	0	A	
8533	Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres)			
8533 10 00	- Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	0	A	
	- autres résistances fixes			
8533 21 00	- - pour une puissance n'excédant pas 20 W	0	A	
8533 29 00	- - autres	0	A	
	- Résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées			
8533 31 00	- - pour une puissance n'excédant pas 20 W	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8533 39 00	- - autres	0	A	
8533 40	- autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres)			
8533 40 10	- - pour une puissance n'excédant pas 20 W	0	A	
8533 40 90	- - autres	0	A	
8533 90 00	- Parties	0	A	
8534 00	Circuits imprimés			
	- ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts			
8534 00 11	- - Circuits multicouches	0	A	
8534 00 19	- - autres	0	A	
8534 00 90	- comportant d'autres éléments passifs	0	A	
8535	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, parasurtenseurs, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1 000 V			
8535 10 00	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Disjoncteurs			
8535 21 00	- - pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	A	
8535 29 00	- - autres	2,7	A	
8535 30	- Sectionneurs et interrupteurs			
8535 30 10	- - pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	A	
8535 30 90	- - autres	2,7	A	
8535 40 00	- Parafoudres, limiteurs de tension et parasurtenseurs	2,7	A	
8535 90 00	- autres	2,7	A	
8536	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, parasurtenseurs, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1 000 V; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques			
8536 10	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles			
8536 10 10	- - pour une intensité n'excédant pas 10 A	2,3	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8536 10 50	- - pour une intensité excédant 10 A mais n'excédant pas 63 A	2,3	A	
8536 10 90	- - pour une intensité excédant 63 A	2,3	A	
8536 20	- Disjoncteurs			
8536 20 10	- - pour une intensité n'excédant pas 63 A	2,3	A	
8536 20 90	- - pour une intensité excédant 63 A	2,3	A	
8536 30	- autres appareils pour la protection des circuits électriques			
8536 30 10	- - pour une intensité n'excédant pas 16 A	2,3	A	
8536 30 30	- - pour une intensité excédant 16 A mais n'excédant pas 125 A	2,3	A	
8536 30 90	- - pour une intensité excédant 125 A	2,3	A	
	- Relais			
8536 41	- - pour une tension n'excédant pas 60 V			
8536 41 10	- - - pour une intensité n'excédant pas 2 A	2,3	A	
8536 41 90	- - - pour une intensité excédant 2 A	2,3	A	
8536 49 00	- - autres	2,3	A	
8536 50	- autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8536 50 03	- - Interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique (interrupteurs CA à thyristor isolé)	0	A	
8536 50 05	- - Interrupteurs électroniques, y compris interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique (technologie chip-on-chip)	0	A	
8536 50 07	- - Interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant n'excédant pas 11 A	0	A	
	- - autres			
	- - - pour une tension n'excédant pas 60 V			
8536 50 11	- - - - à touche ou à bouton	2,3	A	
8536 50 15	- - - - rotatifs	2,3	A	
8536 50 19	- - - - autres	2,3	A	
8536 50 80	- - - autres	2,3	A	
	- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant			
8536 61	- - Douilles pour lampes			
8536 61 10	- - - Douilles Edison	2,3	A	
8536 61 90	- - - autres	2,3	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8536 69	- - autres			
8536 69 10	- - - pour câbles coaxiaux	0	A	
8536 69 30	- - - pour circuits imprimés	0	A	
8536 69 90	- - - autres	2,3	A	
8536 70 00	- Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	3	A	
8536 90	- autres appareils			
8536 90 01	- - Éléments préfabriqués pour canalisations électriques	2,3	A	
8536 90 10	- - Connexions et éléments de contact pour fils et câbles	0	A	
8536 90 20	- - Testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur	0	A	
8536 90 85	- - autres	2,3	A	
8537	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n ^{os} 8535 ou 8536, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numérique, autres que les appareils de commutation du n ^o 8517			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8537 10	- pour une tension n'excédant pas 1 000 V			
8537 10 10	- - Armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information	2,1	A	
	- - autres			
8537 10 91	- - - Appareils de commande à mémoire programmable	2,1	A	
8537 10 99	- - - autres	2,1	A	
8537 20	- pour une tension excédant 1 000 V			
8537 20 91	- - pour une tension excédant 1 000 V mais n'excédant pas 72,5 kV	2,1	A	
8537 20 99	- - pour une tension excédant 72,5 kV	2,1	A	
8538	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n ^{os} 8535, 8536 ou 8537			
8538 10 00	- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n ^o 8537, dépourvus de leurs appareils	2,2	A	
8538 90	- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - pour testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur de la sous-position 8536 90 20			
8538 90 11	- - - Assemblages électroniques	0	A	
8538 90 19	- - - autres	0	A	
	- - autres			
8538 90 91	- - - Assemblages électroniques	3,2	A	
8538 90 99	- - - autres	1,7	A	
8539	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc			
8539 10 00	- Articles dits "phares et projecteurs scellés"	2,7	A	
	- autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges			
8539 21	- - halogènes, au tungstène			
8539 21 30	- - - des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2,7	A	
	- - - autres, d'une tension			
8539 21 92	- - - - excédant 100 V	2,7	A	
8539 21 98	- - - - n'excédant pas 100 V	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8539 22	- - autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V			
8539 22 10	- - - à réflecteurs	2,7	A	
8539 22 90	- - - autres	2,7	A	
8539 29	- - autres			
8539 29 30	- - - des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2,7	A	
	- - - autres, d'une tension			
8539 29 92	- - - - excédant 100 V	2,7	A	
8539 29 98	- - - - n'excédant pas 100 V	2,7	A	
	- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets			
8539 31	- - fluorescents, à cathode chaude			
8539 31 10	- - - à deux culots	2,7	A	
8539 31 90	- - - autres	2,7	A	
8539 32	- - Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique			
8539 32 20	- - - à vapeur de mercure ou de sodium	2,7	A	
8539 32 90	- - - à halogénure métallique	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8539 39 00	- - autres	2,7	A	
	- Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc			
8539 41 00	- - Lampes à arc	2,7	A	
8539 49 00	- - autres	2,7	A	
8539 90	- Parties			
8539 90 10	- - Culots	2,7	A	
8539 90 90	- - autres	2,7	A	
8540	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple), autres que ceux du n° 8539			
	- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo			
8540 11 00	- - en couleurs	14	B3	
8540 12 00	- - en monochromes	7,5	B3	
8540 20	- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode			
8540 20 10	- - Tubes pour caméras de télévision	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8540 20 80	- - autres tubes	2,7	A	
8540 40 00	- Tubes de visualisation des données graphiques en monochromes; tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm	2,6	A	
8540 60 00	- autres tubes cathodiques	2,6	A	
	- Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carnotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille			
8540 71 00	- - Magnétrons	2,7	A	
8540 79 00	- - autres	2,7	A	
	- autres lampes, tubes et valves			
8540 81 00	- - Tubes de réception ou d'amplification	2,7	A	
8540 89 00	-- autres	2,7	A	
	- Parties			
8540 91 00	- - de tubes cathodiques	2,7	A	
8540 99 00	- - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8541	Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés			
8541 10 00	- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière	0	A	
	- Transistors, autres que les phototransistors			
8541 21 00	- - à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	0	A	
8541 29 00	- - autres	0	A	
8541 30 00	- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	0	A	
8541 40	- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière			
8541 40 10	- - Diodes émettrices de lumière, y compris les diodes laser	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8541 40 90	- - autres	0	A	
8541 50 00	- autres dispositifs à semi-conducteur	0	A	
8541 60 00	- Cristaux piézo-électriques montés	0	A	
8541 90 00	- Parties	0	A	
8542	Circuits intégrés électroniques			
	- Circuits intégrés électroniques			
8542 31	- - Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits			
8542 31 10	- - - Marchandises mentionnées dans la note 8 b 3) du présent chapitre	0	A	
8542 31 90	- - - autres	0	A	
8542 32	- - Mémoires			
8542 32 10	- - - Marchandises mentionnées dans la note 8 b 3) du présent chapitre	0	A	
	- - - autres			
	- - - - Mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAMs)			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8542 32 31	- - - - - dont la capacité de mémorisation n'excède pas 512 Mbits	0	A	
8542 32 39	- - - - - dont la capacité de mémorisation excède 512 Mbits	0	A	
8542 32 45	- - - - Mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire (S-RAMs), y compris les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire (cache-RAMs)	0	A	
8542 32 55	- - - - Mémoires à lecture exclusivement, programmables, effaçables aux rayons ultraviolets (EPROMs)	0	A	
	- - - - Mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (E ² PROMs), y compris les flash E ² PROMs			
	- - - - - Flash E ² PROMs			
8542 32 61	- - - - - dont la capacité de mémorisation n'excède pas 512 Mbits	0	A	
8542 32 69	- - - - - dont la capacité de mémorisation excède 512 Mbits	0	A	
8542 32 75	- - - - - autres	0	A	
8542 32 90	- - - - autres mémoires	0	A	
8542 33 00	- - Amplificateurs	0	A	
8542 39	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8542 39 10	- - - Marchandises mentionnées dans la note 8 b 3) du présent chapitre	0	A	
8542 39 90	- - - autres	0	A	
8542 90 00	- Parties	0	A	
8543	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre			
8543 10 00	- Accélérateurs de particules	4	A	
8543 20 00	- Générateurs de signaux	3,7	A	
8543 30 00	- Machines et appareils de galvanoplastie, électrolyse ou électrophorèse	3,7	A	
8543 70	- autres machines et appareils			
8543 70 10	- - Machines électriques avec fonctions de traduction ou de dictionnaire	0	A	
8543 70 30	- - Amplificateurs d'antennes	3,7	A	
8543 70 50	- - Bancs et ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage	3,7	A	
8543 70 60	- - Électrificateurs de clôtures	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8543 70 90	- - autres	3,7	A	
8543 90 00	- Parties	3,7	A	
8544	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion			
	- Fils pour bobinages			
8544 11	- - en cuivre			
8544 11 10	- - - émaillés ou laqués	3,7	A	
8544 11 90	- - - autres	3,7	A	
8544 19 00	- - autres	3,7	A	
8544 20 00	- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	3,7	A	
8544 30 00	- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1 000 V			
8544 42	- - munis de pièces de connexion			
8544 42 10	- - - des types utilisés pour les télécommunications	0	A	
8544 42 90	- - - autres	3,3	A	
8544 49	- - autres			
8544 49 20	- - - des types utilisés pour les télécommunications, pour tensions n'excédant pas 80 V	0	A	
	- - - autres			
8544 49 91	- - - - Fils et câbles, d'un diamètre de brin excédant 0,51 mm	3,7	A	
	- - - - autres			
8544 49 93	- - - - - pour une tension n'excédant pas 80 V	3,7	A	
8544 49 95	- - - - - pour tensions excédant 80 V mais inférieures à 1 000 V	3,7	A	
8544 49 99	- - - - - pour une tension de 1 000 V	3,7	A	
8544 60	- autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1 000 V			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8544 60 10	- - avec conducteur en cuivre	3,7	A	
8544 60 90	- - avec autres conducteurs	3,7	A	
8544 70 00	- Câbles de fibres optiques	0	A	
8545	Électrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques			
	- Électrodes			
8545 11 00	- - des types utilisés pour fours	2,7	A	
8545 19 00	- - autres	2,7	A	
8545 20 00	- Balais	2,7	A	
8545 90	- autres			
8545 90 10	- - Résistances chauffantes	1,7	A	
8545 90 90	- - autres	2,7	A	
8546	Isolateurs en toutes matières pour l'électricité			
8546 10 00	- en verre	3,7	A	
8546 20 00	- en céramique	4,7	A	
8546 90	- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8546 90 10	- - en matières plastiques	3,7	A	
8546 90 90	- - autres	3,7	A	
8547	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 8546; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement			
8547 10 00	- Pièces isolantes en céramique	4,7	A	
8547 20 00	- Pièces isolantes en matières plastiques	3,7	A	
8547 90 00	- autres	3,7	A	
8548	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage; parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8548 10	- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage			
8548 10 10	- - Piles et batteries de piles électriques hors d'usage	4,7	A	
	- - Accumulateurs électriques hors d'usage			
8548 10 21	- - - Accumulateurs au plomb	2,6	A	
8548 10 29	- - - autres	2,6	A	
	- - Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques			
8548 10 91	- - - contenant du plomb	0	A	
8548 10 99	- - - autres	0	A	
8548 90	- autres			
8548 90 20	- - Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que, par exemple, les piles (stack) D-RAM et modules	0	A	
8548 90 90	- - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
86	CHAPITRE 86 - VÉHICULES ET MATÉRIEL POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES; APPAREILS MÉCANIQUES (Y COMPRIS ÉLECTROMÉCANIQUES) DE SIGNALISATION POUR VOIES DE COMMUNICATIONS			
8601	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques			
8601 10 00	- à source extérieure d'électricité	1,7	A	
8601 20 00	- à accumulateurs électriques	1,7	A	
8602	Autres locomotives et locotracteurs; tenders			
8602 10 00	- Locomotives diesel-électriques	1,7	A	
8602 90 00	- autres	1,7	A	
8603	Automotrices et autorails, autres que ceux du n° 8604			
8603 10 00	- à source extérieure d'électricité	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8603 90 00	- autres	1,7	A	
8604 00 00	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple)	1,7	A	
8605 00 00	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 8604)	1,7	A	
8606	Wagons pour le transport sur rail de marchandises			
8606 10 00	- Wagons-citernes et similaires	1,7	A	
8606 30 00	- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606 10	1,7	A	
	- autres			
8606 91	- - couverts et fermés			
8606 91 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	1,7	A	
8606 91 80	- - - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8606 92 00	- - ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)	1,7	A	
8606 99 00	- - autres	1,7	A	
8607	Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires			
	- Bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties			
8607 11 00	- - Bogies et bissels de traction	1,7	A	
8607 12 00	- - autres bogies et bissels	1,7	A	
8607 19	- - autres, y compris les parties			
8607 19 10	- - - Essieux, montés ou non; roues et leurs parties	2,7	A	
8607 19 90	- - - Parties de bogies, bissels et similaires	1,7	A	
	- Freins et leurs parties			
8607 21	- - Freins à air comprimé et leurs parties			
8607 21 10	- - - coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	A	
8607 21 90	- - - autres	1,7	A	
8607 29 00	- - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8607 30 00	- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, et leurs parties	1,7	A	
	- autres			
8607 91	- - de locomotives ou de locotracteurs			
8607 91 10	- - - Boîtes d'essieux et leurs parties	3,7	A	
8607 91 90	- - - autres	1,7	A	
8607 99	- - autres			
8607 99 10	- - - Boîtes d'essieux et leurs parties	3,7	A	
8607 99 80	- - - autres	1,7	A	
8608 00 00	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties	1,7	A	
8609 00	Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport			
8609 00 10	- Conteneurs munis de blindage en plomb de protection contre les radiations, pour le transport des matières radioactives (Euratom)	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8609 00 90	- autres	0	A	
87	CHAPITRE 87 - VOITURES AUTOMOBILES, TRACTEURS, CYCLES ET AUTRES VÉHICULES TERRESTRES, LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES			
8701	Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 8709)			
8701 10 00	- Motoculteurs	3	A	
8701 20	- Tracteurs routiers pour semi-remorques			
8701 20 10	- - neufs	16	A	
8701 20 90	- - usagés	16	A	
8701 30 00	- Tracteurs à chenilles	0	A	
8701 90	- autres			
	- - Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers (à l'exclusion des motoculteurs), à roues			
	- - - neufs, d'une puissance de moteur			
8701 90 11	- - - - n'excédant pas 18 kW	0	A	
8701 90 20	- - - - excédant 18 kW mais n'excédant pas 37 kW	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8701 90 25	- - - - excédant 37 kW mais n'excédant pas 59 kW	0	A	
8701 90 31	- - - - excédant 59 kW mais n'excédant pas 75 kW	0	A	
8701 90 35	- - - - excédant 75 kW mais n'excédant pas 90 kW	0	A	
8701 90 39	- - - - excédant 90 kW	0	A	
8701 90 50	- - - usagés	0	A	
8701 90 90	- - autres	7	A	
8702	Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus			
8702 10	- à moteur à piston à allumage par compression (diesel et semi-diesel)			
	- - d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³			
8702 10 11	- - - neufs	16	B7	
8702 10 19	- - - usagés	16	B7	
	- - d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³			
8702 10 91	- - - neufs	10	B7	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8702 10 99	- - - usagés	10	B7	
8702 90	- autres			
	- - à moteur à piston à allumage par étincelles			
	- - - d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³			
8702 90 11	- - - - neufs	16	B7	
8702 90 19	- - - - usagés	16	B7	
	- - - d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³			
8702 90 31	- - - - neufs	10	B7	
8702 90 39	- - - - usagés	10	B7	
8702 90 90	- - autres	10	B7	
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 8702), y compris les voitures du type "break" et les voitures de course			
8703 10	- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8703 10 11	- - Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles	5	B3	
8703 10 18	- - autres	10	B7	
	- autres véhicules, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles			
8703 21	- - d'une cylindrée n'excédant pas 1 000 cm ³			
8703 21 10	- - - neufs	10	B7	
8703 21 90	- - - usagés	10	B7	
8703 22	- - d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³ mais n'excédant pas 1 500 cm ³			
8703 22 10	- - - neufs	10	B7	
8703 22 90	- - - usagés	10	B7	
8703 23	- - d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³			
	- - - neufs			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8703 23 11	- - - - Caravanes automotrices	10	B7	
8703 23 19	- - - - autres	10	B7	
8703 23 90	- - - usagés	10	B7	
8703 24	- - d'une cylindrée excédant 3 000 cm ³			
8703 24 10	- - - neufs	10	B7	
8703 24 90	- - - usagées	10	B7	
	- autres véhicules, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)			
8703 31	- - d'une cylindrée n'excédant pas 1 500 cm ³			
8703 31 10	- - - neufs	10	B7	
8703 31 90	- - - usagés	10	B7	
8703 32	- - d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³			
	- - - neufs			
8703 32 11	- - - - Caravanes automotrices	10	B7	
8703 32 19	- - - - autres	10	B7	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8703 32 90	- - - usagées	10	B7	
8703 33	- - d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³			
	- - - neufs			
8703 33 11	- - - - Caravanes automotrices	10	B7	
8703 33 19	- - - - autres	10	B7	
8703 33 90	- - - usagées	10	B7	
8703 90	- autres			
8703 90 10	- - Véhicules à moteurs électriques	10	B7	
8703 90 90	- - autres	10	B7	
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises			
8704 10	- Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier			
8704 10 10	- - à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ou par étincelles	0	A	
8704 10 90	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- autres, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)			
8704 21	- - d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t			
8704 21 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	
	- - - autres			
	- - - - à moteur d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³			
8704 21 31	- - - - - neufs	22	B7	
8704 21 39	- - - - - usagés	22	B7	
	- - - - à moteur d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³			
8704 21 91	- - - - - neufs	10	B7	
8704 21 99	- - - - - usagés	10	B7	
8704 22	- - d'un poids en charge maximal excédant 5 t mais n'excédant pas 20 t			
8704 22 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - autres			
8704 22 91	- - - - neufs	22	B7	
8704 22 99	- - - - usagés	22	B7	
8704 23	- - d'un poids en charge maximal excédant 20 t			
8704 23 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	
	- - - autres			
8704 23 91	- - - - neufs	22	B7	
8704 23 99	- - - - usagés	22	B7	
	- autres, à moteur à piston à allumage par étincelles			
8704 31	- - d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t			
8704 31 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	
	- - - autres			
	- - - - à moteur d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³			
8704 31 31	- - - - - neufs	22	B7	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8704 31 39	- - - - - usagés	22	B7	
	- - - - à moteur d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³			
8704 31 91	- - - - - neufs	10	B7	
8704 31 99	- - - - - usagés	10	B7	
8704 32	- - d'un poids en charge maximal excédant 5 t			
8704 32 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	A	
	- - - autres			
8704 32 91	- - - - neufs	22	B7	
8704 32 99	- - - - usagés	22	B7	
8704 90 00	- autres	10	B7	
8705	Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple)			
8705 10 00	- Camions-grues	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8705 20 00	- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	3,7	A	
8705 30 00	- Voitures de lutte contre l'incendie	3,7	A	
8705 40 00	- Camions-bétonnières	3,7	A	
8705 90	- autres			
8705 90 30	- - Voitures-pompes à béton	3,7	A	
8705 90 80	- - autres	3,7	A	
8706 00	Châssis des véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705, équipés de leur moteur			
	- Châssis des tracteurs du no 8701; châssis des véhicules automobiles des n ^{os} 8702, 8703 ou 8704 avec moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³			
8706 00 11	- - de véhicules automobiles du n ^o 8702 ou de véhicules automobiles du n ^o 8704	19	B7	
8706 00 19	- - autres	6	A	
	- autres			
8706 00 91	- - de véhicules automobiles du n ^o 8703	4,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8706 00 99	- - autres	10	B7	
8707	Carrosseries des véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705, y compris les cabines			
8707 10	- des véhicules du n ^o 8703			
8707 10 10	- - destinés à l'industrie du montage	4,5	A	
8707 10 90	- - autres	4,5	A	
8707 90	- autres			
8707 90 10	- - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n ^o 870110, des véhicules automobiles du n ^o 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n ^o 8705	4,5	A	
8707 90 90	- - autres	4,5	A	
8708	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705			
8708 10	- Pare-chocs et leurs parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 10 10	- - destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703,des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
8708 10 90	- - autres	4,5	A	
	- autres parties et accessoires de carrosseries (y compris les cabines)			
8708 21	- - Ceintures de sécurité			
8708 21 10	- - - destinées à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703,des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ ,des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
8708 21 90	- - - autres	4,5	A	
8708 29	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 29 10	- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
8708 29 90	- - - autres	4,5	A	
8708 30	- Freins et servo-freins; leurs parties			
8708 30 10	- - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - autres			
8708 30 91	- - - pour freins à disques	4,5	A	
8708 30 99	- - - autres	4,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 40	- Boîtes de vitesses et leurs parties			
8708 40 20	- - destinées à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - autres			
8708 40 50	- - - Boîtes de vitesses	4,5	A	
	- - - Parties			
8708 40 91	- - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 40 99	- - - - autres	3,5	A	
8708 50	- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs; leurs parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 50 20	- - destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - autres			
8708 50 35	- - - Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs	4,5	A	
	- - - Parties			
8708 50 55	- - - - en aciers estampés	4,5	A	
	- - - - autres			
8708 50 91	- - - - - pour essieux porteurs	4,5	A	
8708 50 99	- - - - - autres	3,5	A	
8708 70	- Roues, leurs parties et accessoires			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 70 10	- - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 870110, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - autres			
8708 70 50	- - - Roues en aluminium; parties et accessoires de roues, en aluminium	4,5	A	
8708 70 91	- - - Parties de roues coulées d'une seule pièce en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier	3	A	
8708 70 99	- - - autres	4,5	A	
8708 80	- Systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension)			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 80 20	- - destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - autres			
8708 80 35	- - - Amortisseurs de suspension	4,5	A	
8708 80 55	- - - Barres stabilisatrices; barres de torsion	3,5	A	
	- - - autres			
8708 80 91	- - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 80 99	- - - - autres	3,5	A	
	- autres parties et accessoires			
8708 91	- - Radiateurs et leurs parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 91 20	- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - - autres			
8708 91 35	- - - - Radiateurs	4,5	A	
	- - - - Parties			
8708 91 91	- - - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 91 99	- - - - - autres	3,5	A	
8708 92	- - Silencieux et tuyaux d'échappement; leurs parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 92 20	- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - - autres			
8708 92 35	- - - - Silencieux et tuyaux d'échappement	4,5	A	
	- - - - Parties			
8708 92 91	- - - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 92 99	- - - - - autres	3,5	A	
8708 93	- - Embrayages et leurs parties			
8708 93 10	- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 93 90	- - - autres	4,5	A	
8708 94	- - Volants, colonnes et boîtiers de direction; leurs parties			
8708 94 20	- - - destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - - autres			
8708 94 35	- - - - Volants, colonnes et boîtiers de direction	4,5	A	
	- - - - Parties			
8708 94 91	- - - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 94 99	- - - - - autres	3,5	A	
8708 95	- - Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags); leurs parties			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8708 95 10	- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	
	- - - autres			
8708 95 91	- - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 95 99	- - - - autres	3,5	A	
8708 99	- - autres			
8708 99 10	- - - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - autres			
8708 99 93	- - - - en aciers estampés	4,5	A	
8708 99 97	- - - - autres	3,5	A	
8709	Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties			
	- Chariots			
8709 11	- - électriques			
8709 11 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	A	
8709 11 90	- - - autres	4	A	
8709 19	- - autres			
8709 19 10	- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	A	
8709 19 90	- - - autres	4	A	
8709 90 00	- Parties	3,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8710 00 00	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	1,7	A	
8711	Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars			
8711 10 00	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	8	B7	
8711 20	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³			
8711 20 10	-- Scooters	8	A	
	-- autres, d'une cylindrée			
8711 20 92	--- excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 125 cm ³	8	A	
8711 20 98	--- excédant 125 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	8	A	
8711 30	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8711 30 10	- - d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 380 cm ³	6	B5	
8711 30 90	- - d'une cylindrée excédant 380 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³	6	B5	
8711 40 00	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 500 cm ³ mais n'excédant pas 800 cm ³	6	B5	
8711 50 00	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 800 cm ³	6	B5	
8711 90	- autres			
8711 90 10	- - Cycles, équipés d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue n'excédant pas 250 W	6	B5	
8711 90 90	- - autres	6	B5	
8712 00	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur			
8712 00 30	- Bicyclettes avec roulements à billes	14	B5	
8712 00 70	- autres	15	B5	
8713	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8713 10 00	- sans mécanisme de propulsion	0	A	
8713 90 00	- autres	0	A	
8714	Parties et accessoires des véhicules des n ^{os} 8711 à 8713			
8714 10 00	- de motocycles (y compris les cyclomoteurs)	3,7	A	
8714 20 00	- de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides	0	A	
	- autres			
8714 91	- - Cadres et fourches, et leurs parties			
8714 91 10	- - - Cadres	4,7	B3	
8714 91 30	- - - Fourches	4,7	B3	
8714 91 90	- - - Parties	4,7	B3	
8714 92	- - Jantes et rayons			
8714 92 10	- - - Jantes	4,7	B3	
8714 92 90	- - - Rayons	4,7	B3	
8714 93 00	- - Moyeux (autres que les moyeux à frein) et pignons de roues libres	4,7	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8714 94	- - Freins, y compris les moyeux à frein, et leurs parties			
8714 94 20	- - - Freins	4,7	B3	
8714 94 90	- - - Parties	4,7	B3	
8714 95 00	- - Selles	4,7	B3	
8714 96	- - Pédales et pédaliers, et leurs parties			
8714 96 10	- - - Pédales	4,7	B3	
8714 96 30	- - - Pédaliers	4,7	B3	
8714 96 90	- - - Parties	4,7	B3	
8714 99	- - autres			
8714 99 10	- - - Guidons	4,7	B3	
8714 99 30	- - - Porte-bagages	4,7	B3	
8714 99 50	- - - Dérailleurs	4,7	B3	
8714 99 90	- - - autres; parties	4,7	B3	
8715 00	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties			
8715 00 10	- Landaus, poussettes et voitures similaires	2,7	A	
8715 00 90	- Parties	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties			
8716 10	- Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane			
8716 10 92	- - d'un poids n'excédant pas 1 600 kg	2,7	A	
8716 10 98	- - d'un poids excédant 1 600 kg	2,7	A	
8716 20 00	- Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	2,7	A	
	- autres remorques et semi-remorques pour le transport des marchandises			
8716 31 00	- - Citernes	2,7	A	
8716 39	- - autres			
8716 39 10	- - - spécialement conçues pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2,7	A	
	- - - autres			
	- - - - neuves			
8716 39 30	- - - - - Semi-remorques	2,7	A	
8716 39 50	- - - - - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8716 39 80	- - - - usagées	2,7	A	
8716 40 00	- autres remorques et semi-remorques	2,7	A	
8716 80 00	- autres véhicules	1,7	A	
8716 90	- Parties			
8716 90 10	- - Châssis	1,7	A	
8716 90 30	- - Carrosseries	1,7	A	
8716 90 50	- - Essieux	1,7	A	
8716 90 90	- - autres parties	1,7	A	
88	CHAPITRE 88 - NAVIGATION AÉRIENNE OU SPATIALE			
8801 00	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur			
8801 00 10	- Ballons et dirigeables; planeurs et ailes volantes	3,7	A	
8801 00 90	- autres	2,7	A	
8802	Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux			
	- Hélicoptères			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8802 11 00	- - d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	7,5	A	
8802 12 00	- - d'un poids à vide excédant 2 000 kg	2,7	A	
8802 20 00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	7,7	A	
8802 30 00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2 000 kg mais n'excédant pas 15 000 kg	2,7	A	
8802 40 00	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15 000 kg	2,7	A	
8802 60	- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux			
8802 60 10	- - Véhicules spatiaux (y compris les satellites)	4,2	A	
8802 60 90	- - Véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	4,2	A	
8803	Parties des appareils des n ^{os} 8801 ou 8802			
8803 10 00	- Hélices et rotors, et leurs parties	2,7	A	
8803 20 00	- Trains d'atterrissage et leurs parties	2,7	A	
8803 30 00	- autres parties d'avions ou d'hélicoptères	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8803 90	- autres			
8803 90 10	- - de cerfs-volants	1,7	A	
8803 90 20	- - de véhicules spatiaux (y compris les satellites)	1,7	A	
8803 90 30	- - de véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	1,7	A	
8803 90 90	- - autres	2,7	A	
8804 00 00	Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotochutes; leurs parties et accessoires	2,7	A	
8805	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties			
8805 10	- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties			
8805 10 10	- - Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties	2,7	A	
8805 10 90	- - autres	1,7	A	
	- Appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties			
8805 21 00	- - Simulateurs de combat aérien et leurs parties	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8805 29 00	- - autres	1,7	A	
89	CHAPITRE 89 - NAVIGATION MARITIME OU FLUVIALE			
8901	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises			
8901 10	- Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs			
8901 10 10	- - pour la navigation maritime	0	A	
8901 10 90	- - autres	1,7	A	
8901 20	- Bateaux-citernes			
8901 20 10	- - pour la navigation maritime	0	A	
8901 20 90	- - autres	1,7	A	
8901 30	- Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901 20			
8901 30 10	- - pour la navigation maritime	0	A	
8901 30 90	- - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8901 90	- autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises			
8901 90 10	- - pour la navigation maritime	0	A	
8901 90 90	- - autres	1,7	A	
8902 00	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche			
8902 00 10	- pour la navigation maritime	0	A	
8902 00 90	- autres	1,7	A	
8903	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës			
8903 10	- Bateaux gonflables			
8903 10 10	- - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	A	
8903 10 90	- - autres	1,7	A	
	- autres			
8903 91	- - Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire			
8903 91 10	- - - pour la navigation maritime	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8903 91 90	- - - autres	1,7	A	
8903 92	- - Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord			
8903 92 10	- - - pour la navigation maritime	0	A	
	- - - autres			
8903 92 91	- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	A	
8903 92 99	- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	A	
8903 99	- - autres			
8903 99 10	- - - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	A	
	- - - autres			
8903 99 91	- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	A	
8903 99 99	- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	A	
8904 00	Remorqueurs et bateaux-pousseurs			
8904 00 10	- Remorqueurs	0	A	
	- Bateaux-pousseurs			
8904 00 91	- - pour la navigation maritime	0	A	
8904 00 99	- - autres	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8905	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles			
8905 10	- Bateaux-dragueurs			
8905 10 10	- - pour la navigation maritime	0	A	
8905 10 90	- - autres	1,7	A	
8905 20 00	- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	0	A	
8905 90	- autres			
8905 90 10	- - pour la navigation maritime	0	A	
8905 90 90	- - autres	1,7	A	
8906	Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames			
8906 10 00	- Navires de guerre	0	A	
8906 90	- autres			
8906 90 10	- - pour la navigation maritime	0	A	
	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
8906 90 91	- - - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	A	
8906 90 99	- - - autres	1,7	A	
8907	Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple)			
8907 10 00	- Radeaux gonflables	2,7	A	
8907 90 00	- autres	2,7	A	
8908 00 00	Bateaux et autres engins flottants à dépecer	0	A	
90	CHAPITRE 90 - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS			
9001	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 8544; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9001 10	- Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques			
9001 10 10	- - Câbles conducteurs d'images	2,9	A	
9001 10 90	- - autres	2,9	A	
9001 20 00	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	2,9	A	
9001 30 00	- Verres de contact	2,9	A	
9001 40	- Verres de lunetterie en verre			
9001 40 20	- - non correcteurs	2,9	A	
	- - correcteurs			
	- - - complètement ouvrés sur les deux faces			
9001 40 41	- - - - unifocaux	2,9	A	
9001 40 49	- - - - autres	2,9	A	
9001 40 80	- - - autres	2,9	A	
9001 50	- Verres de lunetterie en autres matières			
9001 50 20	- - non correcteurs	2,9	A	
	- - correcteurs			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - - complètement ouvrés sur les deux faces			
9001 50 41	- - - - unifocaux	2,9	A	
9001 50 49	- - - - autres	2,9	A	
9001 50 80	- - - autres	2,9	A	
9001 90 00	- autres	2,9	A	
9002	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement			
	- Objectifs			
9002 11 00	- - pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	6,7	A	
9002 19 00	- - autres	6,7	A	
9002 20 00	- Filtres	6,7	A	
9002 90 00	- autres	6,7	A	
9003	Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties			
	- Montures			
9003 11 00	-- en matières plastiques	2,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9003 19 00	- - en autres matières	2,2	A	
9003 90 00	- Parties	2,2	A	
9004	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires			
9004 10	- Lunettes solaires			
9004 10 10	- - avec verres travaillés optiquement	2,9	A	
	- - autres			
9004 10 91	- - - avec verres en matières plastiques	2,9	A	
9004 10 99	- - - autres	2,9	A	
9004 90	- autres			
9004 90 10	- - avec verres en matières plastiques	2,9	A	
9004 90 90	- - autres	2,9	A	
9005	Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie			
9005 10 00	- Jumelles	4,2	A	
9005 80 00	- autres instruments	4,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9005 90 00	- Parties et accessoires (y compris les bâtis)	4,2	A	
9006	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 8539			
9006 10 00	- Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	4,2	A	
9006 30 00	- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	4,2	A	
9006 40 00	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	3,2	A	
	- autres appareils photographiques			
9006 51 00	- - à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	4,2	A	
9006 52 00	- - autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	4,2	A	
9006 53	- - autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm			
9006 53 10	- - - Appareils photographiques jetables	4,2	A	
9006 53 80	- - - autres	4,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9006 59 00	- - autres	4,2	A	
	- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie			
9006 61 00	- - Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits "flashes électroniques")	3,2	A	
9006 69 00	- - autres	3,2	A	
	- Parties et accessoires			
9006 91 00	- - d'appareils photographiques	3,7	A	
9006 99 00	- - autres	3,2	A	
9007	Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son			
9007 10 00	- Caméras	3,7	A	
9007 20 00	- Projecteurs	3,7	A	
	- Parties et accessoires			
9007 91 00	- - d'appareils photographiques	3,7	A	
9007 92 00	- - de projecteurs	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9008	Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction			
9008 50 00	- Projecteurs et appareils d'agrandissement ou de réduction	3,7	A	
9008 90 00	- Parties et accessoires	3,7	A	
9010	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; négatoscopes; écrans pour projections			
9010 10 00	- Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	2,7	A	
9010 50 00	- autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes	2,7	A	
9010 60 00	- Écrans pour projections	2,7	A	
9010 90 00	- Parties et accessoires	2,7	A	
9011	Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection			
9011 10	- Microscopes stéréoscopiques			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9011 10 10	- - munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	0	A	
9011 10 90	- - autres	6,7	A	
9011 20	- autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection			
9011 20 10	- - Microscopes pour la photomicrographie munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	0	A	
9011 20 90	- - autres	6,7	A	
9011 80 00	- autres microscopes	6,7	A	
9011 90	- Parties et accessoires			
9011 90 10	- - d'appareils des sous-positions 9011 10 10 ou 9011 20 10	0	A	
9011 90 90	- - autres	6,7	A	
9012	Microscopes autres qu'optiques; diffractographes			
9012 10	- Microscopes autres qu'optiques; diffractographes			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9012 10 10	- - Microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	0	A	
9012 10 90	- - autres	3,7	A	
9012 90	- Parties et accessoires			
9012 90 10	- - d'appareils de la sous-position 9012 10 10	0	A	
9012 90 90	- - autres	3,7	A	
9013	Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre			
9013 10 00	- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI	4,7	A	
9013 20 00	- Lasers, autres que les diodes laser	4,7	A	
9013 80	- autres dispositifs, appareils et instruments			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - Dispositifs à cristaux liquides			
9013 80 20	- - - Dispositifs à cristaux liquides à matrice active	0	A	
9013 80 30	- - - autres	0	A	
9013 80 90	- - autres	4,7	A	
9013 90	- Parties et accessoires			
9013 90 10	- - de dispositifs à cristaux liquides (LCD)	0	A	
9013 90 90	- - autres	4,7	A	
9014	Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation			
9014 10 00	- Boussoles, y compris les compas de navigation	2,7	A	
9014 20	- Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)			
9014 20 20	- - Centrales inertielles	3,7	A	
9014 20 80	- - autres	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9014 80 00	- autres instruments et appareils	3,7	A	
9014 90 00	- Parties et accessoires	2,7	A	
9015	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres			
9015 10	- Télémètres			
9015 10 10	- - électroniques	3,7	A	
9015 10 90	- - autres	2,7	A	
9015 20	- Théodolites et tachéomètres			
9015 20 10	- - électroniques	3,7	A	
9015 20 90	- - autres	2,7	A	
9015 30	- Niveaux			
9015 30 10	- - électroniques	3,7	A	
9015 30 90	- - autres	2,7	A	
9015 40	- Instruments et appareils de photogrammétrie			
9015 40 10	- - électroniques	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9015 40 90	- - autres	2,7	A	
9015 80	- autres instruments et appareils			
	- - électroniques			
9015 80 11	- - - de météorologie, d'hydrologie et de géophysique	3,7	A	
9015 80 19	- - - autres	3,7	A	
	- - autres			
9015 80 91	- - - de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement et d'hydrographie	2,7	A	
9015 80 93	- - - de météorologie, d'hydrologie et de géophysique	2,7	A	
9015 80 99	- - - autres	2,7	A	
9015 90 00	- Parties et accessoires	2,7	A	
9016 00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids			
9016 00 10	- Balances	3,7	A	
9016 00 90	- Parties et accessoires	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9017	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre			
9017 10	- Tables et machines à dessiner, même automatiques			
9017 10 10	- - Traceurs	0	A	
9017 10 90	- - autres	2,7	A	
9017 20	- autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul			
9017 20 05	- - Traceurs	0	A	
9017 20 10	- - autres instruments de dessin	2,7	A	
9017 20 39	- - Instruments de traçage	2,7	A	
9017 20 90	- - Instruments de calcul	2,7	A	
9017 30 00	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9017 80	- autres instruments			
9017 80 10	- - Mètres et règles divisées	2,7	A	
9017 80 90	- - autres	2,7	A	
9017 90 00	- Parties et accessoires	2,7	A	
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels			
	- Appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques)			
9018 11 00	- - Électrocardiographes	0	A	
9018 12 00	- - Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	0	A	
9018 13 00	- - Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	0	A	
9018 14 00	- - Appareils de scintigraphie	0	A	
9018 19	- - autres			
9018 19 10	- - - Appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9018 19 90	- - - autres	0	A	
9018 20 00	- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	0	A	
	- Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires			
9018 31	- - Seringues, avec ou sans aiguilles			
9018 31 10	- - - en matières plastiques	0	A	
9018 31 90	- - - autres	0	A	
9018 32	- - Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures			
9018 32 10	- - - Aiguilles tubulaires en métal	0	A	
9018 32 90	- - - Aiguilles à sutures	0	A	
9018 39 00	- - autres	0	A	
	- autres instruments et appareils, pour l'art dentaire			
9018 41 00	- - Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	0	A	
9018 49	- - autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9018 49 10	- - - Meulettes, disques, fraises et brosses, pour tours dentaires	0	A	
9018 49 90	- - - autres	0	A	
9018 50	- autres instruments et appareils d'ophtalmologie			
9018 50 10	- - non optiques	0	A	
9018 50 90	- - optiques	0	A	
9018 90	- autres instruments et appareils			
9018 90 10	- - Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	0	A	
9018 90 20	- - Endoscopes	0	A	
9018 90 30	- - Reins artificiels	0	A	
9018 90 40	- - Appareils de diathermie	0	A	
9018 90 50	- - Appareils de transfusion	0	A	
9018 90 60	- - Instruments et appareils d'anesthésie	0	A	
9018 90 75	- - Appareils pour la stimulation nerveuse	0	A	
9018 90 84	- - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9019	Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire			
9019 10	- Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie			
9019 10 10	- - Vibromasseurs électriques	0	A	
9019 10 90	- - autres	0	A	
9019 20 00	- Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	0	A	
9020 00 00	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible	1,7	A	
9021	Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9021 10	- Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures			
9021 10 10	- - Articles et appareils d'orthopédie	0	A	
9021 10 90	- - Articles et appareils pour fractures	0	A	
	- Articles et appareils de prothèse dentaire			
9021 21	- - Dents artificielles			
9021 21 10	- - - en matières plastiques	0	A	
9021 21 90	- - - en autres matières	0	A	
9021 29 00	- - autres	0	A	
	- autres articles et appareils de prothèse			
9021 31 00	- - Prothèses articulaires	0	A	
9021 39	- - autres			
9021 39 10	- - - Prothèses oculaires	0	A	
9021 39 90	- - - autres	0	A	
9021 40 00	- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	0	A	
9021 50 00	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	0	A	
9021 90	- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9021 90 10	- - Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition aux sourds	0	A	
9021 90 90	- - autres	0	A	
9022	Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement			
	- Appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiographie ou de radiothérapie			
9022 12 00	- - Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	0	A	
9022 13 00	- - autres, pour l'art dentaire	0	A	
9022 14 00	- - autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	0	A	
9022 19 00	- - pour autres usages	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie			
9022 21 00	- - à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	0	A	
9022 29 00	- - pour autres usages	2,1	A	
9022 30 00	- Tubes à rayons X	2,1	A	
9022 90 00	- autres, y compris les parties et accessoires	2,1	A	
9023 00	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois			
9023 00 10	- pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique	1,4	A	
9023 00 80	- autres	1,4	A	
9024	Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple)			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9024 10	- Machines et appareils d'essais des métaux			
	- - électroniques			
9024 10 11	- - - universels et pour essais de traction	3,2	A	
9024 10 13	- - - d'essais de dureté	3,2	A	
9024 10 19	- - - autres	3,2	A	
9024 10 90	- - autres	2,1	A	
9024 80	- autres machines et appareils			
	- - électroniques			
9024 80 11	- - - d'essais des textiles, papiers et cartons	3,2	A	
9024 80 19	- - - autres	3,2	A	
9024 80 90	- - autres	2,1	A	
9024 90 00	- Parties et accessoires	2,1	A	
9025	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments			
9025 11	- - à liquide, à lecture directe			
9025 11 20	- - - médicaux ou vétérinaires	0	A	
9025 11 80	- - - autres	2,8	A	
9025 19	- - autres			
9025 19 20	- - - électroniques	3,2	A	
9025 19 80	- - - autres	2,1	A	
9025 80	- autres instruments			
9025 80 20	- - Baromètres, non combinés à d'autres instruments	2,1	A	
	- - autres			
9025 80 40	- - - électroniques	3,2	A	
9025 80 80	- - - autres	2,1	A	
9025 90 00	- Parties et accessoires	3,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9026	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n ^{os} 9014, 9015, 9028 ou 9032			
9026 10	- pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides			
	- - électroniques			
9026 10 21	- - - Débitmètres	0	A	
9026 10 29	- - - autres	0	A	
	- - autres			
9026 10 81	- - - Débitmètres	0	A	
9026 10 89	- - - autres	0	A	
9026 20	- pour la mesure ou le contrôle de la pression			
9026 20 20	- - électroniques	0	A	
	- - autres			
9026 20 40	- - - Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique	0	A	
9026 20 80	- - - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9026 80	- autres instruments et appareils			
9026 80 20	- - électroniques	0	A	
9026 80 80	- - autres	0	A	
9026 90 00	- Parties et accessoires	0	A	
9027	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes			
9027 10	- Analyseurs de gaz ou de fumées			
9027 10 10	- - électroniques	2,5	A	
027 10 90	- - autres	2,5	A	
9027 20 00	- Chromatographes et appareils d'électrophorèse	0	A	
9027 30 00	- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9027 50 00	- autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	0	A	
9027 80	- autres instruments et appareils			
9027 80 05	- - Posemètres	2,5	A	
	- - autres			
	- - - électroniques			
9027 80 11	- - - - pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité	0	A	
9027 80 13	- - - - Appareils pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides	0	A	
9027 80 17	- - - - autres	0	A	
	- - - autres			
9027 80 91	- - - - Viscosimètres, porosimètres et dilatomètres	0	A	
9027 80 99	- - - - autres	0	A	
9027 90	- Microtomes; parties et accessoires			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9027 90 10	- - Microtomes	2,5	A	
	- - Parties et accessoires			
9027 90 50	- - - d'appareils des n ^{os} 9027 20 à 9027 80	0	A	
9027 90 80	- - - de microtomes ou d'analyseurs de gaz ou de fumées	2,5	A	
9028	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage			
9028 10 00	- Compteurs de gaz	2,1	A	
9028 20 00	- Compteurs de liquides	2,1	A	
9028 30	- Compteurs d'électricité			
	- - pour courant alternatif			
9028 30 11	- - - monophasé	2,1	A	
9028 30 19	- - - polyphasé	2,1	A	
9028 30 90	- - autres	2,1	A	
9028 90	- Parties et accessoires			
9028 90 10	- - de compteurs d'électricité	2,1	A	
9028 90 90	- - autres	2,1	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9029	Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n ^{os} 9014 ou 9015; stroboscopes			
9029 10 00	- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires	1,9	A	
9029 20	- Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes			
	- - Indicateurs de vitesse et tachymètres			
9029 20 31	- - - Indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres	2,6	A	
9029 20 38	- - - autres	2,6	A	
9029 20 90	- - Stroboscopes	2,6	A	
9029 90 00	- Parties et accessoires	2,2	A	
9030	Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9030 10 00	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	4,2	A	
9030 20	- Oscilloscopes et oscillographes			
9030 20 10	- - cathodiques	4,2	A	
9030 20 30	- - autres, avec dispositif enregistreur	0	A	
	- - autres			
9030 20 91	- - - électroniques	0	A	
9030 20 99	- - - autres	2,1	A	
	- autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance			
9030 31 00	- - Multimètres, sans dispositif enregistreur	4,2	A	
9030 32 00	- - Multimètres, avec dispositif enregistreur	0	A	
9030 33	- - autres, sans dispositif enregistreur			
9030 33 10	- - - électroniques	4,2	A	
	- - - autres			
9030 33 91	- - - - Voltmètres	2,1	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9030 33 99	- - - - autres	2,1	A	
9030 39 00	- - autres, avec dispositif enregistreur	0	A	
9030 40 00	- autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)	0	A	
	- autres instruments et appareils			
9030 82 00	- - pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	0	A	
9030 84 00	- - autres, avec dispositif enregistreur	0	A	
9030 89	- - autres			
9030 89 30	- - - électroniques	0	A	
9030 89 90	- - - autres	2,1	A	
9030 90	- Parties et accessoires			
9030 90 20	- - pour appareils de la sous-position 9030 82 00	0	A	
9030 90 85	- - autres	2,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9031	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; projecteurs de profils			
9031 10 00	- Machines à équilibrer les pièces mécaniques	2,8	A	
9031 20 00	- Bancs d'essai	2,8	A	
	- autres instruments et appareils optiques			
9031 41 00	- - pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	0	A	
9031 49	- - autres			
9031 49 10	- - - Projecteurs de profils	2,8	A	
9031 49 90	- - - autres	0	A	
9031 80	- autres instruments, appareils et machines			
	- - électroniques			
	- - - pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9031 80 32	- - - - pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	0	A	
9031 80 34	- - - - autres	2,8	A	
9031 80 38	- - - autres	4	A	
	- - autres			
9031 80 91	- - - pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques	2,8	A	
9031 80 98	- - - autres	4	A	
9031 90	- Parties et accessoires			
9031 90 20	- - pour appareils du n° 9031 41 00 ou pour instruments et appareils optiques pour la mesure du niveau de contamination par particules de la surface des disques (wafers) à semi-conducteur de la sous-position 9031 49 90	0	A	
9031 90 30	- - pour appareils de la sous-position 9031 80 32	0	A	
9031 90 85	- - autres	2,8	A	
9032	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9032 10	- Thermostats			
9032 10 20	- - électroniques	2,8	A	
	- - autres			
9032 10 81	- - - à dispositif de déclenchement électrique	2,1	A	
9032 10 89	- - - autres	2,1	A	
9032 20 00	- Manostats (pressostats)	2,8	A	
	- autres instruments et appareils			
9032 81 00	- - hydrauliques ou pneumatiques	2,8	A	
9032 89 00	- - autres	2,8	A	
9032 90 00	- Parties et accessoires	2,8	A	
9033 00 00	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90	3,7	A	
91	CHAPITRE 91 - HORLOGERIE			
9101	Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux			
	- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9101 11 00	- - à affichage mécanique seulement	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
9101 19 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
	- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps			
9101 21 00	- - à remontage automatique	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
9101 29 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
	- autres			
9101 91 00	- - fonctionnant électriquement	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
9101 99 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
9102	Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles du n° 9101			
	- Montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9102 11 00	- - à affichage mécanique seulement	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
9102 12 00	- - à affichage optoélectronique seulement	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
9102 19 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
	- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps			
9102 21 00	- - à remontage automatique	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
9102 29 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
	- autres			
9102 91 00	- - fonctionnant électriquement	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
9102 99 00	- - autres	4,5 MIN 0,3 EUR/p/st MAX 0,8 EUR/p/st	A	
9103	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre			
9103 10 00	- fonctionnant électriquement	4,7	B3	
9103 90 00	- autres	4,7	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9104 00 00	Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	3,7	A	
9105	Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre			
	- Réveils			
9105 11 00	- - fonctionnant électriquement	4,7	B3	
9105 19 00	- - autres	3,7	A	
	- Pendules et horloges, murales			
9105 21 00	- - fonctionnant électriquement	4,7	B3	
9105 29 00	- - autres	3,7	A	
	- autres			
9105 91 00	- - fonctionnant électriquement	4,7	B3	
9105 99 00	- - autres	3,7	A	
9106	Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs, horocompteurs, par exemple)			
9106 10 00	- Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	4,7	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9106 90 00	- autres	4,7	B3	
9107 00 00	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	4,7	B3	
9108	Mouvements de montres, complets et assemblés			
	- fonctionnant électriquement			
9108 11 00	- - à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	4,7	B3	
9108 12 00	- - à affichage optoélectronique seulement	4,7	B3	
9108 19 00	- - autres	4,7	B3	
9108 20 00	- à remontage automatique	5 MIN 0,17 EUR/p/st	B3	
9108 90 00	- autres	5 MIN 0,17 EUR/p/st	B3	
9109	Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres			
9109 10 00	- fonctionnant électriquement	4,7	B3	
9109 90 00	- autres	4,7	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9110	Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie			
	- de montres			
9110 11	- - Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)			
9110 11 10	- - - à balancier-spiral	5 MIN 0,17 EUR/p/st	B3	
9110 11 90	- - - autres	4,7	B3	
9110 12 00	- - Mouvements incomplets, assemblés	3,7	A	
9110 19 00	- - Ébauches	4,7	B3	
9110 90 00	- autres	3,7	A	
9111	Boîtes de montres des n ^{os} 9101 ou 9102 et leurs parties			
9111 10 00	- Boîtes en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	0,5 EUR/p/st MIN 2,7 MAX 4,6	A	
9111 20 00	- Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	0,5 EUR/p/st MIN 2,7 MAX 4,6	A	
9111 80 00	- autres boîtes	0,5 EUR/p/st MIN 2,7 MAX 4,6	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9111 90 00	- Parties	0,5 EUR/p/st MIN 2,7 MAX 4,6	A	
9112	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties			
9112 20 00	- Cages et cabinets	2,7	A	
9112 90 00	- Parties	2,7	A	
9113	Bracelets de montres et leurs parties			
9113 10	- en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux			
9113 10 10	- - en métaux précieux	2,7	A	
9113 10 90	- - en plaqués ou doublés de métaux précieux	3,7	A	
9113 20 00	- en métaux communs, même dorés ou argentés	6	B5	
9113 90 00	- autres	6	B5	
9114	Autres fournitures d'horlogerie			
9114 10 00	- Ressorts, y compris les spiraux	3,7	A	
9114 30 00	- Cadrans	2,7	A	
9114 40 00	- Platines et ponts	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9114 90 00	- autres	2,7	A	
92	CHAPITRE 92 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS			
9201	Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier			
9201 10	- Pianos droits			
9201 10 10	- - neufs	4	A	
9201 10 90	- - usagés	4	A	
9201 20 00	- Pianos à queue	4	A	
9201 90 00	- autres	4	A	
9202	Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple)			
9202 10	- à cordes frottées à l'aide d'un archet			
9202 10 10	- - Violons	3,2	A	
9202 10 90	- - autres	3,2	A	
9202 90	- autres			
9202 90 30	- - Guitares	3,2	A	
9202 90 80	- - autres	3,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9205	Instruments de musique à vent (orgues à tuyaux et à clavier, accordéons, clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple), autres que les orchestriens et les orgues de Barbarie			
9205 10 00	- Instruments dits "cuivres"	3,2	A	
9205 90	- autres			
9205 90 10	- - Accordéons et instruments similaires	3,7	A	
9205 90 30	- - Harmonicas à bouche	3,7	A	
9205 90 50	- - Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	3,2	A	
9205 90 90	- - autres	3,2	A	
9206 00 00	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)	3,2	A	
9207	Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons, par exemple)			
9207 10	- Instruments à clavier, autres que les accordéons			
9207 10 10	- - Orgues	3,2	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9207 10 30	- - Pianos numériques	3,2	A	
9207 10 50	- - Synthétiseurs	3,2	A	
9207 10 80	- - autres	3,2	A	
9207 90	- autres			
9207 90 10	- - Guitares	3,7	A	
9207 90 90	- - autres	3,7	A	
9208	Boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent chapitre; appeaux de tous types, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche			
9208 10 00	- Boîtes à musique	2,7	A	
9208 90 00	- autres	3,2	A	
9209	Parties (mécanismes de boîtes à musique, par exemple) et accessoires (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, par exemple) d'instruments de musique; métronomes et diapasons de tous types			
9209 30 00	- Cordes harmoniques	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- autres			
9209 91 00	- - Parties et accessoires de pianos	2,7	A	
9209 92 00	- - Parties et accessoires des instruments de musique du n° 9202	2,7	A	
9209 94 00	- - Parties et accessoires des instruments de musique du n° 9207	2,7	A	
9209 99	- - autres			
9209 99 20	- - - Parties et accessoires des instruments de musique du n° 9205	2,7	A	
	- - - autres			
9209 99 40	- - - - Métronomes et diapasons	3,2	A	
9209 99 50	- - - - Mécanismes de boîtes à musique	1,7	A	
9209 99 70	- - - - autres	2,7	A	
93	CHAPITRE 93 - ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES			
9301	Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes blanches			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9301 10 00	- Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple)	0	A	
9301 20 00	- Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	0	A	
9301 90 00	- autres	0	A	
9302 00 00	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n ^{os} 9303 ou 9304	2,7	A	
9303	Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, par exemple)			
9303 10 00	- Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	3,2	B3	
9303 20	- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse			
9303 20 10	- - à un canon lisse	3,2	B3	
9303 20 95	- - autres	3,2	B3	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9303 30 00	- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif	3,2	B3	
9303 90 00	- autres	3,2	B3	
9304 00 00	Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n° 9307	3,2	B3	
9305	Parties et accessoires des articles des n°s 9301 à 9304			
9305 10 00	- de revolvers ou pistolets	3,2	B3	
9305 20 00	- de fusils ou carabines du n° 9303	2,7	A	
	- autres			
9305 91 00	- - des armes de guerre du n° 9301	0	A	
9305 99 00	- - autres	2,7	A	
9306	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches			
	- Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse et leurs parties; plombs pour carabines à air comprimé			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9306 21 00	- - Cartouches	2,7	A	
9306 29 00	- - autres	2,7	A	
9306 30	- autres cartouches et leurs parties			
9306 30 10	- - pour revolvers et pistolets du n° 9302 ou pour pistolets-mitrailleurs du n° 9301	2,7	A	
	- - autres			
9306 30 30	- - - pour armes de guerre	1,7	A	
9306 30 90	- - - autres	2,7	A	
9306 90	- autres			
9306 90 10	- - de guerre	1,7	A	
9306 90 90	- - autres	2,7	A	
9307 00 00	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
94	CHAPITRE 94 - MEUBLES; MOBILIER MÉDICO-CHIRURGICAL; ARTICLES DE LITERIE ET SIMILAIRES; APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS; LAMPES-RÉCLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES; CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES			
9401	Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 9402), même transformables en lits, et leurs parties			
9401 10 00	- Sièges des types utilisés pour véhicules aériens	0	A	
9401 20 00	- Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	3,7	A	
9401 30 00	- Sièges pivotants, ajustables en hauteur	0	A	
9401 40 00	- Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	0	A	
	- Sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires			
9401 51 00	- - en bambou ou en rotin	5,6	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9401 59 00	- - autres	5,6	A	
	- autres sièges, avec bâti en bois			
9401 61 00	- - rembourrés	0	A	
9401 69 00	- - autres	0	A	
	- autres sièges, avec bâti en métal			
9401 71 00	- - rembourrés	0	A	
9401 79 00	- - autres	0	A	
9401 80 00	- autres sièges	0	A	
9401 90	- Parties			
9401 90 10	- - de sièges des types utilisés pour véhicules aériens	1,7	A	
	- - autres			
9401 90 30	- - - en bois	2,7	A	
9401 90 80	- - - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opérations, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles			
9402 10 00	- Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties	0	A	
9402 90 00	- autres	0	A	
9403	Autres meubles et leurs parties			
9403 10	- Meubles en métal des types utilisés dans les bureaux			
	- - d'une hauteur n'excédant pas 80 cm			
9403 10 51	- - - Bureaux	0	A	
9403 10 58	- - - autres	0	A	
	- - d'une hauteur excédant 80 cm			
9403 10 91	- - - Armoires à portes, à volets ou à clapets	0	A	
9403 10 93	- - - Armoires à tiroirs, classeurs et fichiers	0	A	
9403 10 98	- - - autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9403 20	- autres meubles en métal			
9403 20 20	- - Lits	0	A	
9403 20 80	- - autres	0	A	
9403 30	- Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux			
	- - d'une hauteur n'excédant pas 80 cm			
9403 30 11	- - - Bureaux	0	A	
9403 30 19	- - - autres	0	A	
	- - d'une hauteur excédant 80 cm			
9403 30 91	- - - Armoires, classeurs et fichiers	0	A	
9403 30 99	- - - autres	0	A	
9403 40	- Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines			
9403 40 10	- - Éléments de cuisines	2,7	A	
9403 40 90	- - autres	2,7	A	
9403 50 00	- Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9403 60	- autres meubles en bois			
9403 60 10	- - Meubles en bois des types utilisés dans les salles à manger et de séjour	0	A	
9403 60 30	- - Meubles en bois des types utilisés dans les magasins	0	A	
9403 60 90	- - autres meubles en bois	0	A	
9403 70 00	- Meubles en matières plastiques	0	A	
	- Meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires			
9403 81 00	- - en bambou ou en rotin	5,6	A	
9403 89 00	- - autres	5,6	A	
9403 90	- Parties			
9403 90 10	- - en métal	2,7	A	
9403 90 30	- - en bois	2,7	A	
9403 90 90	- - en autres matières	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9404	Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple), comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non			
9404 10 00	- Sommiers	3,7	A	
	- Matelas			
9404 21	- - en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non			
9404 21 10	- - - en caoutchouc	3,7	A	
9404 21 90	- - - en matières plastiques	3,7	A	
9404 29	- - en autres matières			
9404 29 10	- - - à ressorts métalliques	3,7	A	
9404 29 90	- - - autres	3,7	A	
9404 30 00	- Sacs de couchage	3,7	A	
9404 90	- autres			
9404 90 10	- - rembourrés de plumes ou de duvet	3,7	A	
9404 90 90	- - autres	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9405	Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs			
9405 10	- Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publiques			
	- - en matières plastiques ou en matières céramiques			
9405 10 21	- - - en matières plastiques, des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	4,7	A	
9405 10 40	- - - autres	4,7	A	
9405 10 50	- - en verre	3,7	A	
	- - en autres matières			
9405 10 91	- - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	2,7	A	
9405 10 98	- - - autres	2,7	A	
9405 20	- Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques			
	- - en matières plastiques ou en matières céramiques			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9405 20 11	- - - en matières plastiques, des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	4,7	A	
9405 20 40	- - - autres	4,7	A	
9405 20 50	- - en verre	3,7	A	
	- - en autres matières			
9405 20 91	- - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	2,7	A	
9405 20 99	- - - autres	2,7	A	
9405 30 00	- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	3,7	A	
9405 40	- autres appareils d'éclairage électriques			
9405 40 10	- - Projecteurs	3,7	A	
	- - autres			
	- - - en matières plastiques			
9405 40 31	- - - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	4,7	A	
9405 40 35	- - - - des types utilisés pour tubes fluorescents	4,7	A	
9405 40 39	- - - - autres	4,7	A	
	- - - en autres matières			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9405 40 91	- - - - des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence	2,7	A	
9405 40 95	- - - - des types utilisés pour tubes fluorescents	2,7	A	
9405 40 99	- - - - autres	2,7	A	
9405 50 00	- Appareils d'éclairage non électriques	2,7	A	
9405 60	- Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires			
9405 60 20	- - en matières plastiques	4,7	A	
9405 60 80	- - en autres matières	2,7	A	
	- Parties			
9405 91	- - en verre			
9405 91 10	- - - Articles pour l'équipement des appareils d'éclairage électriques (à l'exclusion des projecteurs)	5,7	A	
9405 91 90	- - - autres	3,7	A	
9405 92 00	- - en matières plastiques	4,7	A	
9405 99 00	- - autres	2,7	A	
9406 00	Constructions préfabriquées			
9406 00 11	- Résidences mobiles	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- autres			
9406 00 20	- - en bois	2,7	A	
	- - en fer ou en acier			
9406 00 31	- - - Serres	2,7	A	
9406 00 38	- - - autres	2,7	A	
9406 00 80	- - en autres matières	2,7	A	
95	CHAPITRE 95 - JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR DIVERTISSEMENTS OU POUR SPORTS; LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES			
9503 00	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets ; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre			
9503 00 10	- Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées	0	A	
	- Poupées représentant uniquement l'être humain et leurs parties et accessoires			
9503 00 21	- - Poupées	4,7	A	
9503 00 29	- - Parties et accessoires	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9503 00 30	- Trains électriques, y compris les rails, les signaux et autres accessoires; modèles réduits, animés ou non, à assembler	0	A	
	- autres assortiments et jouets de construction			
9503 00 35	- - en matières plastiques	4,7	A	
9503 00 39	- - en autres matières	0	A	
	- Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines			
9503 00 41	- - rembourrés	4,7	A	
9503 00 49	- - autres	0	A	
9503 00 55	- Instruments et appareils de musique-jouets	0	A	
	- Puzzles			
9503 00 61	- - en bois	0	A	
9503 00 69	- - autres	4,7	A	
9503 00 70	- autres jouets, présentés en assortiments ou en panoplies	4,7	A	
	- autres jouets et modèles, à moteur			
9503 00 75	- - en matières plastiques	4,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9503 00 79	- - en autres matières	0	A	
	- autres			
9503 00 81	- - Armes-jouets	0	A	
9503 00 85	- - Modèles miniatures obtenus par moulage, en métal	4,7	A	
	- - autres			
9503 00 95	- - - en matières plastiques	4,7	A	
9503 00 99	- - - autres	0	A	
9504	Consoles et machines de jeux vidéo, articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple)			
9504 20 00	- Billards de tout genre et leurs accessoires	0	A	
9504 30	- Autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par tout autre moyen de paiement, à l'exclusion des jeux de quilles automatiques (bowlings)			
9504 30 10	- - Jeux avec écran	0	A	
9504 30 20	- - autres jeux	0	A	
9504 30 90	- - Parties	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9504 40 00	- Cartes à jouer	2,7	A	
9504 50 00	- Consoles et machines de jeux vidéo, autres que celles du n°9504 30	0	A	
9504 90	- autres			
9504 90 10	- - Circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de compétition	0	A	
9504 90 80	- - autres	0	A	
9505	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises			
9505 10	- Articles pour fêtes de Noël			
9505 10 10	- - en verre	0	A	
9505 10 90	- - en autres matières	2,7	A	
9505 90 00	- autres	2,7	A	
9506	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; piscines et pataugeoires			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- Skis de neige et autre matériel pour la pratique du ski de neige			
9506 11	-- Skis			
9506 11 10	--- Skis de fond	3,7	A	
	--- Skis alpins			
9506 11 21	---- Monoskis et surfs des neiges	3,7	A	
9506 11 29	---- autres	3,7	A	
9506 11 80	--- autres skis	3,7	A	
9506 12 00	-- Fixations pour skis	3,7	A	
9506 19 00	-- autres	2,7	A	
	- Skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques			
9506 21 00	-- Planches à voile	2,7	A	
9506 29 00	-- autres	2,7	A	
	- Clubs de golf et autre matériel pour le golf			
9506 31 00	-- Clubs complets	2,7	A	
9506 32 00	-- Balles	2,7	A	
9506 39	-- autres			

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9506 39 10	- - - Parties de clubs	2,7	A	
9506 39 90	- - - autres	2,7	A	
9506 40 00	- Articles et matériel pour le tennis de table	2,7	A	
	- Raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées			
9506 51 00	- - Raquettes de tennis, même non cordées	4,7	A	
9506 59 00	- - autres	2,7	A	
	- Ballons et balles, autres que les balles de golf ou de tennis de table			
9506 61 00	- - Balles de tennis	2,7	A	
9506 62 00	- - gonflables	2,7	A	
9506 69	- - autres			
9506 69 10	- - - Balles de cricket ou de polo	0	A	
9506 69 90	- - - autres	2,7	A	
9506 70	- Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins			
9506 70 10	- - Patins à glace	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9506 70 30	- - Patins à roulettes	2,7	A	
9506 70 90	- - Parties et accessoires	2,7	A	
	- autres			
9506 91	- - Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme			
9506 91 10	- - - Appareils d'exercices à système d'effort modulable	2,7	A	
9506 91 90	- - - autres	2,7	A	
9506 99	- - autres			
9506 99 10	- - - Articles de cricket ou de polo autres que les balles	0	A	
9506 99 90	- - - autres	2,7	A	
9507	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n ^{os} 9208 ou 9705) et articles de chasse similaires			
9507 10 00	- Cannes à pêche	3,7	A	
9507 20	- Hameçons, même montés sur avançons			
9507 20 10	- - Hameçons non montés	1,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9507 20 90	- - autres	3,7	A	
9507 30 00	- Moulinets pour la pêche	3,7	A	
9507 90 00	- autres	3,7	A	
9508	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques ambulants et ménageries ambulantes; théâtres ambulants			
9508 10 00	- Cirques ambulants et ménageries ambulantes	1,7	A	
9508 90 00	- autres	1,7	A	
96	CHAPITRE 96 - OUVRAGES DIVERS			
9601	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage)			
9601 10 00	- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	2,7	A	
9601 90 00	- autres	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9602 00 00	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs; gélatine non durcie travaillée, autre que celle du n° 3503, et ouvrages en gélatine non durcie	2,2	A	
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de broserie; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues			
9603 10 00	- Balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non	3,7	A	
	- Brosses à dents, brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, y compris ceux constituant des parties d'appareils			
9603 21 00	- - Brosses à dents, y compris les brosses à dentiers	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9603 29	- - autres			
9603 29 30	- - - Brosses à cheveux	3,7	A	
9603 29 80	- - - autres	3,7	A	
9603 30	- Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux similaires pour l'application des produits cosmétiques			
9603 30 10	- - Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire	3,7	A	
9603 30 90	- - Pinceaux pour l'application des produits cosmétiques	3,7	A	
9603 40	- Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires (autres que les pinceaux du n° 9603 30); tampons et rouleaux à peindre			
9603 40 10	- - Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires	3,7	A	
9603 40 90	- - Tampons et rouleaux à peindre	3,7	A	
9603 50 00	- autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	2,7	A	
9603 90	- autres			
9603 90 10	- - Balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
	- - autres			
9603 90 91	- - - Brosses et balais-brosses pour l'entretien des surfaces ou pour le ménage, y compris les brosses à vêtements ou à chaussures; articles de brosse pour la toilette des animaux	3,7	A	
9603 90 99	- - - autres	3,7	A	
9604 00 00	Tamis et cribles, à main	3,7	A	
9605 00 00	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	3,7	A	
9606	Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons			
9606 10 00	- Boutons-pression et leurs parties	3,7	A	
	- Boutons			
9606 21 00	- - en matières plastiques, non recouverts de matières textiles	3,7	A	
9606 22 00	- - en métaux communs, non recouverts de matières textiles	3,7	A	
9606 29 00	- - autres	3,7	A	
9606 30 00	- Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9607	Fermetures à glissière et leurs parties			
	- Fermetures à glissière			
9607 11 00	- - avec agrafes en métaux communs	6,7	A	
9607 19 00	- - autres	7,7	A	
9607 20	- Parties			
9607 20 10	- - en métaux communs (y compris les rubans munis d'agrafes en métaux communs)	6,7	A	
9607 20 90	- - autres	7,7	A	
9608	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles, à l'exclusion de celles du n° 9609			
9608 10	- Stylos et crayons à bille			
9608 10 10	- - à encre liquide	3,7	A	
	- - autres			
9608 10 92	- - - avec cartouche remplaçable	3,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9608 10 99	- - - autres	3,7	A	
9608 20 00	- Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	3,7	A	
9608 30 00	- Stylos à plume et autres stylos	3,7	A	
9608 40 00	- Porte-mine	3,7	A	
9608 50 00	- Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	3,7	A	
9608 60 00	- Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	2,7	A	
	- autres			
9608 91 00	- - Plumes à écrire et becs pour plumes	2,7	A	
9608 99 00	- - autres	2,7	A	
9609	Crayons (autres que les crayons du n° 9608), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs			
9609 10	- Crayons à gaine			
9609 10 10	- - avec mine de graphite	2,7	A	
9609 10 90	- - autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9609 20 00	- Mines pour crayons ou porte-mine	2,7	A	
9609 90	- autres			
9609 90 10	- - Pastels et fusains	2,7	A	
9609 90 90	- - autres	1,7	A	
9610 00 00	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	2,7	A	
9611 00 00	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	2,7	A	
9612	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte			
9612 10	- Rubans encreurs			
9612 10 10	- - en matières plastiques	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9612 10 20	- - en fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur inférieure à 30 mm, placés en permanence dans des cartouches en plastique ou en métal du type utilisé pour les machines à écrire automatiques, les machines automatiques de traitement de l'information et les autres machines	0	A	
9612 10 80	- - autres	2,7	A	
9612 20 00	- Tampons encreurs	2,7	A	
9613	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 3603), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches			
9613 10 00	- Briquets de poche, à gaz, non rechargeables	2,7	A	
9613 20 00	- Briquets de poche, à gaz, rechargeables	2,7	A	
9613 80 00	- autres briquets et allumeurs	2,7	A	
9613 90 00	- Parties	2,7	A	
9614 00	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties			
9614 00 10	- Ébauchons de pipes, en bois ou en racines	0	A	
9614 00 90	- autres	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9615	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux du n° 8516, et leurs parties			
	- Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires			
9615 11 00	- - en caoutchouc durci ou en matières plastiques	2,7	A	
9615 19 00	- - autres	2,7	A	
9615 90 00	- autres	2,7	A	
9616	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette			
9616 10	- Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures			
9616 10 10	- - Vaporisateurs de toilette	2,7	A	
9616 10 90	- - Montures et têtes de montures	2,7	A	
9616 20 00	- Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	2,7	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9617 00 00	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre)	6,7	A	
9618 00 00	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages	1,7	A	
9619 00	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières			
	- en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose			
	- - Serviettes, tampons hygiéniques et articles similaires			
9619 00 11	- - - Serviettes hygiéniques	0	A	
9619 00 13	- - - Tampons hygiéniques	0	A	
9619 00 19	- - - autres	0	A	
	- - Couches pour bébés et articles similaires			
9619 00 21	- - - Couches pour bébés	0	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
9619 00 29	- - - autres (articles pour l'incontinence, par exemple)	0	A	
	- en ouates de matières textiles			
9619 00 31	- - en fibres synthétiques ou artificielles	5	A	
9619 00 39	- - autres	3,8	A	
	- en autres matières textiles			
	- - Serviettes, tampons hygiéniques et articles similaires			
9619 00 41	- - - de bonneterie	12	A	
9619 00 49	- - - autres	6,3	A	
	- - Couches pour bébés et articles similaires			
9619 00 51	- - - de bonneterie	12	A	
9619 00 59	- - - autres	10,5	A	
9619 00 90	- en autres matières	6,5	A	

C 2012	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie	Remarque
97	CHAPITRE 97 - OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ			
9701	Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du no 4906 et des articles manufacturés décorés à la main; collages et tableautins similaires			
9701 10 00	- Tableaux, peintures et dessins	0	A	
9701 90 00	- autres	0	A	
9702 00 00	Gravures, estampes et lithographies originales	0	A	
9703 00 00	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	0	A	
9704 00 00	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du n° 4907	0	A	
9705 00 00	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	0	A	
9706 00 00	Objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge	0	A	